



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

~~Al...~~

235

Zugu

BIBLIOTHÈQUE

"Les Fontaines"

S J

60 - CHANTILLY



BIB. DOM.
LAVAL. S. J.

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSIEUR
LE DAUPHIN.
DECEMBRE, 1708



A PARIS,
Chez MICHEL BRUNET, grand Salle du
Palais, au Mercure Galant.

Comme il est impossible dans la conjoncture presente de ne pas grossir le Mercure, ce qui en augmente considerablement les frais, on ne peut se dispenser d'en augmenter aussi le prix. Ainsi les volumes qui seront reliez en veau se vendront dorenavant 38. sols. Quant aux volumes qui seront reliez en parchemin, on n'en payera que trente-cinq. Les Relations se vendront autant que les Mercures.

**Chez MICHEL BRUNET, grande
Salle du Palais, au Mercure
Galant.**

**M. D C C
*Avec Privilège du Roy.***



AU LECTEUR.

IL y a lieu de croire qu'on ne lit plus l'Avis qui a esté mis depuis tant d'années au commencement de chaque Volume du Mercure, puisque malgré les prières répétées qu'on a faites d'écrire en caracteres lisibles les Noms propres qui se trouvent dans les Memoires qu'on envoie pour estre employez, on néglige de le faire, ce qui est cause qu'il y en a quantité

A U L E C T E U R .

de defigurez, et tant impossible de deviner le nom d'une Terre, ou d'une Famille, s'il n'est bien écrit. On prie de nouveau ceux qui en envoient d'y prendre garde, s'ils veulent que les noms propres soient corrects. On avertit encore qu'on ne prend aucun argent pour ces Memoires, & que l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourvu qu'ils ne desobligent personne, & que ceux qui les enverront en affranchissent le port.



MERCURE
GALANT

DECEMBRE. 1708.

ON ne peut trop admirer l'attention que le Roy a eüe presque dès le commencement de son Regne à faire fleurir l'Esprit, les Sciences, & les Arts dans

A iij

6 MERCURE

son Royaume, & sept grands établissemens en font foy; ſçavoir, ceux de l'Academie Françoise, des Manufactures des Gobelins, dont un gros Volume ne pourroit contenir le détail, & qui se trouve neanmoins dans plusieurs des Lettres que je vous ay adres. sées depuis 32 ans, en sorte que si tous les Articles en étoient réunis en un Corps, il rempliroit plus d'un volume; l'établissement de l'Observatoire, dont mes Lettres vous ont parlé aussi souvent, ainsi que de tout ce qui s'y voit &

GALANT 7

de tout ce qui s'y fait ; celuy de l'Academie des Medailles & Inscriptions , dont le titre fait connoître l'occupation ; celuy de l'Academie des Sciences dont les Academiciens s'attachent à cultiver tout ce qui peut être renfermé sous le nom de Sciences. L'Academie Françoise, vulgairement nommée *l'Academie des Beaux Esprits*, & dont l'employ se peut connoître par le beau Dictionnaire qu'Elle a fait imprimer , & par la Grammaire qu'Elle acheve , tient , comme vous le sçavez , ses Assemblées dans

A iiij

8 MERCURE

le Louvre aussi bien que celle des Medailles & Inscriptions ; celle des Sciences , celle de Peinture & de Sculpture , & celle d'Architecture. On doit remarquer qu'on distribue dans trois de ces Academies ; sçavoir dans l'Academie Francoise ; dans celle des Medailles & Inscriptions , & dans celle des Sciences , des Jettons d'argent aux Academiciens qui se trouvent aux Assemblées ; qu'on en distribue chaque jour un nombre égal à celuy des Academiciens , & que les Jettons destinez aux Academiciens qui ne s'y trouvent pas quelquefois,

GALANT 9

sont distribuez à ceux qui s'y trouvent , en sorte qu'étant presque impossible qu'ils s'y trouvent tous chaque jour d'Assemblée, les presens, partagent les Jettons des absens. A l'égard de l'Academie d'Architecture, dans laquelle il n'ya que des Architectes dont le nombre est moins grand que celuy des Academiciens des autres Academies, on donne un Louis d'or chaque jour d'Assemblée, à chacun de ceux qui s'y trouvent. J'aurois beaucoup de choses à vous dire de l'Academie de Peinture

10 MERCURE

& de Sculpture , qui est la plus étendue par le nombre , & dans laquelle on donne souvent pour prix aux jeunes Eru- dians , des Medailles du Roy d'or & d'argent ; mais outre que ce n'est pas icy le lieu d'en parler , on a imprimé un Vo- lume qui contient les Privile- ges & les Statuts de cette Academie , ainsi que plusieurs autres choses qui la regardent. De ces sept Academies , il n'y en a que deux qui ont des es- pecces de vacances deux fois l'année ; sçavoir au mois de Septembre jusqu'après la saint

GALANT II

Martin, & pendant la quinzaine de Pasques, & ces Vacances donnant lieu deux fois l'année à ces Academies de faire des ouvertures publiques, trois ou quatre des Academiciens y prononcent ces jours là des Discours sur les Matieres qui regardent ces Academies; & depuis plusieurs années vous avez trouvé dans mes Lettres, des Extraits de ces Discours. Vous ne trouverez dans celle-cy que l'Extrait d'un des Discours prononcez dans chacune de ces deux Academies, mais vous pourrez trouver les autres dans ma Lettre

12 MERCURE

du mois prochain. Je commence par l'Extrait du Discours prononcé par Mr Roy, Conseiller au Chastelet, & l'un des Academiciens de l'Academie Royale des Medailles & Inscriptions, qui paya ce jour là le tribut spirituel que tous les Academiciens doivent chacun à leur tour, pour justifier au Public, le choix que l'on a fait d'eux pour occuper les Places de cette Academie. Mr Roy lut une Dissertation sur les Jeux de la Grece en general, & sur les Jeux Olympiques en particulier.

L'Art des divertissemens, est, dit il, né dans le même lieu que les Arts les plus sérieux. La Grece si ingenieuse à instruire les hommes par les Sciences, n'a pas dédaigné de les réjouir par des Spectacles. Ceux du Theatre doivent leur origine à la Grece, comme tout le monde sçait. Il y en avoit d'autres encore plus pompueux, qui se donnoient dans un plus grand espace, qui duroient plusieurs jours, qui attiroient des Villes & des Provinces entieres, & qui par des exercices de corps & des combats simulez, representoient tous les travaux de la

14 MERCURE

Guerre. C'est cette noble espece de Spectacles que Mr Roy remit sous les yeux de l'Assemblée. Les Peuples les plus polis de l'Europe qui inventerent les Jouxtes , les Tournois , les Carroufels , en ont apparemment tiré l'idée d'après ces sortes de Jeux.

Cette partie de l'Antiquité contient des recherches tres importantes & tres curieuses. Ces *Jeux solennels* , ajoûta Mr Roy , ornoient les *Fêtes* , & relevoient le culte des *Dieux* ; les *Jeux Olympiques* estoient dédiés à *Jupiter* , les *Jeux Pythiens* à

GALANT 15

Apollon ; les Neméens, à Archemore , & les Istmiens à Palemon. Mr Roy ne traita que des premiers ; & il annonça seulement les autres , après avoir donné de tous ensemble, une idée generale ; il fit connoître qu'il y trouvoit abondamment dequoy faire honneur aux Anciens ; il expliqua la variété des plaisirs qui composoient ces sortes de Spectacles. C'étoient , ajouta-t il , les rendez-vous des Muses : Les Poëtes , les Orateurs , les Philosophes & les Peintres y venoient chercher les suffrages de la Grece ;

16 MERCURE

Et les Rois mêmes descendoient du Thrône, & quittoient le Sceptre, pour y disputer une Palme. Mr Roy en rapporta des exemples agreables, tirez des meilleurs Auteurs. Il releva l'éclat des Prix & des Couronnes destinées aux Vainqueurs, & il n'oublia pas à leur gloire, qu'ils avoient eu Pindare pour leur Panegyriste. Il compara les Jeux de la Grece à ceux du Cirque de Rome. Les Romains, poursuivit-il, n'ajoutèrent guere d'agrémens à ce qu'ils imiterent des Grecs, n'y ayant ajouté que la mollesse des

danfes , qui ont tant irrité les Pères de l'Eglise , & la cruauté des combats de Gladiateurs , qui revoltent l'humanité.

Mr Roy entra ensuite dans le détail des Jeux Olympiques , en indiquant les sources d'où il a puisé les autoritez & les connoissances dont il a eu besoin : Il laissa voir , que personne n'avoit encore traité son sujet ; & que les plus grands Compilateurs n'ont laissé que des Memoires pour l'Histoire qu'il entreprend. Onuphre avoit fait l'Histoire des Jeux du Cirque , & des Spectacles de
Decembre , 1708. B

28 MERCURE

Rome ; & l'ouvrage de Mr Roy, paroît n'estre fait que pour simetrifer avec cet ouvrage.

L'ordre est difficile à pratiquer dans les recherches de l'Antiquité, & l'on ne réussit pas toujours à les ramasser en un corps. Voicy le plan que suivit Mr Roy. Il découvrit d'abord l'origine des Jeux Olympiques, qu'il avoit trouvé envelopée de fables, qu'il rapporta, sans prétendre les accorder. Une exposition succincte des différentes fictions sur l'institution des Jeux Olym-

piques, l'acquitta envers tous les Poëtes Grecs & Latins. Il passa ensuite au renouvellement des Jeux sous Iphitus; & comme cette Epoque est la premiere de l'Histoire, & que jusques-là il n'y a rien de certain, Mr. Roy fit sur cette Epoque une remarque Chronologique, & découvrit une erreur, où un mécompte de cent huit ans, qu'ont faite ceux qui l'ont placée à la victoire de Corecus Eléen. Il donna ensuite l'intelligence du calcul des Olympiades.

Il fit après une peinture

B ij

20 MERCURE

du lieu du Spectacle. C'estoit, dit-il, dans la Ville d'Olympie, sur les bords de l'Alphée, ce fleuve, dont le cours si singulier a exercé les Philosophes pour l'examiner, & les Poëtes pour imaginer agreablement. Il parla du Temple, & de la fameuse Statuë de Jupiter Olympien.

Il donna après cela la Topographie exacte du champ où se faisoient les exercices Olympiques, qu'on appeloit, *Stade*. Mr Roy le partagea en trois parties principales; la Barriere d'où partoient les Coureurs à pied, à cheval, ou sur

les Chars ; les Bornes , ou le terme de leur course ; & le milieu , ou la Carriere , qui servoient de scene aux Luteurs , aux Sauteurs , & aux Discoboles.

Tout le Stade , ajouta-t-il , estoit une espece de terrasse ou de chaussée , longue de 625 pieds , fort large , & arrondie par les deux extremitéz. La Barriere estoit embellie de Portiques , au devant desquels on tendoit une corde , qu'on abaissoit , pour faire partir en même temps les Combatans. Les Bornes estoient trois Pyramides isolées , entre lesquelles

22 MERCURE

il falloit passer. Le passage n'estoit pas facile, & il falloit beaucoup d'adresse au conducteur d'un Char, pour n'y pas échoïer. Ces secondes parties du Stade estoient parées d'Autels, & de Statuës de Divinitez favorables & malfaisantes, à qui tous les concurrents sacrifioient par des motifs differens. Mr Roy égaya cette matiere par des reflexions sur la superstition des Grecs. Elle alloit, poursuivit-il, jusqu'à l'extravagance, dans les vœux qu'ils faisoient pour remporter une Couronne aux Jeux. Et il dit un mot en passant, de la plaisante

fondation que fit dans le Temple de Venus ; Xenophon le Corinthien. Il expliqua tous les autres préparatifs des Jeux Olympiques ; le serment des Juges & des Combattans ; la date qu'on estoit obligé de prendre sur le registre des Helanodiques ; la Harangue des Juges aux Prétendans ; pour les encourager ; la sortition des rangs auxquels chacun devoit combattre , & des adversaires contre qui on avoit affaire. Enfin ; la Lotterie composée de bons & de méchans billers ; pour décider entre tous les af-

24 MERCURE

pirans à la course des Chars; le nombre des Chars qui devoient courir, estant fixé à dix.

Mr Roy mit ensuite en mouvement tous les divers Combattans. Il régla l'ordre des Exercices qui composoient les Jeux Olympiques, & il les décrivit tous d'après Homère, Virgile, Stace, & Valérius-Flaccus. La course des Chars est le premier exercice. Mr Roy expliqua la forme & la construction des Chars, le nombre des chevaux qu'on y atteloit, la difficulté de la course,

cource, & les conditions de la victoire. Il fit connoître, de même, ce que c'étoit que le Pugilat, la Lutte; il rapporta en peu de paroles, ou indiqua seulement les traits de la Fable ou de l'Histoire, qui ont rapport à ces sortes de Combats. La Lutte de Pollux contre Bricus, celle d'Hercules contre Antéc & contre Acheloüs, y furent citées : Mr Roy peignit aussi sensiblement, le *Disque*, ou exercice de jeter le *Palay*, si fameux par le malheur d'Hyacinte. Il finit par les courses à pied & à cheval,

Decembre, 1708. C

26 MERCURE

qui estoient des épreuves admirables de l'agilité du corps. Il décrivit les Combats Olympiques, où les Combattans estoient nuds, & il parla de la severité des Grecs à ne point admettre les Dames au nombre des Spectateurs. Mr Roy fit connoître la dignité & le pouvoir des *Hellanodiques*, ou Juges des Combats, & la maniere dont ils donnoient leurs suffrages. Il descendit aux effets de ces suffrages, c'est à dire, aux récompenses dont les Vainqueurs estoient honorez. Il fit voir à quel prix la gloire

s'achettoit chez les Grecs , & que le Vainqueur estoit proclamé par le Heraut ; qu'il entendoit les applaudissemens de tous les assistans , & des vers à sa louange , en même temps qu'on chantoit l'Hymne de Jupiter ; il estoit couronné d'olivier sauvage , reconduit en triomphe chez luy , où il estoit honoré le reste de ses jours , & que c'estoit souvent parmi les Vainqueurs Olympiques , que l'on choisissoit des Generaux d'Armée ; qu'on leur élevoit des Statuës avec des inscriptions flatteuses ,

& que l'on frappoit des médailles , pour faire passer à la Posterité le souvenir de leur Nom & de leur Victoire. Mr Roy traita ces deux derniers Articles , avec une prédilection convenable à la place qu'il tenoit , & à l'Académie où il parloit.

Les applaudissemens de l'Assemblée que reçut Mr Roy , furent couronnez par ceux de Mr l'Abbé Bignon , qui loua ce Discours avec la maniere gracieuse qui luy est ordinaire. Il dit à Mr Roy , que s'étant d'abord proposé de parler des

Jeux Olympiques des Pythiens, des Neméens, & des Istmiens; & que n'ayant parlé que de ces deux premières sortes de jeux, il étoit persuadé qu'il parleroit des deux autres dans la première Assemblée publique.

Mr l'Abbé Bignon ayant cessé de parler. Mr l'Abbé Boutard, Pensionnaire de l'Académie, lut une Ode Latine qui fut écoutée avec l'applaudissement que tous ses Ouvrages reçoivent ordinairement. Cette Ode est adressée à Mr Bignon Prevost des Marchands

B iij

30 MERCURE

que la Seine felicite sur les
heureux commencemens de sa
Prevosté. Le Dieu de ce fleu-
ve qui parle dans cette Ode, &
témoigne sa joye du choix
que le Roy a fait de ce digne
Magistrat, prend de là occa-
sion de louer la Famille du
nouveau Prevost des Mar-
chands qui est originaire d'An-
jou, & qui est venue s'établir
à Paris sur les bords de la Sei-
ne; & comme ses eaux for-
ment l'Isle du Palais, & qu'el-
les coulent près les murs du
Louvre, il marque avec quelle
admiration il écoutoit autre-

fois l'illustre Jerome Bignon & son fils, Avocats Generaux, & combien il est attentif aux Discours de Mr l'Abbé Bignon, soit qu'il explique les secrets de la nature dans l'Academie des Sciences où les monumens de l'Antiquité dans celle des Inscriptions. La Seine descend naturellement à l'éloge de Mr le Se Prevost des Marchands, dont elle louë la vigilance, & le soin qu'il prend d'embelir la Ville de Paris par de nouveaux Quays. Le reste de cette Ode est rempli de vives Peintures

32 MERCURE

qui feront beaucoup de plaisir à ceux qui les liront , tant à cause de leur beauté , que de ce qui en fait le sujet.

Le lendemain 14^e Novembre, l'ouverture de l'Academie des Sciences se fit par un Discours que Mr Duverney prononça sur la maniere dont se fait la generation des Limaçons ; ce qui merite le plus d'estre observé dans ces animaux , parce qu'ils sont Hermaphrodites , un Philosophe estant obligé d'épier la Nature dans ce qu'elle a de plus secret, on doit remarquer que l'em-

barras de Mr du Verney a dû être grand en cette occasion ; puis qu'on doit toujours employer les termes qui sont propres aux choses dont on veut faire la peinture, & que dans celle qu'il fit, il fut obligé de les éviter avec soin, en faisant néanmoins comprendre à l'Auditeur, ce qu'il avoit dessein de luy faire remarquer. Quoy que Mr de Verney traitast la chose avec beaucoup de modestie, les Sçavans, accoutumez à voir les choses naturelles, sans autre mouvement que celui de la cu-

34 MERCURE

riofité & de l'admiration , mais
auffi les perfonnes les moins
accoutumées à fuivre le détail
de pareilles recherches, ont dû
regarder tout ce qui a esté dit
avec des yeux auffi Philofophes
que celuy qui en a parlé. La
diverfité a dû plaire beaucoup
dans ce Discours , puis qu'elle
jetta les meilleurs Connoiffeurs
dans une furprife tres agrea-
ble , à mefure que l'Auteur
expliquoit tantoft ce qui con-
cerne les deux efpeces les plus
ordinaires des limaçons , tan-
tost ce qui regarde les Lima-
çons & les Vers de Terre ; les

personnes mêmes à qui ces matières sont moins familières & moins connues, sentirent avec plaisir, sans presque s'y estre attenduës, leur imagination passer d'objets en objets, tous fort interessans par la singularité & la nouveauté des faits. Car la matiere, quoy que traitée déjà par d'autres, estoit toute nouvelle à cause de l'exactitude des Observations bien différentes de celles qui ont esté faites jusques à present sur ce sujet. Elle fut approfondie d'une manière à donner de quoy faire

36 MERCURE

des reflexions à tous ceux qui s'appliquent à ce genre d'étude.

En effet la structure & les usages des parties destinées à la production de l'espece de ces animaux, renferme une Physique & une Mécanique si surprenante & si remarquable, que ceux qui voudront s'en assurer par eux mêmes, reconnoîtront aisément la vérité de ce que dit M. l'Abbé Bignon après ce Discours, puis que cet Abbé dit, *qu'il supposoit d'aussi longs travaux, & une aussi grande provision de Science que*

celle que Mr Duverney avoit faite ; qu'il ajouta, qu'on devoit bien admirer l'Auteur de la Nature dans cette prodigieuse variété qu'il a répandue sur ses Ouvrages par rapport à ces matieres, qui sont les plus propres à faire sentir sa puissance & sa sagesse infinie ; & qu'on ne devoit pas croire que ces sortes de traittez fussent inutiles, quoy qu'ils parussent tels d'abord ; que ces Observations qui n'étoient maintenant que curieuses, deviendroient avec le temps tres utiles pour la perfection de l'Anatomie du corps humain, par les rapports que l'on

38 MERCURE

ne manqueroit pas de trouver entre luy & les animaux sur qui ces Observations ont esté faites.

Voicy un extrait fort abrégé de quelques endroits du Discours de Mr Duverney : il commença par faire voir, que ces reptiles sont, comme on l'a déjà dit, hermaphrodites, & qu'ils ont chacun les parties des deux sexes.

Outre ces parties, ils ont chacun une espee d'étuy, lequel renferme un aiguillon, qui a la figure du fer d'une lance à quatre ailes. Ils dardent mutuellement l'un con-

tre l'autre cet aiguillon, dont on ne peut déterminer certainement l'usage; mais on peut juger que cette piqueure sert à avertir ces animaux, que celui qui les approche, est dans la disposition nécessaire pour la production de l'espece.

Mr Duvernoy fit une description fort exacte de toutes les parties qui y contribuent: Mais cela regardant uniquement l'anatomie, je n'entre- ray point dans ce détail, que l'on pourra voir tout entier dans les Mémoires de l'Académie, qui seront imprimez:

40 MERCURE

& je diray seulement, que par les observations qu'il a faites, il est venu à bout de déterminer précisément les parties de ces reptiles, qui sont propres au sexe masculin, & celles qui sont propres au sexe féminin.

Il tira de ces Observations plusieurs conséquences favorables à l'opinion de plusieurs Modernes; par exemple, que les œufs des femelles ne sont pas féconds immédiatement dans l'ovaire & dans les trompes, puisque dans les limaçons & dans les limaces, la fécon-

dation ne se fait que par le moyen du sang & des esprits.

Il parla aussi à cette occasion , des vers de terre , qui non seulement sont hermaphrodites , mais qui le sont doublement ; en sorte que chacun de ces insectes est deux fois mâle , & deux fois femelle.

Il fit remarquer que les limaçons gris de jardin , ceux de vigne , les limaces & les vers de terre s'unissent différemment pour la production de l'espece.

Qu'ils choisissent presque toujours le temps de la nuit ,

Decembre 1708. D

42. MERCURE

pour s'unir, & que leur union differe dans la durée; celle des limaçons gris de jardin, durant au moins dix heures, au lieu que celle des limaçons de vignes & des limaces, dure tres peu en comparaison.

Il fit observer que les germes des limaçons sont vivans avant que d'entrer dans l'uterus, où ils s'enferment dans un œuf, qui grossit à mesure qu'ils avancent dans le canal qui compose cette partie.

Ces sortes d'animaux pondent leurs œufs par l'endroit où ils ont esté fécondés, qui

est au côté droit du cou. Ils pondent ordinairement soixante ou soixante & dix œufs, par un artifice surprenant.

Quand le Linnéon est prest à pondre, il se retire dans quelque endroit frais & humide, & alors il ouvre la terre avec son muse, de même que les cochons, en sorte que l'ouverture n'est que de la grandeur nécessaire pour y passer la tête & son cou; & lorsque ce trou a quelque profondeur, pour jeter dehors la terre qu'il en tire, il se sert de son empattement, avec lequel il la

Dij

44 MERCURE

pousse de plis en plis jusqu'au dehors.

Ce trou est semblable à un four ; les parois en sont durs , soit que la terre ait esté pressée avec la tête de l'animal , soit qu'il y ait répandu une bave , qui en ait joint les parties.

C'est dans ce trou qu'il dépose ses œufs , en y allongeant sa tête & son col. Ils se trouvent souvent arrangez les uns sur les autres en forme de pain , & unis entre eux par une espece de glu : ensuite il ferme l'entrée de son trou avec de

la terre qu'il détrempe avec sa bave ; ce qu'il fait avec tant d'artifice , qu'on a beaucoup de peine à retrouver les endroits où on les a veus pondre.

Mr Duverney n'expliqua point les changemens qui arrivent à ces œufs pendant qu'ils sont dans ce nid souterrain ; & il dit qu'il reservoit d'en parler dans une autre Assemblée , aussi bien que des autres parties des limaçons & des vers de terre.

Le Discours de Mr du Vernay , fait bien voir que ce

46 MERCURE

qui paroist le plus vile aux ignorans , est une source féconde de mille recherches curieuses pour les Philosophes ; & comme on marche tous les jours sur les limaçons , qui eût dit qu'ils eussent dû tant exercer l'habileté de Mr Duverney , dont on ne peut trop admirer la pénétration , & qui ne laisse rien échapper des matieres dont il traite ?

Je vous envoie la seconde Suite de l'Ouvrage de Mr de Woolhouse.

Dans l'Abregé des Remarques que j'ay fait sur le Système pré-

rendu nouveau de *Mrs* Briffeau & Antoine, touchant les Cataractes, je me suis engagé de refuter (dans la seconde partie de mon *Discours*) les principaux Arguments, raisons & preuves que ces deux *Mrs* alleguent en faveur de l'innovation dont il s'agit. Je vais m'acquitter de ma promesse.

Mr Antoine s'efforce surtout, de persuader dans le premier Chapitre de la premiere partie de son *Livre*, que son Systeme renouvelé, est appuyé du suffrage unanime des Anciens, qui vivoient avant Galien. Il n'en don-

48 MERCURE

ne pas pourtant une seule preuve ;
Et il veut apparemment qu'on le
croye sur la bonne foy qu'on a déjà
vue de luy, dans son Hypothese,
composée de plusieurs morceaux
ramassez : cependant son affir-
mation positive exige la citation
(au moins) d'un de ces anciens
Auteurs, pour contrebalancer l'au-
torité précise de Celle, qui co-
pioit fidèlement les Grecs ses pré-
decesseurs, Et sur tout Hippocra-
te, que Mr Antoine voudroit
insinuer estre aussi de son senti-
ment, pag. 107. ,, au nombre des-
,, quels (dit Mr A.) je pourrois
,, mettre Hippocrate, &c.

Je

Je ne sçay si Mr Antoine ne s'est pas servi de ces paroles, comme par maniere d'acquit, & pour embellir sa periode; puisqu'il est tres-certain que dans les Ecrits qui nous restent de ce grand Homme, on trouve des passages considerables, positivement contraires à l'Hypothese reformée de Mrs Ant. & B. touchant les Cataractes internes, & pas un seul endroit qui les favorise le moins du monde.

Pour mettre cette verité dans tout son jour, il sera à propos d'examiner les plus notables passages où Hippocrate traite à sa
 Decembre 1708. E

150 MERCURE

maniere , les Maladies que nous appellons proprement Cataractes , & Glaucomes , puisque l'on fait cas de l'autorité d'Hippocrate , comme d'un veritable Oracle ; & qu'il est le plus ancien Medecin qui ait traité cette matiere à fond en divers endroits de ses Ouvrages.

Dans cet examen , je me tiendray rigoureusement au Grec , pour ce qui regarde nôtre dispute , ayant observé que les Traducteurs ont fort mal compris le sens d'Hippocrate , aux endroits qui traitent de ce sujet.

Nous lisons au Livre second

BOGAVANT 51
de Proth. sect. 28. Pupillæ
glaucæscentes (flavæscentes)
aut argenti speciem referen-
tes , aut cyanææ (cæruleæ)
ne quid boni (prognosti-
cant.) Ce que je traduis de la
sorte :

Quand toutes les deux Pru-
nelles deviennent également
& à la fois , de couleur d'opa-
le , ou de couleur d'argent , ou
de couleur bleuë , ou des
bleuëts , il est à craindre qu'il n'y
ait des glaucomes dessous.

On voit une pareille sentence
au commencement du petit Traité
de la Veuë , que Mr A. cite ,

E ij

52 MERCURE

pag. 204. de son Livre.

„ Pupillæ corruptæ, spon-
„ tē quidem cyanæ factæ, de
„ repente tales fiunt; & post-
„ quam factæ fuerint, non est
„ (ibi) curatio.

*Tout le monde convient, qu'
Hippocrate entend parler icy du
veritable Glaucome qui se fait
d'ordinaire en peu de temps (en
égard à la longueur du temps
que demandent la plûpart des
Cataractes) & aux deux yeux
à la fois, estant reluisant comme
de l'argent, & qui, pour cette
raison, passe avec Mr A. pour
fausse Cataracte, ou tres sus-*

pecte ; à la page 207. comme auſſi avec Mr Brisseau , pag. 2. de la suite de ses Observations , &c.

Cependant rien n'est plus certain qu'une Cataracte (entendue , corps étranger , ou Membrane) de la couleur d'argent , est tres bonne & tres loüable , pourvuë que les autres Diagnos-tics s'y trouvent conformes , ce qui arrive naturellement. Mais quand le mal vient spontè , & de repentè , sans cause manifeste , & subitement aux deux yeux à la fois , il y a toujors soupçon d'un Glaucome ; ce qu'on connoitra d'avec une vraie Ca-

54 MERCURE

caractère, par la situation profonde & enfoncée du corps opaque, qu'on apperçoit bien en aruant dans l'œil.

Hippocrate poursuivant le fil de son discours dans ce Livre de Visu, nous a laissé une juste description de la Cataracte, dans les paroles suivantes.

„ Quæ verò *Pupilla* marini
„ sunt coloris, paulatim post
„ multum tempus procedendo
„ corrumpuntur; & sæpè alte-
„ ra *pupilla* longo post tempo-
„ re indè corrupta est. Hu-
„ jus caput purgare oportet,
„ & venas uere; & si

quis ab initio curatus fuerit, hoc modo malum sedatur, & in deterius non procedit.

At quæ colorem inter *cyaneum* & *marinum* medium referunt si quidem puero tales fiunt, ubi senior fit, sedantur, &c.

*Ce qu'on ne scauroit interpréter de Glaucomes (ou de Cristal-
lins alterez) puis que Hip. Aph. 3 1.
sect. 3 dit que les vieillards sont fort
sujets aux Glaucomes, bien loin
d'en estre delivrez par l'âge, où
il y a une diminution considera-
ble des humeurs superflues ; ce
qui peut naturellement arrester le
progrés de la Cataracte (ensen-*

E iiii

56 MERCURE

duë Humeur heterogène concrete) & au même temps causer la secheresse du Cristallin. Les purgations aussi du cerveau, & l'inulsion, ou barrement des veines & arteres ; & le caustere à la tête, qu'Hippoc. ordonne icy, peuvent tarir la source du mal, ou la détourner & la divertir. Quoy qu'il en soit, on ne fait pas non plus l'operation de la Cataracte aux enfans. Il faut attendre que les malades ayent de l'âge, pour pouvoir souffrir cette operation avec raison & patience, ce qu'Hippocrate enseigne plus expressément, en bon Praticien, quel-

ques lignes plus bas, en ces termes :

Si verò fiant (suffusiones) ^{ce}
 seniori septem habenti an- ^{ce}
 nos, videt magna valdè, & ^{ce}
 splendida; & videt quidem à ^{ce}
 longè, sed non distinctè, & si ^{ce}
 quid valdè ad oculum appo- ^{ce}
 fuerit, etiam hoc videt, aliud ^{ce}
 autem nihil: à cause des différentes
 ouvertures & resserremens de la
 Pannelle, selon les divers éloi-
 gnemens des objets.

Or il est à propos de remar-
 quer icy, qu'Hippocrate fait cette
 distinction caractéristique entre
 les Glaucomes & les Catara-
 ctes, qu'on voit après que les

58 MERCURE

Cataractes sont formées ; mais il n'a garde de dire la même chose touchant les Glaucomes , qu'il vient d'expedier en peu de mots (comme un mal desesperé) aux premieres lignes de ce petit Ecrit de Visu , dont Mr Ant. même convient , pag. 204. de son Livre , de la maniere suivante :

„ Hippocrate a connu cette
„ Maladie (à sçavoir le Glauco-
„ me) comme il est aisé de le ju-
„ ger , en lisant le commencement
„ de son Livre de Visu , & la
„ fin du 31. Aphorisme de la troi-
„ siémème section , &c.

Hippocrate procede :

GAL. LIB. I. CAP. 15. § 9

Confert autem huic capi-
tis purgatio, & capitisustio,
sanguinem verò his detra-
here non convenit, neque
cyanea, neque *marina*; & vi-
sum [impeditum] in oculis,
humore *crystallino* sano exis-
tente [pupillâ integrâ, aut
oculo aut visu sano] in ju-
nioribus hominibus, tum
femellis, tum masculis, quic-
quam faciendo nihil juveris,
quandiu adhuc augetur cor-
pus: quum autem non am-
plius augetur corpus, ipsius
oculi palpebras intuitus, &c:
intrinsecus inurito, ferra-

60 MERCURE

mentis leviter candentibus. “

Il faut observer que le mot d'Opsis que tous les Traducteurs & Commentateurs ont mal traduit (en cet endroit) doit estre expliqué (comme au commencement de ce petit Livre de la Veüe) par des termes designans l'humeur Crystalline. Car ce mot d'Opsis en Hipp : est un Homonyme , signifiant tantost la veüe , tantost l'œil , tantost la prunelle , tantost les ners optiques , tantost les humeurs de l'œil en general , & quelquefois même l'humeur Crystalline (particulièrement) qu'Hipp. croyoit estre le

BALANT 6E

principal instrument de la veüe,
Et qu'il nomme [dans ces Ouvra-
ges) oculorum vis visiva, vi-
dens pellucidum, videndi cau-
sa, &c. Et que Celse a traduit
en cet endroit par [interior poten-
tia.]

Qui plus est, Mr A. a pris
Oplis pour l'humeur Crystalline
aussi bien que moy, au même arti-
cle du petit Essai de Visu, où
il entend Hip. parler des Cata-
ctes incurables ou Glaucomes
de l'humeur Chrystalline.

Au reste le terme de Kore
dont Hippocr. s'est servi (au
Livre 2. des Predict. : cy-dessus

62 MERCURE

cité] pour lequel on a traduit
Pupillæ Glaucæscentes, est ex-
pliqué [au commencement de ce
petit écrit de la Veue] par cette
même diction d'Opsis. & Hipp.
nous enseigne au long qu'est ce
que c'est que la Kore de l'œil
dans son Livre de Principiis aut
carnibus, &c.

„ Quæ vero Kore [humor
„ CrySTALLINUS] pupilla oculi
„ appellatur, nigra apparet,
„ ob id quod in profundo est,
„ & tunicæ circum ipsam ni-
„ græ sunt est autem
„ non nigra si quis inspiciat, sed
„ alba ac pellucida.

Aristote aussi cap. 9. lib. 1.
 de Historiâ animalium, dit
 Humor oculi interior quo
 videmus est Kore.

Il est impossible de concilier les
 paroles Grecques d'Hipp. au bon
 sens (de quelle maniere qu'on puisse
 les tourner) sans leur donner
 la construction & l'interpretation
 que je viens d'en faire, contre la
 foule des Traducteurs & Com-
 mentateurs qui nous ont precedé,
 & qui y ont manqué aux termes
 propres pour ne pas avoir esté
 Oculistes de Profession ou d'étude,
 sans en traduisoit le mot d'Opsis
 dans ce passage, comme d'ordi-

64 MERCURE

naire ailleurs] par celui de la veuë, au lieu de le traduire [l'humour CrySTALLINE] il y auroit une contradiction manifeste , puis qu'Hipp. dit qu'en ces cas le malade ne voit pas distinctement ni en toutes les situations, & éloignemens, bien loin d'avoir la veuë saine & entiere [visu sano & integro.]

On ne scauroit non plus prendre icy le mot d'Ophtis pour les nerfs Optiques, à cause que la goutte serene devient d'autant plus incurable qu'elle est plus inveterée : & puis il y a un passage particulier, vers la fin de ce

petit écrit d'Hipp. sur la veüe, qui traite exprès de l'Obstruction des nerfs optiques, en prenant le mord'Opfis pour ces mêmes nerfs. Voicy cet endroit d'Hip., Si cui oculi dum sani sunt, visum corrumpant, &c. où les paroles de oculi dum sani sunt donnent à entendre que le mal est hors du globe de l'œil, & le Trépan qu'Hippocrate y ordonne pour l'évacuation des eaux, démontre qu'Hipp. y prétend que la cause du mal dont il y parle regarde des serositez au cerveau.

On ne peut aussi prendre le
Decembre 1708. F

66 MERCURE

mot d'opfis, dans le precedent passa de (& visum impeditum, in oculis humore crySTALLINO, &c.] pour la prunelle exterieurement couverte par une taye ou un nuage, puisque ces maux deviennent pires, & moins guerissables à la longueur du temps : & qu'on en guerit fort bien les plus petits enfans. Enfin, si au lieu du mot de sana, il y avoit eu celui de corrupta, comme au commencement de ce Livre de Visu, Mr A. auroit quelque lieu de dire qu'Hipp. y entendoit le crySTALLIN corrompu, & la vûe restaurable par son abbattement. Mais le

OPHTHALMIA 87

terme d'hygies [sana aut in-
tegra] opposé à l'omma (la vi-
sion empêchée ou perdue) ôte toute
forte de pretexte aux chicanes.
Sur tout quand nous voyons Cel-
le exprimer, comme s'ensuit, cet
endroit d'Hippocrate touchant les
Cataractes.

Neque idonea curationi se-
nilis ætas est, ac ne puerilis
quidem, sed inter has media
ætas. Par lequel on voit que tout
glaucome seroit incurable (au
moins aux yeux des vieillards,
qui sont pourtant les gens les plus
sujets à ce mal] selon le fameux
Aphorisme de nostre grand Au-

F ij

68 MERCURE

theur. Ce qui me fait ressouvenir fort à propos de ce que Brassa-volus dans ses Commentaires sur ce 31. Aphorisme, rapporte qu'il a vû un Medecin Oculiste qui prenant ces glaucomes pour des suffusions aveugloit les Malades en voulant abbattre ces prétenduës Cataractes.

Pour ce qui est de la bonne femme hydropique (dont Hippocrate raconte l'h'stoire au livre 4. de morbis vulgar.) à qui les prunelles (ou les humeurs des yeux) avoient changé la purité (glaucescebant) à sçavoir à qui le noir des yeux estoit devenu tout limpide,

*est un peu sur le blaffard, ou clair
 & passe, sans qu'on s'en mit beau-
 coup en peine, (ubi oculorum
 acies cæsa reddebatur; ac ipsa
 quidem oculorum cura paulo
 lenior erat, dit la traduction de
 Foësius.) certainement il n'est pas
 raisonnable de croire qu'Hippocra-
 te y entendoit que cette femme fut
 attaquée, soit des Cataractes,
 soit des Glaucomes (quoy que le
 mot grec semble d'abord l'intimer)
 mais il a voulu dire que les pru-
 nelles estoient alterées, troublées,
 & devenues mornes, comme aux
 tendres enfans; ce qui n'est pas
 rare dans la Leucophlegmatic.*

70 MERCURE

Il y a même des gens qui ont naturellement cette espede impropre de glaucosie. Le noir de leurs yeux estant d'une teinture délayée & languide comme aux suffusions naissantes.

Hippocrate [parlant des gens qui voyoient mieux la nuit que jour] semble entendre parler de cette espede de glaucosie. Popular. sect. 7... Fiebant autem (nyctalopiæ) pueris - maximè : oculorum vero nigra , (à sçavoir les prunelles) variabantur (variegabantur) estoient changées, ou bigarrées de diverses couleurs.

Mais le texte d'Hippocrate,

de locis in homine , scet. 4.
*nous servira d'éclaircissement au
 sujet des yeux de la bonne vicille
 en question.*

„ Quod si vero in Vertebra
 „ & carnes (fluxio) subierit
 „ aqua inter cutem suboritur.
 „ Inde vero dignoscas licet ,
 „ quod anteriores partes siccae
 „ sunt , caput scilicet nares &
 „ oculi. Quin & oculorum
 „ caligo accidit , & una cum
 „ reliquo corpore ex virore
 „ pallefcunt , neque quicquam
 „ expuitur , &c.

*Il se sert du même terme de
 chloros à l'égard des yeux au li-*

72 MERCURE

*ure de Priscâ medicinâ. ,, Ocu-
,, li pallidiores fiunt inediâ.*

*Car il faut observer que les
mots de Glaucus, Chloros &
Ochros sont Synonimes chez
Hipp. & il s'en sert indifferem-
ment dans un sens fort étendu ,
& pour tout changement de cou-
leur contre nature.*

*Apparemment Hipp. entend
aussi cette espece de Glaucosie au
second d'epidem. sect. 6.*

*Qui capite est parvo, neque
balbutiet, neque calvescet ni-
si Glaucus fuerit.*

*Car au Livre 6. d'Epidem. sect.
,, 4. Hipp. dit, Oculi pro ut
validi*

validi fuerint, ita etiam “
 corpus, sed color ni pejus “
 aut melius vergit. “

Or Galien in arte parvâ,
 nous enseigne que l'œil paroist
 Glaucus, soit à cause de sa ma-
 gnitude, soit à cause de sa plen-
 deur & lucidité: ou à raison de
 sa disposition convexe, & forjet-
 tement en dehors à fleur de teste;
 ou à cause de la paucité, de la
 purité, & de la subtilité de l'hu-
 meur aqueuse.

Il y a un bel endroit d'Aristote,
 pour esclaircir à fond cette affaire.
 Vid. Arist de generat animal.
 lib. 5. cap. 1. Oculi

Decembre 1708.

G

74 MERCURIE

„ omnium infantium nuper
„ natorum glauciores sunt
„ causa est quod partes nuper
„ natorum imbecilliores sunt
„ Glaucoles enim imbecillitas
„ est. Glauco interdum
„ acutè cernere non posse
„ scilicet ob aquæ inopiam.

„ Glauco qui parum habent
„ humoris, ut in *mari* etiam
„ cernitur, etenim quantum
„ ejus satis transpicitur *glau-*
„ *cum* apparet, quanto mi-
„ nus *aquinum*. Quantum præ-
„ gurgite alto non præfinitur,
„ id opacat & nigrum
„ aut (*cyaneum*) *ceruleum* sen-

titur. Qui autem *medium* in-
trahos, *Oculos* habent eo
jam differunt, quod magis
minusve ita consteterint,
&c.

Egritudines etiam oculo-
rum utrorumque iudicium
faciunt. *Glaucoma* enim
Glaucis potius accidit, *luscio-*
sitas aut *nyctalopia* nigris
oculis, est autem *glaucoma*
siccitas potius oculorum,
itaque *senescentibus* magis
evenit, nam oculi quoque
ut reliquum corpus. *Senec-*
itate senescunt. *Lusciositas* ve-
ro humoris copia est, qua-

G ij

76 MERCURE

„ propter minoribus natu
 „ potius accidit , cerebrum
 „ enim eorum humidius est ,
 „ &c. *Et plus bas ,*
 „ Pueri vero paucitate humo-
 „ ris , aquei , glauci principio
 „ apparent, sed & altero ocu-
 „ lo glauci (cæsi) præcipuè
 „ homines atque equi gignun-
 „ tur , &c.

*Par les paroles de altero ocu-
 lo glauci &c. il faut entendre le
 Philosophe parler des yeux dont
 la couleur de l'iris (qui environne
 la prunelle) estoit bleue ou perse ,
 ce que Platon dans son Phædre
 explique par le mot composé glau-*

cominatos (*caesioculus* ,) comme une des qualitez d'un mauvais cheval. Plin nous a laissée une belle description de cette iris & de la prunelle , qui vient icy à propos. Plin. nat. hist. lib. 11. cap. 37.

Oculi homini tantum diverso colore : cæteris in suo cuique genere similes , & eorum quibusdam glauci , sed in homine numerosissima varietatis atque differentiae , &c.

Media eorum (oculorum cornea fenestrat pupilla cujus angustiae non sinunt va-

78 MERCURE

„ gari incertam aciem , & ve-
„ lut canali dirigunt , obiter-
„ que incidentia facile decli-
„ nant : allis nigri , alliis arri ,
„ aliis rufi , aliis *glaucci* coloris
„ orbibus circumdatis , ut ha-
„ bili mixtura & accipiatur cir-
„ cumjecto candore lux , &
„ temperato repercuffu non
„ obftrepat , &c.

Je continuëray le mois pro-
chain à vous envoyer la fuite
de l'Ouvrage de Mr de Vool-
houze.

On a appris par des Vaif-

seaux Danois arrivez depuis peu de Pondichery ; la mort de Mr Martin, Ecuyer, Conseiller du Roy, Directeur General de la Compagnie des Indes Orientales, General des Troupes Françoises, tant par mer que par terre, Gouverneur de la Ville & Fort de Pondichery, Chevalier de l'Ordre de Nôtre Dame de Mont-Carmel & de Saint Lazare de Jerusalem ; né à Paris. Il est mort dans sa soixante-quinzième année, après en avoir passé plus de quarante à établir & à affermir le commerce

80 MERCURE

dans cette partie des Indes, où il a esté extrêmement regretté, tant de ceux de sa Nation, que des habitans du Pays, à cause de son merite & de son amour pour la Religion.

La Compagnie des Indes, qui fut establie en 1664. l'y avoit employé dès l'année 1665. & l'avoit choisy après qu'il eût exercé divers Emplois avec distinction, pour Directeur General, & Chef du Conseil Souverain de Pondichery, pour son commerce & son établissement dans tous

les Etats de la Côte de Comorandel, du Golfe de Bengale, & autres Parties Orientales.

Il s'y estoit rendu si habile, & il y avoit acquis des lumieres si justes & si étenduës par son application desintereffée, qu'il s'estoit concilié avec grande reputation la confiance & l'amitié des Souverains & des peuples, en sorte qu'en l'année 1676. Chircan Londy, General des Armées du Roy de Visapour, qu'il avoit mis dans l'alliance des François, le chargea de s'em-

82 MERCURE

parer de la fameuse Forteresse de Valdaour, située proche de Pondichery, qui estoit au pouvoir du Prince de Chingy, qui s'estoit soustrait de l'obéissance du Roy de Visappour; ce que Mr Martin executa avec tant de prudence & de valeur, qu'ayant fait escalader la Forteresse par deux endroits, pendant qu'il faisoit donner une fausse attaque à la grande Porte, il s'en rendit maître en une demie heure de temps, quoiqu'il n'eût que quarante Soldats François, avec les gens du pays, qu'il avoit assemblez

pour l'exécution d'une entreprise de cette conséquence; il conserva cette conquête, & il alla mettre le siege devant une autre Forteresse, appelée *Tendinanon*, avec un Corps de Troupes du détachement de l'Armée de Chircan Londy, qui assiegeoit Chingy, avec lequel il facilita un Traité.

En 1693. Mr Martin fut assiégué par les Hollandois dans Pondichery, qui estoit sans fortifications. Ils avoient quarante quatre pieces de Canon & six Mortiers. Il s'y deffendit pendant plusieurs jours,

84 MER CURE

avec une valeur plus qu'humaine ; la Capitulation luy fut des plus honorables ; il fut arrêté entre le General des Hollandois & ce Gouverneur, que les François fortiroient de la Place, Enseigne déployée, tambour battant, & mousquet sur l'épaule, méches allumées, avec deux pieces de Canon, jusqu'au bord de la Mer, où ils devoient s'embarquer.

Par la Paix de Riswick, Pondichery a esté rendu aux François, & Mr Martin en reprit possession.

Ces actions, & plusieurs

autres de cette importance; luy ont fait meriter la protection & l'amitié des Souverains, & des peuples de cette partie de la Terre; & il a si bien fait par ses soins, que Pondichery, qui n'estoit qu'un fort petit Village, est devenu une bonne Ville Françoisse, qu'il a fait fortifier.

Il y a fait bâtir un Fort à cinq Bastions Royaux, de deux cens toises, & revêtu de maçonnerie. Il fut commencé vers la fin de l'année 1701. & il a esté achevé au mois de May 1706. par la con-

86. MERCURE

duite, & sur les desseins de Mr Nion, Ingenieur ordinaire du Roy, Capitaine commandant les Troupes de la Garnison. La premiere Pierre fut posée le neuvième May 1702. ainsi qu'il paroist par l'Inscription suivante, gravée sur deux Tables de Cuivre, l'une en Latin & l'autre en Langue Malabare, qui est celle du pays; elles ont esté jettées dans les fondemens avec une Medaille du Roy.

*Regnante in Gallia
Ludovico Magno*

GALANT 87

Semper invictô semper Augusto.

D. D. Franciscus Martin Eques

Regi à Consiliis

Urbis Pondicherianæ Vigilantif-

simo

Gubernator

Et Indiarum Commerçii intelli-

gentissimus.

Dispensator

Nova hujus arcis fundamenta

posuit

Impensis & nomine Regis socie-

tatis indicæ.

Die nona mensis Maii anno

Domini.

M. D. CC. II.

Opera Dionisy de Nion Pari-

88 MERCUR

fiensis

Regiarum arcium infuëtaris.

Cette Forteresse met Pondichery hors d'état d'estre insultée, & sert de retraite, non seulement aux Vaisseaux & aux Troupes que le Roy envoie aux Indes, mais aussi aux Nations voisines qui sont en guerre avec le Mogol; cet azile sert aussi pour la sureté & la correspondance des Missionnaires, & contre les insultes des Anglois & des Hollandois qui sont établis près de Pondichery sur la même Coste.

Enfin Mr Martin a étably des Comptoirs dans les autres Royaumes & Etats , & particulièrement dans ceux de Golconde de Bengale & d'Achem & autres, & l'on peut dire que la Nation Françoisé luy est redevable des progrès qu'elle a fait en ces pays éloignez. C'est pourquoy S. M. en reconnaissance de son mérite & de ces services luy avoit accordé pour luy & pour toute la posterité des Lettres de Noblesse dès l'année 1692 & l'avoit nommé Chevalier de l'Ordre de saint Lazare le trente-
Decembre , 1708. H

90 MERCURE

unième Decembre 1700.

Messire N.. du Sauffay ancien Prevost des Marchands de la Ville de Lyon, & ancien Lieutenant particulier du Siege Presidial de cette même Ville, est mort âgé de près de 90. ans. Il étoit d'une ancienne Famille du Lyonnais qui a toujours esté fort attachée à la Maison de Villeroy & qui est alliée à celle d'Orneyson Chamarende. Mr du Sauffay d'aujourd'huy, étant parent au troisième degré de Mr le Marquis de Chamarende, Lieutenant General des Armées du

Roy. Celuy dont je vous apprens la mort, a exercé avec l'aprobation du Public, les premiers emplois de la Magistrature de Lyon, & sa memoire y fera long-temps en benediction. Il fit faire pendant son Administration de la Charge de Prevost des Marchands, un beau Quay, qu'on nomme encore aujourd'huy *le Quay de Roanne*, & qui est d'une grande commodité pour le Public. De feu D^c N... de Croupet d'une des plus anciennes Maisons de Lyon, & pour laquelle on a

H ij

une grande veneration en cette Ville. là , Mr du Saussay a eu feu Mre N... du Saussay de Jarnosse qui a servit long-temps ; & qui se retira chez luy pour se livrer entierement au goust qu'il avoit pour les Mathematiques & pour les Fortifications. Mr le Marquis de Lhospital estimoit beaucoup ce Gentilhomme. Mr du Saussay, a aussi eu Mr du Saussay Chanoine d'Esnay de Lyon , qui a esté pourveu d'un Prieuré prés de Fontainebleau. Mre N... du Saussay Abbé de saint Rigault en Bourgongne , di-

gnité qui luy donne sceance aux
 Etats de la Province, où il a eu
 une fois l'honneur d'haran-
 guer avec un grand applaudis-
 sement M^rc N... Chevalier du
 Sauffay Enseigne de Vaisseau,
 qui a épousé depuis N... de
 Baret d'une bonne Famille de
 Lyon. Il fut député à la Cour
 par M^rs de Vauvré & de Lan-
 geron pour y porter la nou-
 velle de la levée du Siege de
 Toulon. Le celebre M^r du
 Sauffay Auteur d'un excellent
 Martyrologe, que M^r de Til-
 lemont & les autres Historiens
 Ecclesiastiques citent souvent

94 MERCURE

avec Eloge estoit de cette même Famille, de même que Mr l'Abbé du Saussay, Chanoine & Grand Penitencier de l'Eglise d'Orleans, fort estimé de feu Mr le Cardinal de Coiffin: Les Abbez du Saussay dont je viens de parler ont eu une partie de leurs Benefices; de feu Mr l'Abbé de Chamaran: de leur Oncle, Chanoine de saint Just de Lyon.

Quoique je vous aye déjà parlé de la mort de Me la Marquise de la Galissonniere, j'ay crû devoir encore vous envoyer l'Article suivant, par-

ce qu'il est beaucoup plus exact
que celui que vous avez déjà
vu.

Dame Catherine Begon,
âgée de 37. ans, Epouse de Mr
Barin, Marquis de la Gallif-
sonniere, Chevalier de Saint
Louis, Chef d'Escadre, de
Commandant la Marine au
Departement de Rochefort,
fille de Mr Begon Intendant
de la Generalité d'Aulnis, &
de la Marine au Departement
de Rochefort, sœur de Mr
Begon Ordonnateur au Port
de Rochefort, de Mr l'Abbé
Begon Docteur de Sorbonne,

96 MERCURE

& de Mr Begon Enseigne de Vaisseau, est decedée, ainsi que vous l'avez déjà scû. Cette Dame est universellemens regrettée. Elle s'étoit acquit dès sa tendre jeunesse, une vertu, qu'elle perfectionnoit tous les jours, estant tresattentive à ses devoirs, & tressevere, sur ce qui la regardoit. Elle a fait voir pendant le cours de sa vie une pieté solide. Elle avoit esté élevée chez Mr Begon son grand Pere, dont le merite & la pieté étoient connus; & quoy qu'il pust par ses qualitez relevées, profiter,

profiter de l'avantage d'estre
Oncle de Madame Colbert. Il
s'étoit retiré dans la Famille,
ayant renoncé aux biens de la
fortune. Il avoit travaillé à
perfectionner les bonnes dis-
positions qu'il trouvoit dans
la petite fille qui avoit l'esprit
vif & capable des meilleures
impressions, ce qui l'obligea
à prendre luy-même soin de
son éducation, & à lui marquer
les Livres dont elle tiroit le
plus de profit de la lecture.
Elle avoit si bien secondé les
bonnes intentions d'un Maî-
tre si attaché, que l'on peut di-

Decembre 1708. I

98 MERCURE

re que son esprit, estoit formé avant l'âge ordinaire, ce qui l'a rendue pendant sa vie aussi respectable qu'aimable. Le poste que tient aujourd'hoy Mr Begon son Pere, fait connoître son mérite, & le distingue beaucoup. Il est un des anciens Intendants du Royaume. Son desintéressement & son attachement au service du Roy, sa vertu, son équité luy donnent des qualitez qui le font estimer de tous ceux qui le connoissent. Son Epouse étoit d'une vertu exemplaire, & les pauvres con-

serveront toujours sa memoire , ayant esté pendant sa vie tres attachée à les soulager ; il y a à Rochefort un établissement d'orphelines, qui est d'un grand secours à ces pauvres enfans , qui y sont élevez. Mr Begon est originaire de Blois, son pere & sa mere, qui étoient Viare , sont alliez à plusieurs familles distinguées.

Mr Barin est de Bretagne , & d'une famille distinguée depuis plusieurs siècles ; il est fils de Mr Barin Marquis de la Gallifonniere, Maistre des Requestes , cy-devant Intendant

100 MERCURE

à Rouën & à Orleans, Conseiller d'Etat. Sa Mere est Boulanger ; il avoit esté Chevalier de Malte ; il étoit sur le point d'avoir une Comman-derie lors qu'il se maria. Il fut nommé Chef d'Escadre après l'affaire de Vigo , où il se distingua par sa valeur , & par son sçavoir dans la bonne Manœuvre qu'il fit pour ne pas laisser prendre son Vaissau & pour sauver son Equipage , & il soutint tout le feu des ennemis.

Mre Jacques Duding, Com-
mandeur , Clerc de l'Ordre de

GALANT 101

saint Jean de Jerusalem, fut sacré Evêque de Lausanne le Dimanche 4. Novembre par Mr de Montmorin Archevêque de Vienne, assisté de Mr Madot Evêque de Belley, & de Mr de Montmartin Evêque de Grenoble dans l'Eglise Cathédrale de Vienne. Il y a 30. ans qu'il est dans l'Ordre de Malte, & il est de la langue d'Allemagne, & du Corps du Clergé de cet Ordre Militaire. Il y a trois sortes de Chevaliers à Malte, les Nobles, les Servans, qui sont les plus anciens, puis qu'ils établirent

102 MERCURE

l'Hôpital de Jerusalem sous la direction du Frere Guerin, & les *Diaconos*. Mr du Ding a demeuré long temps à Malte où il a toujours esté fort cher aux Grands Maistres, & sur tout à celuy qui occupe aujourd'huy cette place qui luy a donné des marques d'une distinction particuliere, & principalement dans cette occasion, où il a soutenu à Rome son élection avec beaucoup de vigueur. Le nouvel Evêque est de Fribourg, Canton Catholique; il est allié à la famille de Montenach qui se

glorifié d'estre la plus ancienne de l'Etat & la plus renommée dans le Conseil de Fribourg par les Charges qu'elle y a possédées, & par le nombre de ceux de ce nom qui ont composé & qui composent encore à present ce Conseil; depuis 7. ou 8. generations on a vû beaucoup de Comandeurs de Malte de la famille du Ding. L'Evêque de Laufanne d'aujourd'huy a trois Commanderies; une à Aix la Chapelle, une autre à Auspurg & la troisième à Fribourg, lieu de sa résidence. Mr du Ding son Ne-

104 MERCURE

veu de la Langue d'Allemagne a aussi un pareil nombre de Commanderies, & c'est un Ecclesiastique d'un grand merite. La conduite du nouveau Prelat a toujours esté fort reguliere, & c'est ce qui lui a fait meriter l'estime de tous les Grands Maistres qui ont gouverné l'Ordre de Malte depuis qu'il en est membre. Mr du Ding son frere, du même Ordre, a eu aussi l'approbation & l'estime de tous ceux qui le connoissoient. Mr l'Evêque de Lausanne a environ 60 ans. Mr l'Archevêque

de Vienne donna un splendide repas au Prelat consacré & aux deux Assistans. Mr l'Evêque de Belley qui en estoit un est Comprovincial du nouvel Evêque, estant tous deux suffragans de Besançon.

Lausanne est une Ville de Suisse vers le Lac de Geneve, dans le Canton de Berne; les Geographes Latins la nomment *Lausonium* & *Lausanna*. Il y a un Siegè Episcopal, mais qui a esté transferé à Fribourg depuis l'an 1535. que les Calvinistes se rendirent Maistres de cette Ville. Ce Siegè E-

206 MERCURE

piscepal estoit autrefois à Wiffrbourg que les Auteurs Latins nomment *Aventinum*, Ptolomée, Ammian Marcellin, Tit-Live, Saluste, Tacite, & divers autres anciens Auteurs en font mention. Un des plus grands droits de l'Evêque de Lausanne est celui de Consecrer l'Archevêque de Besançon Metropolitain. Cela se prouve par un Manuscrit qui a plus de 700 ans d'antiquité, & que l'on conserve dans les Archives de l'Eglise Metropolitaine de Besançon. Lausanne est à 8 lieues de Fribourg & à

dix de Geneve. L'Eglise Cathedrale estoit lune des plus belles qu'on pût voir, & l'on n'en peut regarder les tristes restes sans en estre attendri. Le dernier Evêque qui a residé en cette Ville, & que les Protestans en chasserent estoit de la Maison de Montfalçon, une des plus grandes de Savoye dont est Mr de saint Pierre. Cet Evêque estoit tres puissant, & il avoit de tres beaux droits sur sa Ville Episcopale, dont il étoit en partie Souverain. Il étoit tres solide Theologien, il en a donné de frequentes marques.

108 MERCURE

M^{rs} les Comtes de Saint Jean de Lyon , ont fait dans leur Eglise qui est la Cathedrale , un Service Solemnel pour feüe M^e la Marechale de Villeroy. Il y avoit sur la Tenture du Chœur deux lais de velours noir chargez d'Ecussions où étoient les Armes de la Maison de Villeroy & de celle de Cof. fe , & entre ces Ecussions il y en avoit où étoient les chiffres de Duc & Pair. La Representation avoit tout l'éclat que l'on peut donner à un appareil Funebre. Le Poil étoit presque à la hauteur du def-

sus des formes des Comtes. Il étoit couvert d'un Manteau de Duchesse ; il y avoit une Couronne couverte d'un crep-
 pe qui trainoit jusques à terre. Le Dais étoit magnifique & tres élevé. Toute l'Eglise étoit brillante de lumiere. Mr le Doyen , de la Maison de Damas Roussel, officia. Il avoit pour Diacre Mr le Comte du Roussel son frere, & Prevost de la même Eglise, & pour Soudiacre Mr le Comte de la Chaize - Chantelau , parent du Pere de la Chaize. Toutes les Compagnies de la Ville y

110 MERCURE

assisterent, sçavoir le Presidial, la Cour des Monnoyes, l'Hôtel de Ville, & le Bureau des Tresoriers de France. Le Presidial & la Cour des Monnoyes étoient à la droite, du costé de l'Epitre, la Ville du costé de l'Evangile, & les Tresoriers de France vis à vis l'Autel sur des Sieges qu'on leur avoit pratiquez, & toutes ces Compagnies étoient dans le Sanctuaire au dessus des formes des Chanoines. Mr le Comte de Rochebonne frere de Mr l'Evêque de Noyon, & Commandant dans le Lionnois,

GALANT III

Ferez & Beaujollois, s'y trou-
va de même que l'ancien Ab-
bé de Saint Antoine, frere de
Mr l'Abbé de Maulevrier Lan-
geron Amourier du Roy. Me
la Comtesse de Soissons qui
fait la residence chez les Da-
mes de Saint Pierre, s'y trou-
va aussi, de même que Mr le
Prince d'Harcourt qui étoit
auprès d'elle. On y remarqua
aussi Mr le Comte de Verdun
Beau pere de feu Mr le Mar-
quis de la Baume & la
Compagnie étoit aussi nom-
breuse que distinguée. Il y
avoit sur l'Ance six Chande-

112 MERCURE

liers & une Croix d'Argent, qui coûterent 25. mille livres il y a quatre ou cinq ans.

Quoy que je vous aye marqué que je remettois au mois prochain à vous parler des Discours dont je ne vous ay encore rien dit, & qui ont esté prononcez dans les Academies dont je viens de vous entretenir, je crois néanmoins devoir ajouter à ceux dont je vous ay déjà parlé, qu'après la lecture de l'Ode de Mr l'Abbé Boutard, Mr l'Abbé Fraguier, de l'Academie Françoise, & qui est aussi Membre de cel-

le des Inscriptions , lut une
Dissertation sur l'Eclogue. Il
la regarda comme un Poëme
Dramatique ; & suivant cette
idée il traita de quatre choses
qui ont rapport au Drame , & il
examina 1°. le lieu de la Scene ,
2°. les Acteurs. 3°. ce qui se
passe & ce qui se dit sur la Scene
4°. le stile & les expressions de
l'Eglogue. Le but de tout l'Ou-
vrage est d'établir ce que c'est
precisement qu'*Eclogue* con-
formement à l'acception Fran-
çoise de ce mot , & d'en don-
ner une idée juste , precise ,
& incommunicable , qui la
Decembre 1708. K

114 MERCURE

distingue de tout autre genre de Poësie.

Il trouve que l'*Eclogue* est en Poësie ce que le paysage rustique est en Peinture. Cette notion lui fit établir des principes, selon lesquels il est aisé de conclure qu'il y a en effet fort peu d'*Eclogues*, quoi qu'il y ait beaucoup de pieces qui en aient le Titre. Il établit avec soin la difference de l'*Eclogue* & de l'*Idylle*; il marqua d'où ces deux mots ont tiré leur origine, aussi bien que la dénomination de Poësie Bucolique. Toutes ces choses furent traitées

rêts avec beaucoup d'ordre ;
 d'élegance & de netteté & avec
 un heureux choix de différens
 endroits de Theophraste & de
 Virgile, qui sont les deux seuls
 Auteurs dont il a tiré ses exem-
 ples, parceque ce sont les ori-
 ginaux. Dans toute sa Disserta-
 tion qui fut assez longue, il ne se
 servit que de ses seules pensées ;
 mais ce fut avec une justesse de
 critique & avec un stile poli
 qu'on ne trouve pas toujours
 dans les ouvrages des Sçavans.
 Il ne s'attacha à suivre ny à
 refuter aucun de ceux qui ont
 traité cette matiere avant luy ;

116. MERCURE

parmi lesquels il y à des personnes pour qui il ne pouvoit, ajouta-t-il, marquer trop d'estime & de considération.

M^r l'Abbé Fraguier ayant cessé de parler, M^r l'Abbé Bignon donna de grandes loüanges à sa Dissertation, & comme il y avoit plus de demie heure que le temps de la Séance estoit passé il marqua qu'il estoit fâché qu'il ne luy restast pas assez de temps pour entrer dans le détail des différentes parties dont elle estoit composée, & d'en approfondir tous les principes.

J'ay écrit *eclogue*, comme
l'écrivit l'Auteur.

Je passe à un Article de même nature, que vous trouverez tres-curieux, & tres-digne de vostre attention, par la variété des choses qui s'y trouvent. Ce que vous allez lire m'avoit esté promis par un homme dont les Relations ont toujours fait beaucoup de plaisir à ceux qui les ont lues, ainsi j'avois lieu d'en attendre une aussi belle que celle que je viens de recevoir.

N^o 3. MERCURE

A Perpignan le 30. No-
vembre 1708.

Vous ayant promis de vous en-
voyer tout ce qui a esté fait en res-
quiers pour honorer la memoire
de Mr le Maréchal de Noailles,
il est juste de vous satisfaire. Je
m'en acquitte un peu tard, parce
que ses honneurs funebres com-
mencoz il y a plus de sept semai-
nes, ne sont finis que d'hier. On
a fait tant de choses pour marquer
la veneration que l'on avoit pour
ce cher Gouverneur, & pour ex-
primer la reconnoissance dont on y

GALANTIM 119

est véritablement pénétré, que j'apprehende d'estre long dans mon recit.

Je commence par Mr le Duc de Noailles son fils. Je ne vous diray pourtant rien de sa vive douleur, lorsqu'il apprit une mort à laquelle il ne s'attendoit nullement : vous vous la figurerez par ses belles qualitez qui l'élevent si fort au dessus de la pluspart des hommes. Un Courrier extraordinaire luy apporta cette triste nouvelle le 8. d'Octobre, & après avoir donné amplement à la nature ce qui luy estoit dû, la Religion vint à son secours, & luy fit voir

120 MERCURE

qu'il estoit temps de songer au soulagement de l'ame d'un Pere qui luy estoit si cher. Il pria dont Mr nostre Evesque qui estoit venu chez luy pour le consoler, d'envoyer dans toutes les Eglises de la Ville, qui sont en grand nombre, retenir pour le lendemain toutes les Messes que l'on y pourroit celebrer.

Ce jour-là la douleur de Mr le Duc de Noailles fut bien augmentée, lorsqu'il reçut par le Courrier ordinaire des lettres de Mr le Maréchal son pere. Elles estoient accompagnées de Provisions signées de luy, en faveur d'un Officier du
Conseil

Conseil Souverain, qu'il avoit nommé Juge de la Capitainerie de cette Province. Ainsi on peut dire que Mr le Maréchal de Noailles est mort comme il avoit vécu, les bien-faits à la main, puisqu'une de ses dernières signatures a esté une grace accordée à un des hommes du Roussillon, qui, durant qu'il a vécu ont eus un dévouëment entier pour ses volontez : mais Mr Collarés, penetré de la mort de son bien-faicteur, ne luy a survécu que cinq semaines.

Le 13. d'Octobre, Mr le Duc fit faire un Service solennel dans la Cathedrale. On y éleva par ses
 Decembre 170 . L

ordres un magnifique Mausolée, dont les quatre degrez furent chargez d'un nombre considerable de lumieres. Mrs du Conseil Souverain y assisterent en robes noires, aussi bien que Mrs les Consuls, accompagnez de ceux de leurs Predecesseurs en Charge qui se trouverent dans la Ville. La Noblesse du Pays n'y manqua pas, non plus que les Officiers qui estoient alors icy en nombre considerable. Ils parurent à cette triste Cereemonie, (de même qu'ils ont fait aux autres qui l'ont suivie) les Principaux en grand deuil, les autres avec de grandes écharpes de cresse & autres ornemens

lugubres convenables à leur état.
 Mr l'Evêque officia. La Messe
 fut chantée en Musique. L'Of-
 frande se fit en ceremonie, &
 après que les huit Bourdonniers
 eurent passé (ce sont huit Chap-
 piers qui tiennent le Chœur, &
 qui, suivant le Ceremonial Ro-
 main ont en main de grands Bour-
 dons d'argent.) Mr le Duc mar-
 cha en manteau long & offrit un
 cierge tres-garni de pieces d'or.
 Mrs les Chanoines suivirent
 avec tout leur Clergé, faisant en
 tout 120. Prestres. On doit re-
 marquer que nul ne peut porter le
 Surplis dans le Chœur, qu'il ne

124 MERCURE

soit Prêtre.) Puis Mrs du Conseil ayant à leur teste Mr le Premier President ; Mrs les Consuls & leur suite ; & les principales Dames de la Ville en grand deuil. A la fin de la Messe quatre des principaux Chanoines ou Dignitez de l'Eglise, firent les Absoutes avec Mr l'Evêque.

La semaine suivante le Conseil Souverain s'acquitta de ce devoir de pieté dans l'Eglise qui lui sert de Chapelle. Elle fut toute tenduë de noir, & remplie de quantité de flambeaux de cire blanche. Les Consuls invitez de la part de Mrs du Conseil y assiste-

rent, & Mr Desprez, Conseiller d'Honneur & Grand-Vicaire de ce Diocese, homme autant venerable par son merite, que par son âge, fit l'Office.

Le Chapitre de l'Eglise de S. Jean, qui est la Cathedrale, fit aussi son Service & cela par une deliberation particuliere, n'en ayant jamais fait pour personne; mais en cette conjoncture il crut devoir passer sur ses anciens usages, en reconnoissance de ce que feu Mr le Maréchal avoit fait pour luy en plusieurs occasions. La dépense fut considerable, le Cenotaphe tres-illuminé, & Mr l'Evêque offi-

126 MERCURE

cia en presence du Conseil & des Consuls. Mr le Duc de Noailles qui avoit assisté à toutes ces saintes & tristes Ceremonies, alla en long manteau, suivi d'un nombreux cortège, remercier Mrs du Conseil dans la Salle d'Audience : Mrs du Chapitre assemblez dans leur Salle Capitulaire ; & Mrs les Consuls dans l'Hostel de Ville. Il fit à chacun de ces Corps un compliment particulier, mais d'un stile si noble, si élevé, & en même temps si tendre & si touchant qu'après que ces Mrs eurent tous admiré l'éloquence naturelle de celuy qui leur parloit, plusieurs émus de

ce qu'il leur disoit, ne purent retenir leurs larmes.

Rien ne peut nous donner une plus haute idée de la piété & de la Religion de Mr le Duc de Noailles, que ce qu'il fit quelques jours avant son départ de cette Ville. Ce fut un Contrat de Fondation qu'il passa avec Mrs du Chapitre de S. Jean, & Mrs de la Communauté de la même Eglise, qui sont deux Corps séparés, lesquels se réunissant en un, font ce nombre de 120. Prestres dont je viens de parler. Mr le Duc leur donna une somme considérable pour être mise en fonds; dont la rente

L iij

128 MERCURE

sera employée à une retribution une fois plus forte qu'on ne la paye en pareilles occasions pour un Service & un Anniversaire general & perpetuel, qu'il prétend estre celebré solennellement dans leur Eglise, tous les ans le 20. de Novembre, pour les ames de son Pere & de son Ayeul; & celles de tous les Gouverneurs & Capitaines Generaux du Roussillon de sa Maison, qui luy succederont à l'avenir dans cette Charge. Pour les ames encore des Dames épouses de ces Seigneurs, aussi bien que pour celles de ses plus proches parens, decedez & à deceder, au-

quel il entend qu'assistent tous ces six-vingts Prestres. Les Chanoines en acceptant cette Fondation ont délibéré que cette Messe seroit toujours celebrée par l'un d'eux, assisté d'un Diacre & d'un Soudiacre du même Corps, & cela, disent-ils, en reconnoissance des bien-faits reçus par l'illustre Maison de Noailles, & en particulier de Mr le Maréchal & de Mr le Duc son fils. Le Chapitre de la Communauté de S. Jean a mis aussi dans son Acte Capitulaire, qu'il acceptoit toutes les conditions du Contrat, quoy qu'il y en ait quelques-

130 MERCURE

unes de contraires aux usages de leur Eglise ; pour mieux témoigner à Mr le Duc de Noailles, sa reconnoissance des bien-faits que la Communauté a reçus de luy & de ses ancêtres & le desir qu'il a de seconder ses pieuses intentions. *Le Conseil Souverain s'est obligé par une délibération unanime d'assister en Corps tous les ans à ce Service*, pour témoigner par là la reconnoissance des bien-faits que la Compagnie & toute la Province ont reçus de cette illustre Maison. *Les Consuls & le Conseil*, dit des Douze,

préposé pour les ceremonies des Funerailles & des Obseques, tous gens notables dont la pluspart ont esté Consuls, ont pris cet engagement par reconnoissance aussi des bien-faits reçus de la Maison de Noailles. Ils specifient en particulier, sçavoir, que l'Ayeul de Mr le Duc dans un temps calamiteux de guerre & de peste, avança à la Ville & à la Province une somme considerable qui leur procura des viures en abondance; que c'est à la puissante Protection de Mr le Maréchal qu'ils doivent la confirmation de leurs Privileges, celle de leurs glacières, & ce

132 MERCURE

qui est de plus considerable que c'est ce Seigneur qu'ils nomment leur Pere commun, qui a maintenu le Corps des Bourgeois nobles, dans ses prerogatives ; enfin que Mr le Duc leur a déjà donné en plusieurs occasions des marques de son affection & de sa tendresse, qu'il a puisée (ainsi qu'il l'a dit solennellement) dans le sein de ses Predecesseurs.

Vous voyez par toutes ces choses qu'elle est la sensibilité de tous les Corps de cette Province, pour tous les biens qu'elle a reçus des Seigneurs de Noailles, & combien cette illustre maison est hono-

rée & aimée dans ce pays. Je ne
 dois pas finir cet article sans vous
 faire remarquer que cette Fonda-
 tion faite par Mr le Duc de Noail-
 les, n'est pas la premiere preuve
 qu'il a donnée de sa confiance aux
 suffrages de l'Eglise, puisqu'en
 1702. après que son jeune frere
 le Marquis de Noailles fut mort
 à Srasbourg d'une blessure qu'il
 avoit reçûe sur le Rhin, il y
 fonda une messe qui devoit estre
 celebrée tous les jours pour le re-
 pos de son ame, & que tous les
 ans en quelque endroit qu'il se
 trouve, il y fait chanter un ser-
 vice solennel pour le deffunt, le
 jour de son decés.

Je reviens aux prières faites pour Mr le Maréchal : on chanta dans toutes les Paroisses de la Ville, & dans toutes les Maisons Religieuses de l'un & de l'autre sexe, un service avec le plus de solennité qu'il fut possible ; mais le Prieur de l'Eglise du Temple de l'Ordre de Malthe, Frere Joseph Canta, se distingua dans ces honneurs funebres. Son Eglise toute tendue de noir & tres-éclairée, presentoit une lugubre décoration des plus singulieres, & qui ne laissa pas de contenter fort les yeux. Tous les Chevaliers de Malthe qui se trouverent alors dans Per-

pignan, y assisterent en habit de deuil. Mr de Montmejan, Officier d'un mérite distingué, d'une ancienne famille de son nom, près de Milbau, en Roüergue; Major & Commandant de nostre Citadelle, fit aussi chanter avec beaucoup d'éclat, & en Musique, un Service dans la Chapelle de la Citadelle qui fut toute tendue de noir, & au milieu de laquelle on vit une représentation élevée de plusieurs gradins, chargés de nombre considerable de flambeaux & de cierges.

Toutes les Villes du Diocèse & sous les lieux de la Campagne

136 MERCURE

où il y a Communauté de Prêtres, en ont aussi chanté par ordre de Mr nostre Evêque avec le plus de pompe qui leur a esté possible. Mr l'Abbé Gaillard, non moins dévoué à la maison de Noailles que son frere, le R. P. Gaillard Jesuite, premier Conseiller d'honneur du Conseil Souverain de Roussillon, & Abbé regulier de Nostre-Dame d'Arles, qui est une Abbaye considerable, située à sept lieues d'icy, & dépendante immédiatement du S. Siege, donna ses ordres pour faire des services & des prieres particulieres dans toutes les Paroisses de sa Jurisdic-

GALANT 187

tion. Celuy qui fut chanté dans son Eglise fut tres-soleniel, & l'Etat Major du Fort de Bains qu'il y avoit fait inviter, s'y trouva, ayant à sa tête Mr de Courcade qui en est Gouverneur.

Enfin le jour pris par Mrs de Ville pour s'acquiter de ce devoir, arriva; c'estoit le 30. d'Octobre. Mr le Duc de Noailles estoit parti le 27. pour la Cour. On vit élever dans l'Eglise de Saint Jean un superbe Cenotaphe à quatre Estrades tres-hautes; qui estoient toutes de differens plans; celle d'en bas estoit un quarré regulier, aux coins duquel on avoit placé quatre

Decembre 1708. M

138 MERCURE

pieds d'Estaux soutenant de hautes Piramides de marbre noir, semées de larmes, & couronnées, l'une par les Colliers des Ordres du Roy, l'autre par les Bâtons de Maréchal de France, & les deux de derriere par des Couronnes de Ducs & de Comtes. La seconde Estrade representoit en quelque maniere la Croix du Saint Esprit. La troisieme avoit une figure ovale par rapport à la Medaille du Collier de Saint Michel, & celle d'en haut formoit une Losange par allusion à l'Ecusson de la Ville qui a cette figure. Dans chacune des faces de cette quatrieme Estrade

de, on voyoit des pieds d'Estaux
couverts des Armoiries de la Ville,
& sur lesquels estoient posées des
Colonnes torses, formées de bran-
ches de Ciprés, qui soutenoient un
Baldaquin de velours noir, dont
le sommet estoit couronné d'une
Croix. Ce Baldaquin ombrageoit
un Tombeau de marbre sur lequel
estoit étendu negligemment le
Manteau Ducal, & au milieu
on apercevoit sur une petite éle-
vation un Carreau chargé de sym-
boles des dignitez du deffunt, cou-
verts d'un grand Crêpe. Quatre
gros Sauvages au naturel & as-
sis, soutenoient comme en gemis-

Mij

sant, les encoignures de ce Tombeau, par rapport aux Tenants des Armes de la maison de Noailles. Tous ces plans estoient couverts de deuil, & ornés de grands & de petits Ecussions aux Armes du defunt; de Bâtons de Maréchal de France, posez en Sautoir, & liés par le Cordon bleu; de Trophées d'Armes & de magnifiques Inscriptions; le tout éclairé d'un grand nombre de flambeaux de poing disposez avec art. Les deux autres Mausolées qui avoient esté élevez dans la même Eglise, l'un par les ordres de Mr le Duc de Noailles, l'autre par

RELACTION DE

les ordres de Mrs du Chapitre, estoient à peu près de cette magnificence ; mais de differens des-seins avec des Inscriptions différentes.

Le 29. au soir toutes les Eglises de la Ville sonnerent leurs Cloches ; dans la matinée du lendemain toutes les Paroisses & toutes les Communantez de Religieux se rendirent, chacune en particulier, & processionnellement, à l'Eglise de Saint Jean pour y chanter un Libera, & pour y faire une Absoute ; ensuite on celebra la messe chantée par la Musique : Mrs du Conseil qui y avoient esté invi-

142 MERCURE

tez par Mrs les Consuls, s'y rendirent en Corps, ayant à leur tête Mr de Quinson, Lieutenant General des Armées du Roy, & Commandant dans la Province. L'Oraison Funebre fut prononcée par le R. P. de Macés Jesuite, qui n'avoit pas eu beaucoup de temps pour s'y preparer: son texte fut Deum timete, Regem honorificate, & il fit voir que Mr le Maréchal de Noailles, en craignant le Seigneur, & honorant le Souverain sous lequel il estoit né, s'estoit montré un homme selon le cœur de Dieu & selon le cœur du Roy; mais qu'il n'avoit esté selon

le cœur du Roy, que parce qu'il estoit selon le cœur de Dieu.

Les Augustins déchaussez furent les derniers qui s'acquiterent de ce qu'ils devoient à cet illustre deffunt ; mais ils n'avoient pas esté des derniers à prier pour luy, puisqu'aussi-tost après qu'ils eurent appris sa mort, ils s'obligèrent volontairement à célébrer 100. messes pour le repos de son ame. Comme ils ont des obligations essentielles à la maison de Noailles, qui les a toûjours honorez de sa protection ; que ce fut par le pere de Mr le Maréchal qu'ils furent appelez en cette Ville, où

144 MERCURE

il les établit Aumoniers de la Citadelle; Employ de confiance qui occupe toujours deux de leurs Prêtres, & dans lequel le fils les a toujours maintenus; que Mr le Maréchal a contribué largement au bâtiment de leur Eglise, en sorte qu'il en peut estre regardé comme le Fondateur; qu'il leur a procuré beaucoup d'avantages pendant sa vie, & qu'il n'avoit pas dédaigné d'estre associé luy & toute sa famille, à leur Congregation, ils crurent devoir se signaler en cette occasion.

Ce fut donc ce qui fit differer ces Religieux jusqu'au 28. de ce mois

mois afin de donner le temps à l'un des leurs de travailler à la gloire de leur bien faicteur. Ce jour là leur Eglise tenduë de noir avec une grande Litre chargée d'Ecussions aux Armes du deffunt, entrelassez de bâtons en sautoirs de Maréchaux de France, presentoit aux spectateurs un Theatre lugubre, composé de cinq grands étages, formant un demy octogone qui s'élevoit jusqu'à la motié de l'Edifice, & qui occupoit toute la Façade du Maistre Autel. Il estoit tout couvert de drap noir semé de larmes, & representoit en quelque maniere le triomphe de

Decembre 1708. N

146 MERCURE

la Mort. On la voyoit tout au haut assise sur une espece de Trône paroissant fouler à ses pieds toutes les grandeurs du monde. Elle étoit à demy couverte d'une draperie blanche, semée de larmes noires, la teste couronnée de lauriers appuyée d'un costé sur sa Faux, & tenant d'une main son horloge de sable, comme pour montrer que l'heure de tous les hommes est marquée, & de l'autre elle portoit comme en trophée le cordon bleu, le baston de Maréchal, la Couronne Ducale, tristes dépoüilles du deffunt. Ce Théâtre étoit tres illuminé, &

le tout étoit du deſſein de Mr Guerre, Peintre du Roy d'Eſpagne, & l'un des Eleves du fameux Mr Rigaut ſon compatriote. Il avoit auſſi donné le deſſein du Mauſolée que Mrs de Ville avoient fait élever dans ſaint Jean. Ce fut ſur un Autel dreſſé aux pieds de ce triſte Monument que l'on celebra la Meſſe, à laquelle aſſiſterent Mr de Quiſon Commandant de la Province, Mr l'Intendant, Mrs du Conſeil, Mrs les Conſuls, tout l'Etat Major, ce qu'il y a de plus diſtingué dans la Ville de l'un & l'autre ſexe, & un nombre

848 MERCURE

considerable d'Ecclesiastiques & de Religieux de tous les Ordres.

A la fin du Service & avant l'Absoute, le R. P. Gaspard, l'un des Aumôniers de la Citadelle, monta en Chaire, & prononça l'Oraison Funebre.

Il prit pour texte ces paroles du cinquième Livre des Rois, chapitre 11. *Pepigit foedus inter Dominum, & inter Regem, & inter populum, & il fit voir que ce qu'avoit fait autrefois un homme de Dieu dans une rencontre particulière, animé de cet esprit principal qu'inspire le zele de la Re-*

ligion & l'amour de la Justice, Mr le Maréchal de Noaille l'avoit fait durant tout le cours de sa vie. *Après avoir expliqué de quoy nous sommes redevables à Dieu & aux hommes, soit qu'ils soient nos superieurs, soit qu'ils se trouvent nos inférieurs; il dit que c'estoit à ces trois objets, Dieu, le Roy & le Peuple, que cet illustre mort avoit rapporté toutes ses pensées, ses actions & sa conduite; que Dieu fut l'objet de sa pieté, le Roy celuy de ses services, & le peuple celuy de ses bienfaits; que la sagesse l'é-*

clairant de ses plus vives lumieres , luy donna de grands sentimens de son Dieu ; *que la valeur & la prudence le conduisant dans ses entreprises , luy firent faire des actions dignes de son Roy , & que la bonté animant toute sa conduite , luy fit répandre des bien faits , qui par leur nombre aussi-bien que par leur qualité , remplirent & surpasserent les besoins & l'attente de tout le monde.*

Il entra dans son premier point par ces paroles , avoir reçu le jour de parens illustres par leur

piété autant que par leur naissance ; faire revivre leur vertu dans le cours de sa vie , la cultiver , ou même l'égaliser ; ne la démentir jamais ; ce n'est point là Mrs un portrait d'imagination ; vous comprenez assez que celuy que nous pleurons en est le sujet , & qu'il m'a servi d'idée pour le composer. *Il dit ensuite que* s'il a-voit à traiter une matiere moins abondante en merite & en vertu , il pourroit avoir recours à une Genealogie ancienne , qui par ses alliances s'est unie avec les plus gran-

N iiiij

152 MERCURE

des maisons. Il le feroit voir le quinzième Seigneur du nom de Noailles par ordre de generation, depuis Geraud de Noailles qui vivoit sur la fin du onzième siècle. Il parleroit de Jean de Noailles marié en 1439 à la cousine Jeanne de Gimel, sœur de Blanche de Gimel, qui épousa Pierre Roger, Comte de Beaufort, Vicomte de Turenne, Neveu des Papes Clement VI. & Gregoire XI. Il feroit paroître le grand Antoine de Noailles accompagnant en Espagne François II. de la Tour d'Auvergne,

Vicomte de Turenne, son parent, qui alloit épouser au nom du Roy François I. la sœur de l'Empereur Charles V. & ayant l'honneur de signer au contrat de mariage de cette Princesse, *Il raporta les autres Emplois de cet Antoine de Noailles, d' Ambassadeur, de Commandant des Armées Navales, avec Commission d'Amiral, de Gouverneur de la personne des Princes, Fils du Roy Henry II. pendant que sa femme de l'illustre maison de Gontaud estoit Gouvernante des Filles de France, & Dame d'honneur de la Reine. Le*

154 **MERCURE**

pere & l'ayeul de Mr le Maréchal ne furent point oubliez non plus que son oncle Henry, Comte d'Ayen tué à la bataille de Rocroy, comme son frere l'avoit esté devant Mastrick. L'éloge abrégé des deux fameux Evêques de Dax, François & Gilles de Noailles, & leurs Ambassades furent mentionnées aussi bien que ce qu'avoient fait pour la Chrétienté Aloph & Adrien de Vignacourt, Grands Maistres de Malthe, ses grands oncles maternels. Mr le Cardinal de Noailles qui en remplissant une des plus éminentes dignitez de l'Eglise,

s'éleve beaucoup au dessus d'elle par ses vertus personnelles , y trouva aussi sa place ; puis par une saillie véritablement chrétienne il s'écria ; mais qu'est-ce que tout cela devant vous , ô mon Dieu , s'il n'est soutenu par cette crainte filiale qui fait en nous le commencement de la sagesse ? Qu'est-ce que la gloire du monde ? Que sont les grandeurs de la terre ; les richesses périssables ; les emplois les plus élevez ; les fortunes les plus éclatantes, si la grace ne les anime , & si la pieté ne leur sert de fondement ? Ce n'est que

156 **MERCURE**

fumée qui se dissipe, que le son d'un airain retentissant qui se perd en l'air ; ce ne sont là que des feuilles qui n'empêcheront pas le figuier stérile & infructueux d'estre coupé & jetté au feu.

Ce fut ainsi, ajouta-il, que les regarda toujours Mr de Noailles. Il parla de son éducation sous les soins d'une mere qui durant sa vie & à sa mort, fut l'édification de l'Eglise & l'admiration de la Cour ; & du progrès que firent chez luy les semences de vertu qu'elle y jetta. Il fit un détail de la conduite de ce

jeune Seigneur dans sa dix-septième année, qui engagea le Roy à la pénétration & à la vigilance duquel le vray mérite n'a jamais échappé, & l'a toujours mis à sa place, de le nommer son premier Capitaine des Gardes du Corps, degré d'honneur qui ne fit rien perdre à ce jeune Seigneur de sa vertu, s'estant mis à dix-neuf ans à la teste de sa Compagnie; loin d'oublier Dieu pour servir le Roy, il crût au contraire ne le servir jamais mieux qu'en s'attachant au service du Roy des Rois, rendant à Dieu ce qui est dû à Dieu, & à Cesar ce qui est à

158 MERCURE

Cesar; sans imiter ces faux sages de l'Antiquité dont parle Saint Paul, qui transférerent aux creatures par une temerité sacrilege, le service, l'attachement & la gloire qui n'est dûë qu'au Createur.

Le reste de ce point fut rempli des caractères de la vraie piété d'un homme de Cour, dont Mr le Maréchal de Noailles fut un espece de modele, ce qui fit par contraste la condamnation de tous les caractères de la fausse piété, qui est fastueuse, inconstante, partagée tantost à Dieu, tantost au monde, que la seule politique &

l'intérêt animé, qui ne cherche que la singularité & la distinction ; & dans tout cela il entra plusieurs traits particuliers de la vie du Maréchal, ce qui finit par une morale tirée du sujet, & adressée aux Auditeurs.

Le commencement du second point fut un principe tiré de Saint Paul sur la soumission due aux Souverains, & l'assujettissement qu'il faut avoir à leurs volontez, non pas par une vûe de politique, mais par principe de religion, non pas par un motif de crainte, mais par un devoir de conscience, non solum propter iram, sed prop-

ter conscientiam. Ce principe établi l'Orateur montra comment Mr le Maréchal de Noailles ne l'avoit jamais perdu de vûë dans tout son attachement à la personne du Roy, & dans les services qu'il avoit rendus à S. M. à la teste de ses Armées. Cela fut suivi d'une énumération vive de ses services ; puis par un retour de *Predicateur Chrétien*, il fit voir que toutes ces choses, Villes emportées, Batailles gagnées, &c. sont des œuvres de mort, qui périssent avec ceux qui les font, & qui ne subsistent point dans l'Eternité, & que si son

Heros n'avoit pas eu d'autres vûes dans ces actions, que d'acquérir de l'estime & de la gloire devant les hommes, il auroit bien plus sujet de le plaindre que de le louer; que son nom, quoyque recommandable en France & respectable à la Postérité, ne mériteroit pas des éloges dans la Chaire de verité destinée à louer les Conquerans du Ciel, & non pas ceux de la terre; mais que comme il est une valeur chrétienne, réglée par la prudence, animée par la foy, consacrée par la pieté, recti-

Decembre, 1708. O

162 MERCURE

fiée par la religion : qui n'a pour but que le service du Roy , le bien de la Paix , le soutien de l'Etat , le salut de la Patrie , le zele de la religion , & qu'en nous faisant exposer nostre vie pour la justice , pour nostre devoir , elle nous en fait faire un sacrifice à Dieu : il avoit crû par ces raisons pouvoir élever celle du Maréchal de Noailles qui a eu tous ces caracteres.

Cela le conduisit insensiblement à proposer aux Guerriers qui l'écoutaient , ce modele de valeur chrestienne à qui par un usage éta-

bli depuis les premiers siècles de l'Eglise, on peut donner de justes loüanges, & dont on peut exalter le mérite jusqu'aux pieds du trône de Dieu. Sans ces motifs, leur dit-il, sans cette fin, eussiez-vous combattu comme ces braves & genereux Athletes dont parle S. Paul, qui, pour être plus libres dans la course, & moins embarrassés dans le combat, se dépoüilloient de tout, vous n'avez gagné qu'une couronne corruptible, qui finit avec le temps, au lieu qu'étant éclairés des lumières de la Foi, si vous aviez porté vos

O ij

164 MERCURE

vûës plus loin ; si vous eussiez couru dans la carrière du salut qui vous estoit ouverte , vous eussiez remporté la couronne incorruptible & éternelle. Vous n'avez donc fait que des actions qui nous sont communes avec les Payens : vous avez cherché l'estime & l'approbation des hommes : vous l'avez eüe , voila vostre récompense : n'en attendez point d'autre. *Le reste de cette Morale fut trespressant & rempli de naturelles & vives expressions de la Sainte Ecriture.*

Le III. Point fit voir d'abord ,

que si les hommes eussent perseveré dans l'état d'innocence, il n'y auroit eu ny grands ny petits parmi eux, & que soumis à Dieu seul, peu inferieurs aux Anges, superieurs au reste des creatures, ils auroient tous vécu dans cette égalité de nature, dans laquelle ils estoient nez. Il fit voir que la dépendance où sont la plus grande partie des honneurs n'estoit donc qu'une suite du peché : mais en même temps il fit connoistre combien ceux de qui nous dépendons doivent estre attentifs pour adoucir ce joug : en

166 M^{ER}CURE

un mot, que Dieu ne leur a mis l'autorité en main que pour la faire servir toute entiere au profit des autres. Ce fut-là, continua-t-il, l'idée qu'en eut toujours Mr le Maréchal de Noailles, qui crut que Dieu ne l'avoit élevé au-dessus du commun du peuple que pour luy servir d'appuy, de Protecteur, & de Pere. Il entra dans un détail d'une partie du bien qu'il avoit fait, & il appuya beaucoup sur la maniere dont il l'avoit fait. Il fit voir en passant comme un effet de cette bonté d'ame avec laquelle il estoit né,

Sortitus animam bonam : la
 generosité dont il usa avec quelques
 Officiers qui avoient voulu blâ-
 mer sa conduite. Il appella ses
 Auditeurs en témoignage de cette
 bonté d'ame, & fit dire par eux-
 mêmes tous les bienfaits qu'ils en
 avoient reçus ; il sçut se servir
 adroitement de leurs propres ex-
 pressions dans les Actes du Corps
 de la Ville, dont je dois vous par-
 ler. Enfin cette partie fut une des
 plus touchantes & des mieux ma-
 niées. Ce fut-là que par un tour
 d'Orateur, il dit, qu'il croyoit
 pouvoir mesler ses lamenta-
 tions aux leurs, & que si

168 MERCURE

c'estoit à son Ayeul que ses Freres devoient l'honneur de leur établissement dans la Ville, c'estoit à luy qu'ils estoient redevables des avantages dont ils jouïssent. *Ordre, s'écria-t il,* qu'il a comblé de ses bien-faits durant sa vie, & qu'il a toujours honoré d'une estime & d'une confiance particuliere: & vous Temple sacré, monument éternel de sa pieuse libéralité, faites tous ensemble retentir jusqu'au Ciel des vœux pour voitre illustre Fondateur.

Mais s'appervevant qu'en remettant devant les yeux de ses Auditeurs

Auditeurs les bien-faits dont le deffunt les avoit favorisez, il renouvelloit leur douleur, il chercha aussi-tost à les consoler en leur disant que cette perte qui estoit commune à tous, seroit regardée comme irreparable si on n'avoit le bonheur de le voir en quelque façon revivre en la personne du Duc son fils, qui par sa bonté, sa sagesse, sa valeur, & sa pieté, continuë, à retracer à nos yeux les vertus de son pere & à qui il n'a rien manqué pour estre aussi grand que luy, que

Decembre 1708. P

les occasions de le devenir. Peuples heureux sous un Gouverneur de ce caractère, que n'avez-vous pas à attendre, après qu'il a bien voulu assurer luy même que cette affection, cette tendresse qu'il a puisée dans le sein de ses Ayeuls, & dont vous avez déjà ressenti plus d'une fois les effets, ne vous manquera jamais. *Il finit par des moralitez sur la Mort, &c. & par une Priere pour celui dont il venoit de faire l'éloge.*

Voilà, Mr, tout ce que ma memoire a pu retenir d'un Dis-

GALANT CŒUR

vous que j'entendis avec une grande attention parce qu'il me faisoit un vray plaisir ; mais j'ay affoibli en plus d'un endroit les expressions de l'Orateur ; vous sçavez qu'en pareil cas il échape bien des choses. La piece fut prononcée avec beaucoup d'onction , & il me parut que les Auditeurs s'en retournerent satisfaits.

Le lendemain tous ces honneurs funebres se terminerent par un Service que fut chanter dans la même Eglise Mr de Villedomar, Capitaine des Gardes de Mr le Duc de Noailles, & qui estoit le premier Consul de Perpignan l'an-

née dernière. Ils eussent sans doute esté poussez plus loin, si les facultez des particuliers eussent répondu aux sentimens de leur cœur, accoustumez que sont ces peuples aux Ducs de Noailles : familiarisez, pour ainsi dire, avec cette Maison depuis qu'ils respirent l'air François ; c'est-à-dire, depuis plus de soixante-cinq ans, & penetrez de la bonté & de la douceur de ces sages & prudens Seigneurs qui durant un si longtems les ont gouvernez sans hauteur & sans violence ; ce qu'ils auroient le plus appréhendé, & qui leur seroit le le moins convenu ; ils ne parlent

GALANT 173

du Pere qu'avec veneration, ils pleurent le fils amerement, & il n'y a que la sagesse, la prudence & la valeur du petit-fils, qui puissent les consoler. Comme ce Seigneur a des vûës extrêmement étenduës, qu'il n'ignore rien, & qu'en particulier il connoist cette Province mieux qu'un autre qui y auroit fait trente années de sejour, il en prévient tous les besoins, il entre dans tout, il va au devant de tout : & cette sage conduite charme si fort les grands & les petits, que tous luy donnent leurs cœurs, comme ils les avoient donnez au Maréchal son pere :

P iij

174 MERCURE

ils le regardent avec respect, & toutes ses aimables qualitez leur donnent de brillantes esperances, capables de les consoler, s'il est possible, de la grande perte qu'ils viennent de faire.

Je finirois icy si je ne me souvenois qu'il s'est passé ces jours cy à nostre Conseil Souverain une Ceremonie dont j'ay cru que vous seriez ravi d'estre instruit s'y estant passé beaucoup de choses qui ont grand rapport à la Maison de Noailles.

Peu de jours après la mort de Mr le Marechal de Noailles Mr Fournier troisiéme President à

Mortier, Magistrat de poids & d'une grande érudition, estant décedé en cette Ville & les charges du Conseil n'estant point icy venales, il fut question de penser à remplir cette place. Mr le Duc de Noailles, de concert avec Mr le Premier President, proposa au Roy Mr de Villar, Conseiller & premier Avocat General, & en cas que cet Officier plût à Sa Majesté; Mr Ortega homme tres-profond dans la Jurisprudence, ancien Avocat, & Juge du Viguier (c'est le Tribunal des Nobles) pour occuper la Charge de Conseiller; & Mr Gispert, Avo-

cat & Professeur en Droit pour celle d'Avocat General. Tous ces choix furent agréés par le Roy, ce qui marque bien le bon goût, & la pénétration d'esprit de nostre Gouverneur. Mr Gispert est un sujet brillant, & bien digne d'estre associé à Mr Bonnet de Romagnac, qui depuis quelques mois avoit esté tiré du Corps des Avocats pour l'autre Charge d'Avocat General, vacante par la mort de Mr de Calvo, qui estoit excellent dans son genre.

On choisit donc le jour destiné à recevoir annuellement le Serment des Officiers de Justice, pour

l'installation de ceux-cy : mais avant que d'y proceder , Mr de Villar s'acquitta pour la derniere fois des fonctions d'Avocat General , & fit ce que nous nommons à Paris la Mercuriale. Son discours fut beau , élevé , touchant : on y remarqua beaucoup d'endroits mariez avec art : & le tout fut prononcé avec le poids & la gravité , qui conviennent à un Magistrat qui est déjà avancé en âge. Ayant représenté aux Avocats , les années precedentes , l'obligation qu'ils avoient de tendre à la vertu ; il crut devoir , pour derniere instruction , leur enseigner les

178 MERCURE

moyens d'y arriver : & leur dit que le plus sûr estoit l'étude de soy-même. Il marqua pour cet effet la nécessité où tout homme est de se connoistre-foy-même, sur tout ceux qui sont destinez à procurer ou à rendre la Justice aux autres, ce qu'il prouva par de beaux raisonnemens ; ainsi que la facilité que l'on a de parvenir à cette connoissance, en suivant la raison qui nous éclaire, la loy qui nous dicte ce que nous devons faire, & la conscience qui ne manque jamais de nous reprocher nos moindres écarts. Il dit à ce sujet que le Roy n'estoit par-

venu au faite de la vraye grandeur qu'il n'avoit acquis cette foule de vertus par lesquelles il honore plus le Trône que les autres Rois ne sont honorez par eeluy sur lequel ils sont assis ; qu'en suivant ces trois guides infaillibles , sa raison , la loy de Dieu à laquelle seule il est soumis , & sa conscience. Il répandit ensuite quelques fleurs sur Mr de Quinson qui estoit à la tête du Conseil , sur Mr le Premier President & sur Messieurs. Il prit ensuite congé des Avocats , en leur disant qu'il honoreroit toujourn un

180 MERCURE

Corps si noble dont il tiroit gloire d'avoir esté membre durant plusieurs années, & qu'il n'oublieroit jamais son premier & son plus cher employ.

Ce Discours estant fini, celuy qui l'avoit prononcé & les deux autres destinez à remplir ses Charges, prêterent le serment, & furent se revêtir de robes rouges pour venir ensuite occuper leurs places. Tous les Officiers des Justices subalternes, les Avocats, les Procureurs ayant aussi prêté serment (la veille Mrs du Conseil s'étoient acquitez de ce devoir à huis clos) Mr de Ponte, Comte d'Albaret,

Premier President de ce Corps, & Intendant de la Province, prit la parole, & fit un discours pour montrer que l'honneur doit toujours animer les Magistrats dans leurs fonctions. Son stile fut laconique & sententieux, & digne de la place qu'il remplit. Apres avoir prouvé ce qu'il avoit avancé, il remit insensiblement devant les yeux de Mrs du Conseil, la protection dont feu Mr le Maréchal de Noailles avoit toujours honoré le Corps, & les grandes obligations qu'ils luy avoient tous en particulier. Il leur retraça en termes tres-energiques le caractère

182 MERCURE

de probité, d'honneur, de bienveillance, de bonté, d'affabilité, de générosité & de grandeur d'âme de cet illustre mort. Cet heureux assemblage de tant de vertus qui avoient éclaté dans toute sa vie, sur tout au bien & à la consolation de cette Province. Il n'oublia pas ses brillantes Campagnes qui avoient jetté la consternation chez nos voisins, & mis cette Frontière à couvert de toutes les entreprises des jaloux de son repos.

Rien n'étoit plus capable de rappeler à Mrs du Conseil, & à tous les Auditeurs, cette dou-

leur dont tous sont pénétrés depuis la mort de cet aimable Gouverneur; mais Mr le premier Président ne les laissa pas longtemps dans cet état de tristesse, & releva bien-tôt leurs cœurs abatus par le Portrait qu'il fit en raccourcy; mais vif & bien touché de Mr le Duc son fils. La sage conduite de ce Seigneur, qui depuis la mort de son pere vient de faire remplir par des naturels du Pais, les places qui vaquoient dans le Conseil; lui servoit utilement pour faire connoître ce qu'ils devoient tous attendre d'un si prudent Gouverneur. Ce fut encore

184 MERCURE

une belle occasion qu'il ne laissa pas échapper pour animer les Avocats, du Corps duquel ces nouveaux Officiers ont été tirez, de se distinguer dans leur Profession, flatez qu'ils devoient être, de parvenir un jour au même degré d'honneur où ils voyoient leurs Confreres élevez : sur tous si par leur assiduité au travail, & par leur attention à soutenir l'honneur de leur profession, ils sçavoient attirer sur eux les regards d'un Gouverneur, si capable de juger par luy-même du vray mérite, & à la penetration duquel rien ne peut échapper.

Enfin l'Eloge du Roy, qui
 ſçait luy-même donner de ſages
 Gouverneurs aux Provinces de
 ſon vaſte Empire, entra naturelle-
 ment dans ce Discours. Et Mr le
 premier Preſident adreſſant la pa-
 role à l'Assemblée qui étoit conſide-
 rable & nombreuſe, fit ſentir
 en peu de mots, mais dans des ter-
 mes choiſis & touchants, com-
 bien eſt grand le bonheur de
 cette Province, toute frontiere
 qu'elle ſoit, d'eſtre à couvert ſous
 la puissance du plus grand des
 Rois, des tristes ſuites de la guer-
 re, qui font ſi fort gemir nos voi-
 ſins.

Decembre 1708. Q

186 MERCURE

Il est temps de finir, j'irois trop loin si j'entreprendois de vous marquer en particulier toutes les beautés des deux Discours dont je viens de vous parler. Vous conviendriez assurément, que quoy que faits aux dernières extremitez du Royaume, ils n'auroient pas esté indignes d'estre prononcez dans le centre de l'Eloquence & du bon goût. Je suis, &c.

Comme vous permettez que les Lettres que je vous envoie tous les mois deviennent publiques, & qu'il y a peu de Cours en Europe où

elles ne soient veuës , pour ne pas dire qu'elles s'étendent plus loin , & qu'on en a souvent trouvé jusques dans les Indes , je crois que les Articles que j'y mets qui peuvent estre de quelque utilité au Public , doivent aussi faire beaucoup de plaisir à ceux qui les regardent , puis que par ce moyen , ils parviennent plustost aux buts qu'ils se sont proposez. C'est pourquoy je crois devoir inferer dans ma Lettre ce qui regarde la Lottetie de S. A. R. Madame la Princesse d'Angleterre. On ne peut

Qij

188 MERCURE

trop admirer en cette occasion, le zele de cette grande Prinçesse, puisque l'affaire dont sa pieté seule l'engage à se mêler, ne peut que luy causer beaucoup de soins, & luy faire perdre un temps qu'elle pourroit employer plus agreablement; mais quand on est excité par un veritable zele de Religion, comme il paroist que toute la Cour d'Angleterre est animée, & que l'on cherche à faire du bien à la Religion & à son prochain, de quoy n'est-on pas capable? Voicy donc le

projet de la Lotterie dont je viens de parler, & qui, bien qu'il ait esté publié à Paris, n'est pas assez répandu en France, & dans les Etats voisins, pour produire l'effet que l'on en attend.

190 MERCURE

LOTÉRIE

De Son Altesse Royale Madame la Princesse d'Angleterre, en faveur de l'Abbaye Royale des Benedictines Irlandaises de Dublin, établies à Ypres.

Le fond est de six cens mille liv.

Il y aura trois mille Lots.

Le Roy ayant esté informé que les malheurs arrivez en Irlande, ont obligé Madame de Butler, Abbessse de l'Abbaye Royale des

BALANT 191

*Benedictines Irlandoises , fondée
à Dublin par JACQUES II.
Roy d'Angleterre de glorieuse me-
moire , de revenir avec ses Reli-
gieuses à Ypres , dans le Convent
d'où elle avoit esté tirée ; a eu
la bonté d'accorder une Loterie à
S. A. R. Madame la Princesse
d'Angleterre , pour faire aggran-
dir & rebâtir ce Monastere qui
tombe en ruine , & qui est l'uni-
que asyle des Religieuses & De-
moiselles Irlandoises qui veulent
se donner à Dieu.*

*Cette Loterie est composée de
six cens mille billets , de vingt
fols complets chacun , & distri-*

buée dans les Trois mille Lots
cy-aprés.

Les Registres seront paraphéz
par Monsieur d'Argenson, Lieu-
tenant General de Police; & les
Billets seront signéz par les Rece-
veurs particuliers qui les distri-
buèront.

On prie les personnes qui met-
tront à la Loterie, de ne donner
que des Devises conçûes en peu
de mots, & de les porter écrites,
autant qu'il se pourra faire.

Les deniers de la Recette seront
remis tous les huit jours, par les
Receveurs particuliers, à Mon-
sieur Cantillon, Marchand Ban-
quier,

quier, rue des mauvaises Paroles, pour estre enfermez dans ses coffres sous deux differentes clefs, dont l'une sera mise entre les mains de Mr d'Argenson, & l'autre restera dans celles dudit sieur Cantillon.

Lorsque cette Loterie sera remplie, elle sera tirée comme celles qui ont esté accordées en faveur des Paroisses de S. Roch & de S. Nicolas, en présence de S. A. R. Madame la Princesse d'Angleterre, & de Mr d'Argenson. Tous les Intressez pourrout y estre presens.

La valeur des Lots sera payée sans aucune diminution, & en ar-
Decembre 1708. R

194 MERCURE

gnt comptant , immédiatement
après qu'elle sera tirée ; Et on ne
recevra aucune saisie sous quelque
prétexte que ce puisse estre.

DIVISION DES LOTS.

Deux , de Trente mille livres
chacun , cy 60000. liv.

Deux , de quinze mille livres
chacun , cy 30000. liv.

Deux , de dix mille livres
chacun , cy 20000. liv.

Deux , de six mille livres cha-
cun , cy 12000. liv.

Deux , de quatre mille livres
chacun , cy 8000. liv.

Deux , de deux mille livres

GALANIE 195

chacun, cy 4000. liv.

Huit, de mille livres cha-
cun, cy 8000. liv.

Vingt, de cinq cens livres
chacun, cy 10000. liv.

Soixante, de trois cens livres
chacun, cy 18000. liv.

Cent, de deux cens livres
chacun, cy 20000. liv.

Huit cens, de cent cinquante
livres chacun, cy 120000. liv.

Deux mille, de cent livres
chacun, cy 200000. liv.

Total, trois mille Lots.

Noms & demeures des Receveurs.

Mr Chantillon, rue des

R ij

196 MERCURE

Mauvaises Paroles , proche la grande Poste.

Mr de la Porte , ruë des deux Portes , proche la ruë de la Verrierie.

Mr de la Caille , ruë S. Jacques , proche la Fontaine S. Benoist.

Mr Pugeness , Marchand , aux Bastons Royaux , ruë S. Honoré.

Mr Deseaux , Fils , à l'entrée du Cloître S. Germain l'Auxerrois.

Mr Dupuis , ruë des Barres , proche l'Hostel de Charny.

Mr de la Ruelle , proche les

Jesuites , rue S. Antoine.

M. Machoud , rue des cinq
Diamans.

Mr Loftus , rue aux Ours.

Mr Mouffinot , Fils , Parvis
Notre-Dame.

Mr Jacques , Juré Oricur ,
rue S. Denis , & à la Croix des
Petits-Champs.

Mr Cochois , Fils , vieille
Cour du Palais , près du May.

Mr Moyen , rue Montor-
gueil , proche les petits Car-
reaux.

Mr de Bey , Marchand , vis-
à-vis la Barriere , rue Saint Ho-
noré.

198. MERCURE

Mr Huart, Libraire, Quay
des Augustins, proche le Pont
S. Michel.

Mr Masson, Marchand,
Pont Notre Dame, au Bras
d'or.

Mr Ponée, Marchand Or-
fèvre, rue de Gefvres, au Louis
d'or.

Mr Malherbe le jeune, Mar-
chand, Salle neuve du Palais,
vis-à-vis la Cour des Mon-
noyes.

Mr Louvet, Fils, Marchand,
rue de Buffy, Fauxbourg Saint
Germain.

Mr Gohard, Marchand,

GALANT 199

rue du Four , proche la Croix
rouge.

Mr Lucquet , rue Dauphine ,
à la Teste d'or.

Mr Foissy , rue Montmartre ,
au coin de la rue neuve S. Eus-
tache.

A S. Germain en Laye.

Mr Moïnot , rue de la Salle.

A Versailles.

Mr de la Fontaine , au Magasin
des Plombs.

Mr le Marechal de Villeroy ,
estant Seigneur foncier de Ma-
gny , dans le Vexin François ,
& d'ailleurs ce Marechal y

R iiiij

100 MERCURE

étant fort confideré & aimé à cause des bien-faits que la Ville en a reçûs ; & Me la Marchale son épouse y étant fort regrettée , parce que son cœur avoit toujours esté remply de tendresse & de charité pour tous les pauvres , & particulièrement pour ceux de Magny ; leurs miseres luy estant mieux connues. Toutes ces raisons , furent cause que dès qu'on y apprit la nouvelle de la mort de cette illustre défunte , la Paroisse & toutes les Communautés de la Ville , & même les Paroisses des Villages du

Domaine , avoient prévenu par des Services & par des Prietes publiques l'ordre qu'ils reçurent dans la suite.

On doit remarquer que le Dimanche qui précéda le Service Solemnel dont je vais vous parler , Mr le Curé de Magny , en annonçant le jour qu'il devoit se faire , crut devoir faire un éloge Funebre de Me la Marechale de Villeroy , parce que l'on ne pouvoit prononcer d'Oraison Funebre le jour de cette Solemnité comme l'on fait par tout ailleurs en pareille occasion , à cause que selon l'usa-

202 MERCURE

ge du Diocèse, on célèbre trois Messes hautes; la première du S. Esprit; la seconde de la Vierge; & la troisième des Trépassés. Mr le Curé de Magny; dans l'éloge qu'il fit de l'illustre défunte; avec des traits fort vifs, fit remarquer, après avoir parlé des vertus de cette Dame, qu'Elle avoit esté pour le Peuple de Magny, une Ester en la Cour d'Assuerus, toujours compatissante à son affliction & à ses besoins, & toujours prête à employer son crédit pour son soulagement.

Le Service Solemnel, qui se

fit le 20. Novembre dans l'Eglise Paroissiale, fut annoncé la veille par toutes les Cloches de la Ville qui inviterent par leurs sons lugubres, à prier Dieu pour l'ame de la defunte. Les Vigiles furent chantez par un Clergé nombreux.

Le lendemain dès cinq heures du matin, les Prieres commencerent par un grand nombre de Messes basses, qui ne discontinuerent point dans la Chapelle de Villeroy, jusques à midy. Quelques heures après que l'on eut commencé à celebret ces Messes, on dit dans

204 MERCURE

le Chœur, où estoit la Representation, la premiere des trois grandes Messes dont je viens de vous parler, & elles furent celebrées de suite. Toute l'Eglise estoit rendue de noir. La Representation estoit sous un Dais fort élevé, semé de larmes blanches. Le Poële estoit de satin blanc, avec les Armes de la Maison de Villeroy. La Couronne Ducale estoit dessus, & couverte d'un grand crespe. Les gradins de cette Representation estoient garnis d'un grand nombre de chandeliers d'argent remplis de gros cier-

ges de cire blanche. La décoration du Maître-Autel, & la tenture du Chœur, répondoient à cette Representation; & la Chapelle de Villeroy, où sont les Tombeaux de cette maison, qui peuvent passer pour dotes beaux Mausolées, estoit tendue comme le Chœur, & l'on y voyoit plusieurs bandes de deuil, garnies d'armoiries & de larmes. Tous les Magistrats & des personnes considerables de la Ville, assisterent en habits de deuil, aux grandes Messes qui furent celebrées, & l'on remarqua que les Marchands

206 MERCURE

estoit auffi en deuil. Les Laboureurs & les autres Habitans des Villages de la dépendance de Mr de Villeroy, s'y étoient rendus en foule. Mr le Lieutenant general & tous les Officiers du Bailliage, de l'Election & de la haute Justice, & les Maire & Echevins, allerent à l'Offrande après le Clergé, tous en Robbe, & jetterent de l'Eau-benite, suivis de tout le Peuple de la Ville & de la Campagne. Mr l'Abbé Foulon, Chapelain de la Chapelle, en bonnet quarré & en manteau long, presenta l'Asper-

soir ; mais comme l'usage est en ce lieu-là de jeter de l'Eau-benite après l'Offrande , cette ceremonie auroit duré trop long-temps si on ne l'eust interrompue pour estre continuée à la fin de la Messe : on doit remarquer que pour faire plus d'honneur à la maison de Villeroy , tous les Marchands avoient tenu leurs Boutiques fermées pendant tout le service , ce qui donna lieu à tout le peuple d'y assister.

Il s'est fait un pareil Service en l'Eglise des Dames Religieuses du Calvaire , au Marais

du Temple, pour Madame la Maréchale de Villeroy, dont la fille qui est d'une vertu distinguée & d'un mérite qui luy peut faire soutenir les premières Charges de l'Ordre, est Souprieure. L'appareil funebre estoit accompagné de tout l'éclat qu'on peut donner à ces sortes de ceremonies, & quoy que l'Eglise soit petite, l'affluence de toutes les personnes de la première qualité fut très-grande. Mr l'Abbé de Villeroy, Abbé de Fécamp, fils de la deffunte, officia, & toute l'illustre Compagnie sortit pe-

netrée de douleur d'un costé, & charmée de l'autre par les belles voix des Religieuses qui avoient chanté pendant la messe.

Comme on se distingue par le mérite dans toutes sortes d'états, je dois vous dire que la mort vient d'enlever deux hommes dont les Ouvrages de Theatre ont esté reçûs du public avec de grands applaudissemens, & qui cependant avoient cessé depuis plusieurs années de travailler à des ouvrages qui leur avoient acquis beaucoup de reputation. Le

Decembre 1708. S

210 **MERCURE**

premier est Mr de la Fosse originaire de Paris; il avoit composé quatre Tragedies; sçavoir *Polixene*, *Manlius*, *Thesée* & *Corefus*. La Tragedie de Polixene eut un si grand succès, que Monseigneur le Dauphin ayant resolu de venir voir le nouveau Theatre des Comediens, qui est celuy où ils jouient presentement, & qu'ils avoient fait bâtir; demanda que le jour qu'il viendroit voir ce Theatre, on representât la Tragedie de Polixene, & cette piect reçût de ce Prince & de la nombreuse Cour qui l'ac-

compagnoit, d'aussi grands applaudissemens que ceux que le public luy avoit déjà donnez. Ces quatre Tragedies, & quelques Pieces comiques de la composition du même Auteur, forment un Volume qui se vend sous le nom d'*Oeuvres de Mr de la Fosse.*

Le même a aussi fait une Traduction d'Anacreon en vers, qui est fort estimée, avec des remarques, ce qui avec quelques autres Ouvrages en vers, contient un autre volume des *Ouvrages* du même Auteur. Il s'estoit acquis l'estime de plu-

212 MERCURE

ieurs personnes de la premiere qualité , & il estoit fort considéré de feu Mr le Marquis de Crequi ; il ne l'estoit pas moins de Mr le Duc d'Aumont , dans l'Hostel duquel il est mort.

Le second est Mr de Pechantré né à Toulouse, où il avoit remporté les trois Prix ou fleurs , avant que la Compagnie des Jeux Floraux eût esté érigée en Academie sous la protection des Chanceliers de France. Les applaudissemens que l'on donna aux Chants Royaux & aux Sonnets qui luy firent remporter les Prix dont

je viens de parler, furent cause qu'il prit la resolution de travailler pour le Theatre: il vint à Paris dans ce dessein, & le premier Ouvrage qu'il mit au jour, fut la Tragedie de *Getha*; cet Ouvrage qui paroist encore de temps en temps sur la Scene, reçût de si grands applaudissemens, qu'ils luy donnerent lieu de le dedier à Monseigneur, & ce Prince pour luy marquer l'estime qu'il en faisoit, & qu'il en approuvoit la dedicace, luy donna des marques de sa liberalité. Cet heureux succès l'engagea à

214 MERCURE

continuer de travailler pour le Theatre, & il fit deux autres Tragedies, qui sont *Jugurta* & *la mort de Neron*: il fit aussi pour le College d'Harcourt, deux autres Tragedies; sçavoir *Joseph vendu par ses freres*, & *le Sacrifice d'Abraham*. Il venoit d'achever l'Opera d'*Amphion* & *Parthenopé* lorsqu'il est mort, à la reserve du Prologue. On fait esperer que l'on donnera ses Oeuvres Posthumes au public.

L'Article qui suit vous paroistra bien different quoy, qu'il s'agisse aussi d'une mort;

mais pourvû que chacun vive moralement bien dans l'état qu'il a embrassé, on ne peut rien demander davantage. Le Monde compose un Tableau où chacun paroist différemment, selon le personnage qu'il représente ; & comme il faut du Clair & du Brun dans un Tableau, pour le rendre parfait ; il est aisé d'en trouver dans les différens états de la vie des hommes.

Messire François de Laval, de la Maison de Laval, premier Evêque de Québec dans la Nouvelle France, mourut à

216 MERCURE

Quebec le 6. May dernier au commencement de la 86. année.

Il passa en Canada pour la premiere fois en 1653. en qualité de Vicaire Apostolique Il estoit alors Evêque de Pétréc.

En 1672 S.M. le nomma Evêque de Quebec, où l'on n'avoit point encore erigé d'Evêché, il repassa en Canada en 1675. titulaire de cet Evêché, & il y arriva le 9. Septembre 1675. Ce Prelat dont la vie estoit exemplaire & sainte, estoit grand Aumonier, vivoit

voit simplement & frugalement, & il peut estre nommé *le Pere de la Nouvelle France.*

Il y a erigé le Chapitre de Québec, & fondé le Seminaire de Canada, dans lequel on élève la jeunesse du pays, établis des habitations considerables.

Vous trouverez dans les deux Extraits des Lettres qui suivent, plusieurs choses qui regardent ce Prelat.

A Québec le 25. Juin 1708.

Le Seigneur retira à luy le 6. de May de cette année Monseigneur
Decembre 1708. T

218 **MERCURE**

gneur de Laval, premier Evêque de Canada, il est mort en saint comme il avoit vécu. Je ne puis vous exprimer l'estime & la veneration que tout le Canada a pour la memoire de cet illustre defunt, on l'invoque comme un Saint, & Dieu a fait désia pour faire éclater son merite plusieurs guerisons, & autres choses que l'on tient pour miraculeuses, que je supprime icy, estant tres assuré que vous en serez informé dans le temps. Mrs du Seminaire n'ont rien épargné pour rendre ses obseques magnifiques; ellés l'ont esté de telle sorte, qu'en

plusieurs endroits de la France il auroit esté difficile de les surpasser.

Mr de la Colombiere fit son Oraison Funebre le troisieme jour après son decés.

Extrait d'une autre Lettre du sixieme Juillet 1708.

Vous apprendrez la perte que le Seminaire a faite par la mort de Monseigneur l'Ancien arrivée le sixieme May, nous esperons qu'après une si sainte vie qu'il servira d'un puissant protecteur auprès de Dieu pour cette Eglise, pour l'établissement de laquelle il a tant travaillé aussi bien que pour la Colonie. Mr de

T ij

220 MERCURE

Colombier à fait l'Oraison Funèbre de ce grand & saint Prelat, c'est ainsi que les grands & les petits le nomment. Vous auriez eu peine à ne pas mêler vos larmes avec celles de tout le monde pendant son Convoy, ou tout, tant les Curez que les peuples les plus éloignez ont assisté. Le lieu où son corps reposoit estoit toujours rempli de monde, & les Prestres ne pouvoient fournir à faire toucher des Chapelets & autres choses de devoion. Il nous a fallu rendre aux instantes prieres qu'on nous a faites de porter & faire reposer son corps dans les quatre

Eglises de la Haute-Ville.

L'Ouvrage intitulé de *doctrina Canonum corpore juris inclusorum, circa requisitum ad filiorum matrimonia parentum consensum, historica disquisitio*, est divisé en quatre parties. Dans la quatrième qui a donné occasion aux autres, on donne un plan d'une Edition nouvelle du corps du Droit Canon, & dans ce plan on propose de faire cinq sortes de notes, savoir pratiques, critiques, historiques, cronologiques, & géographiques; l'utilité qu'on peut en tirer outre celle de l'é-

222 MERCURE

dition, est qu'on y apprend à lire les collections des Canons comme elles doivent être lues, & à profiter de tout ce qu'on y lit.

Les trois autres parties sont comme un essai de l'exécution de ce plan, qui ne laisse pas d'avoir son utilité indépendamment de cette exécution, puisqu'on y explique 1°. tous les textes du corps du Droit Canon, touchant la puissance des peres sur le mariage de leurs enfans, & on applique à chacun de ces textes, les notes qu'on doit appliquer aux au-

trés du même corps du Droit Canon, d'une maniere pourtant bien differente, parce qu'on s'étend plus dans ces notes qu'on ne fait dans les autres. 2°. on tire de la doctrine de ces textes, favorable aux peres, cette consequence; que le *Decret du Concile de Trente* ne peut leur estre contraire, & on en justifie la consequence par diverses reflexions. A l'explication de ces textes, on joint les Loix tant Civiles qu'Ecclesiastiques qu'on a pû trouver depuis Jesus-Christ jusqu'à nous, touchant le même sujet,

224 MERCURE

on les raporte en leur langue, & l'on fait un sommaire de celles qui sont en langue vulgaire. Ces Loix sont rangées par ordre des temps; il y en a de tous les pays comme de tous les temps.

Enfin on refout les principales difficultez tirées de l'Ecriture, des Peres, des Livres Rituels, & de tous autres monumens de l'Histoire Ecclesiastique; les difficultez en sont assez étendues, & on y met leur fondement dans tout son jour: ainsi on a dans ces trois parties tout ce qui regarde l'ar-

rielle de la puissance paternelle sur le mariage des enfans de famille, soit par maniere de preuves, soit en forme d'objections; enforte qu'on peut les regarder comme une dissertation pour & contre tres utile aux Theologiens qui aiment la positive.

Ce livre se vend à Paris, chez Pierre Emery au bout du Quay des Augustins, vis-à-vis le Pont neuf, à l'enseigne de Saint Augustin.

Si ce que je vous envoyay le mois dernier touchant les Discours qui ont esté prononcez

226 MERCURE

le lendemain de la saint Martin dans la Grand' Chambre après la Messe solennelle qui se celebre tous les ans à pareil jour, & à l'ouverture des Audiences de la Cour des Aydes qui se fait toujours le même jour. Si dis-je, tout ce que je vous ay rapporté des quatre Discours qui y ont reçu de grands aplaudissemens, a esté admiré de ceux qui l'ont lû, les cinq Discours dont j'ay à vous parler aujourd'huy, ne feront pas moins d'impression sur leur esprit. Aussi tous ceux qui occupent les premiers rangs dans le plus Auguste Senat du Monde, ont-ils toujours passé pour de grands hommes, & d'un Genie superieur.

Le vingt-six du mois dernier Mr le Nain premier Avocat General, ouvrit les grandes Audiances du Parlement par un discours dont la noblesse & la solidité marquoient l'étendue & la grandeur de son heureux genie; le sujet de son discours fut de faire voir *en quoy consiste la veritable éloquence du Barreau*, tous ceux qui l'entendirent dirent lorsqu'il eut cessé de parler, qu'il venoit de faire le portrait du parfait Orateur dont il estoit luy-même un modele accompli.

Il dit d'abord que l'éloquence & la probité estoient également nécessaires pour former un parfait Orateur, que quoyque la probité fust la principale partie de l'Avocat,

elle ne suffisoit pas cependant, s'il ne joignoit le talent de la parole à la droiture du cœur.

C'est la force de l'éloquence, dit-il, qui remue, qui excite les grands mouvemens, & qui persuadant insensiblement, emporte la prévention & le jugement de l'Auditeur, mais si la vertu de l'Orateur est suspecte, s'il n'est pas généralement reconnu pour homme de bien, son discours inspirera de la défiance à ceux qui l'écouteront; on sera toujours en garde contre ses paroles, & dans la crainte de se laisser ébloüir par la fausse clarté de quelques traits heureusement hasardés, on aura de la peine à se laisser persuader, la vérité court risque de perdre sa force & son crédit en passant par sa bouche; quelquefois la mauvaise réputation

putation de deffenseur luy fera perdre la même Cause qu'un autre d'une reputation entiere , auroit peut-estre fait réüssir.

C'est la verité qui donne ce caractère de candeur à toutes les actions de l'Orateur ; si le jugement y regne aussi bien que la fidelité , nous livrons avec plaisir nostre esprit à tous ses discours , nous luy donnons nostre confiance , & nous nous laissons facilement persuader par la seule force de la verité.

C'est aussi de cette maniere qu'un homme de bien sans prétendre à la qualité d'éloquent , peut quelquefois faire connoître la verité , & persuader par le simple usage de la parole sans aucun secours de l'art , ni d'autres ornemens étrangers.

Il dit ensuite qu'il seroit in-
Decembre 1708. V

230 MERCURE

tile de s'étendre davantage pour faire voir la nécessité de cette vertu principale de l'Orateur ; les Avocats charmez du souvenir des discours qu'ils ont entenduë l'année dernière, & qui ne s'effaceront jamais de leur cœur, sont trop convaincus que la probité doit toujours estre la première regle de leurs actions.

Il est vray, continua-t-il, que la beauté du stile & la richesse des ornemens ne sont pas moins paroistre la verité que la candeur & la simplicité de l'Orateur. Son devoir est d'instruire pour pouvoir persuader, de forcer les esprits par un noble artifice à se rendre à la lumière de la raison, de s'appliquer avec soin à y graver les veritez décisive, qui doivent déterminer ; de les peindre avec force, & de les re-

presenter si vivement , que l'esprit en soit tellement penetré , qu'il ne puisse jamais en perdre la memoire , & qu'il conserve toujours l'impression qu'il en a reçüe : qu'il joigne à la force du genie , l'abondance de la doctrine , qu'il fasse avec justesse l'application des termes de la loy , qu'il remonte même aux premiers principes , & qu'il épuisse pour ainsi dire la matiere ; mais s'il ne doit rien omettre de ce qui peut estre necessaire , il doit absolument negliger le superflu , assuré que la verité pour se faire aimer , n'a qu'à se faire connoistre , & que belle dans sa simplicité , elle n'a besoin d'aucuns ornemens étrangers.

L'Orateur ne doit d'abord chercher qu'à plaire , parce qu'il doit sçavoir que ce qui plait se fait tou-

232 MERCURE

jours écouter agréablement ; mais qu'il prenne garde qu'un stile trop empoulé ne fasse perdre à ses Auditeurs, les idées qu'il vouloit leur inspirer, & qui doivent faire l'unique but de son action ; qu'il craigne aussi qu'un stile bas & rempant ne le fasse mépriser luy-même, qu'il ressenté dans une heureuse modération, la volupté qu'il voudroit faire goûter aux autres par la délicatesse de son discours, & qu'il consacre en même temps cette même volupté pour servir de guide à la vérité & d'introduëtrice à la raison.

L'Orateur trouvera encore un moyen indubitable de plaire en proportionnant son stile à la qualité & à la nature des matieres qu'il veut traiter ; il doit l'élever avec dignité, si le sujet est important,

& le faire couler avec plus de simplicité dans un sujet plus simple ; surtout qu'il n'oublie pas les égards qu'il doit aux personnes devant lesquelles il parle ; trop de hardiesse ou trop de bassesse dans ses expressions, luy feroient perdre l'estime de ses Auditeurs ; qu'il se souviene toujours que la bienséance de l'Orateur exactement observée contribue beaucoup à la force & à la grace de son discours.

Celuy qui a reçu du Ciel le précieux talent de l'éloquence sçaura se servir de ces preceptes avec art, il sçaura decouvrir aux hommes des routes faciles & agreables pour conduire plus aisement leurs esprits à la connoissance parfaite de la vérité ; tantost il élèvera son stile par la noblesse & par la force de ses ex-

234 MERCURE

pressions, tantost il l'abaissera à propos par la justesse & par la délicatesse de ses pensées, tantost il se précipitera comme ces Torrens impetueux dont les eaux roulent d'Abimes en Abimes, tantost semblable à ces Fleuves tranquiles qui serpentent dans une vaste Plaine, il coulera avec plus de simplicité. Pericles estoit toujours éloquent; mais il ne tonnoit pas toujours devant le peuple.

Un juste discernement luy fera connoître les sujets qu'il doit embellir de figures & d'ornemens, & ceux qu'il doit traiter avec plus de simplicité; il n'affectera point d'orner ce qui se peut facilement entendre de soy même, fuyant sur tout toujours cet amas confus de grands mots qui étourdissent & qui ne signifient

rien ; mais s'il trouve un endroit où il luy soit permis de donner l'effort à l'étendue de son esprit , & de son imagination , prenant pour lors un vol rapide , il s'éleva tout d'un coup par la dignité de ses expressions , par la majesté & la force de son stile , & par l'ordre & l'arrangement de sa composition ; non seulement il trouvera le moyen de plaire à ses Auditeurs ; mais aussi de les charmer , de les enlever , & de les ravir.

Au contraire dans les endroits où il voudra émouvoir & toucher véritablement les cœurs , modeste dans son élévation , il se servira de termes insinuans pour s'attirer leur confiance & par des traits naturels & sensibles , il excitera leur compassion & entraînera leur sentiment

236 MERCURE

en sa faveur ; la solidité sera jointe à l'éclat de son discours , & le véritable & l'extraordinaire s'acquerront l'admiration , la sensibilité & la croyance.

Il ajouta que celui à qui la nature n'avoit pas donné toute cette grande force d'une éloquence vive & naturelle , ne devoit pas toujours appréhender pour cela d'embrasser & de suivre une profession si honorable , l'amour de la Justice , un bon sens naturel & un jugement solide peuvent quelquefois suppléer à ce défaut , mais il doit connoître son génie pour le suivre , & l'étendue de ses forces pour se mesurer aux affaires dont il se chargera , qu'une noble simplicité regne toujours dans son discours , qu'il ne cherche point à l'orner de fleurs qui le fuyent & qui mal ar-

rangées ne pourroient y causer que de la confusion & de l'obscurité ; il est rare que l'on déplaise quand on sçait se tenir dans les bornes d'une juste moderation, & que connoissant également la vivacité de son esprit & l'étendue de son jugement, on ne cherche point à forcer la nature, en l'assujettissant aux regles d'un Art qui sans elle ne peut avoir aucun agrément.

L'age doit à peu près produire dans le style de l'Orateur le même changement qu'il produit dans l'esprit, le brillant, le luxe & l'abondance qui sièent si bien dans la jeunesse plaisent beaucoup moins dans un âge plus avancé ; ce fut par ce deffaut qu'Hortensius perdit en vieillissant la réputation qu'il s'estoit acquise dans ses premières années.

238 **MERCURE**

Mais que tout Orateur se souviene , continua-t-il , que né pour le bien de sa patrie , il est tenu , pour s'acquitter honorablement du noble Employ auquel il s'est dévoué , de donner tous ses soins à deffendre le bon droit de ceux qui imploront son secours , & que devant son temps & son travail au public , il le doit à chaque particulier.

Qu'il conserve toujours , dit il ensuite , dans ses discours ce caractère de moderation qui fait l'appanage de l'honneste - homme , que jamais ny un emportement criminel , ny une crainte trop servile ne le fasse écarter de son devoir , qu'il évite avec soin ces mots puiquans ou ces railleries insipides , étrangères le plus souvent à sa cause , & qui conviennent si peu à la dignité du Barreau , qu'il

ne s'expose point à l'aigreur d'une juste repartie qui feroit retomber sur luy-même les traits de sa trop grande vivacité & de son indiscretion. Respectez-vous vous-mesme, poursuit-il, mais respectez encore plus cet Auguste Temple de la Justice, dans lequel vous avez l'honneur de paroistre, il ne vous doit rien échaper qui puisse blesser la moderation & la regularité avec laquelle on doit s'y comporter; si vous ne cherchez que la Justice, vous n'avez besoin que de la verité, & vous parlez devant des Juges équitables & éclairés, qui, insensibles à tous autres mouvemens, ne connoissent que celui de remplir dignement & avec équité tous les devoirs de la Magistrature.

N'affoiblissez - point cependant par une deffense foible & languissan-

re les Causes dont vous estes chargés, suivez avec transport le zele qui vous anime pour le bien de vos Parties, portez la lumiere dans l'esprit des Juges; dissipez l'obscurité des affaires épincuses, mais faites toujours en sorte que le triomphe de vostre éloquence soit le triomphe de la Justice.

Mr l'Avocat General s'adressant ensuite aux Procureurs, leur dit qu'ils n'avoient besoin que d'exactitude & de fidelité pour satisfaire aux devoirs de leurs Charges, qu'ils devoient laisser aux Avocats la gloire de bien dire & partager avec eux celle de bien faire.

Mr le Premier President prit ensuite la parole & fit un discours rempli de traits nobles & de raisons solides qui répondoient

doient parfaitement à la splendeur & à la majesté du rang auquel son grand mérite l'a élevé, il fit voir la nécessité des preceptes que Mr l'Avocat General venoit de donner aux Avocats; il dit que *le discours qu'ils venoient d'entendre devoit leur servir de preceptes & de modele pour régler leurs actions; qu'après leur avoir tracé la probité comme la principale partie de l'Orateur, Mr l'Avocat General leur avoit fait voir la nécessité de remplir quelquefois leur discours de traits vifs dont l'éloquence se sert.*

Il dit qu'il n'estoit pas permis à ceux qui aspireroient au Bureau de n'avoir point d'éloquence; qu'il falloit se connoître & consulter ses talents particuliers avant que d'em-

Decembre 1708. X

242 MERCURE

brasser un état si difficile ; que ce pendant celui qui ne possédoit par cette éloquence naturelle se trouvoit doué d'un jugement solide, pouvoit rectifier ce défaut par la droiture de son esprit, que tout Orateur avoit ses talens particuliers.

Il dit ensuite que tous les sujets ne demandoient pas à être ornés, qu'il falloit distinguer les Causes importantes de celles qui ne l'estoient pas ; & que les dernières ne demandoient que de la netteté, mais que dans les Causes du premier ordre, l'Orateur devoit se servir de toute son éloquence, que s'il ne charmoit pas, s'il n'ouvroit pas, il déplaisoit & refroidissoit.

Il fit voir les écueils de ceux qui ne cherchent qu'à remplir leurs discours que d'une élo-

quenses affectées & toujours mal rangée. Il vaut mieux, dit-il, être solide sans être élégant, qu'être élégant sans être solide. Bannissons l'élégance frivole qui ne consiste qu'en de grands mots, ce n'est que la solidité des pensées qui fait toute la beauté du discours; en effet, sans la raison peut-on persuader un homme raisonnable?

Il recommanda sur tout aux Avocats la précision dans leurs plaidoyerie, il les exhorta d'éviter avec soin ces pointes spirituelles, ou bons mots, qui rendent le plus souvent un discours ridicule: L'esprit; ajouta-t-il, doit se cacher, & la belle éloquence est celle qui paroît naturelle. Préferez-vous d'un autre écueil; l'abondance vicieuse d'une érudition

mal placée ennuye & fatigue les
 Juges impatiens de rendre la justice,
 ceux qui cherchent à plaire ne plai-
 sent point. Enfin la grande règle de
 vostre Art est de n'en point faire pa-
 roître ; une noblesse de sentimens, un
 style mâle & naturel fait toute la
 beauté du discours. Les Orateurs
 d'Athènes & de Rome se trouvoient
 obligez de faire des declamations les
 plus vehementes, parce qu'ils par-
 loient à des peuples entiers dont cha-
 cun avoit un esprit & un sentiment
 singulier ; dans une Republique où
 le moindre particulier avoit sa voix
 Ils se servoient des figures les plus
 fortes pour exciter ces grands mou-
 vemens qui entraînent & qui for-
 cent les esprits à se laisser persuader,
 mais icy vous parlez devant des
 Magistrats, qui, sans aucune pré-

veritez ; ne font pas animez que de
 l'amour de la verite & de la justice.
 Ne vous écarterz donc point de la
 voye de la verite ; puisqu'elle est le
 seul objet de l'homme véritablement
 juste ; & soyez convaincus qu'il n'y
 a rien de solidement beau que ce qui
 est veritable. Tels estoient les Avo-
 cats qui dans les siècles passez ont
 fait le principal ornement du Ba-
 reau ; tels sont encore ceux que nous
 voyons presentement distinguez par
 leur merite & par leur capacité, tel
 doit estre enfin l'Orateur qui cher-
 chant à plaire, veut s'attirer la
 confiance & l'attention du Senat.
 Il finit en cet endroit en rap-
 portant en tres-peu de paroles
 mais tres-vives & tres-expressi-
 ves toutes les qualitez qui sont
 necessaires pour rendre un Ora-

246 MERCUR

teur parfait & accompli. Il recommanda aux Procureurs d'apporter plus de netteté dans leurs procédures, & il les exhorta à conserver parmi eux cet esprit d'union si recommandable & si nécessaire dans toutes les Communautés.

Le Mercredy 28. on fit les Mercuriales, & selon l'usage Mr le Premier President adressa la parole à Mrs les Gens du Roy; voici de quelle maniere il parla, en leur disant: Nous n'avons qu'à vous exhorter de continuer à remplir toujours avec le même zele les fonctions penibles d'un si grand ministere, & de servir de lumieres aux decisions & jugemens les plus difficiles, toujours prests à écouter vos avis, l'experience nous

de appris quelle attention nous y devons avoir, & avec quelle confiance nous pouvons les suivre.

Mr Dagneffeau Procureur General prit ensuite la parole, & il dit: C'est le comble de l'injustice que de vouloir paroître juste sans l'estre en effet; la dissimulation ne sert de rien aux yeux des hommes, il faut estre véritablement homme de bien pour le paroître. Ministres de la Justice, que vostre rang auguste élève avec tant d'éclat au-dessus des autres hommes, n'esperez pas de pouvoir vous cacher & vous dérober à leur censure; vous jugez leurs differens, mais ils jugent vostre justice; vous ne scauriez cacher à leurs yeux ny vos vertus ny vos vices; accoutumez à voir la Justice de près, & familiarisez pour ainsi

248 MERCURE

dire avec elle, les hommes ne s'y trompent plus, ils agissent souvent mal, mais ils jugent bien. C'est en vain qu'un Juge espere de pouvoir long-temps se déguiser sous le masque de la dissimulation & de l'hypocrisie; les uns par une juste inclination pour la vertu, & par horreur pour le vice, les autres par haine ou par envie, d'autres même par une ambition fastueuse en entrepreneurs de se faire connoître & viennent à bout de leur devoir. A ces ennemis étrangers se joignent des ennemis domestiques qui le tourmentent continuellement; il semble que les passions du Magistrat agissent de concert avec les autres hommes, pour leur faire découvrir ce qu'il voudroit leur cacher avec tant de soin. Si la vanité fait en lay l'effe-

ce de la vertu, ses dehors trompeurs découvriront bien-tost le faste & l'orgueil, qui se sont rendus maîtres de son cœur, & la volupté fera bien-tost tomber le voile qui couvre les apparences de cette fausse vertu. Une ame livrée à l'iniquité, est un pays seditieux qui change de maître à tous momens; si la vanité du Magistrat est sans borne, sa fausse sagesse paroitra d'abord sans mesure, on verra le vain Imitateur de la vertu, saisir l'image de la probité, pour la probité même; mais bientôt cet excès passager sera suivi d'un deffaut encore plus considerable; l'injustice regnera dans son cœur, & il s'abandonnera à toutes ces passions sous le voile specieux de la justice la plus severe; quelquefois sa vanité gardera en-

250 MERCURE

core quelques ménagemens avec la vertu, il affectera de se déclarer contre l'injustice; mais que la destinée de la justice sera malheureuse, s'il se trouve en estat de la pouvoir trahir, sur tous sa masare luy a fait le don fasché d'un esprit subtil & captieux.

Il semble que tenant à sa main un de ces Anneaux enchantez, cet esprit si fécond est capable de donner à une affaire, le tour que sa passion le luy suggere, tantost il inspirera de l'indignation contre un innocent, tantost de la pitié pour un coupable, tantost paroissant à prouver sa décision sur la rigueur de la justice, il tâchera de forcer le sentiment des autres en faveur de celui qu'il protege injustement; tantost se parant d'une fausse clémence, &

par une trop douce interpretation de la loy, il n'hesitera pas à rendre le crime impuni, au dépens même du malheureux, malgré son innocence; mais l'homme juste reconnoîtra facilement sous les détours de ces esprits trompeur, en garde contre toutes ses subtilitez, une secrète défiance s'emparera de son cœur; il suspedra son jugement, & dans une crainte continuelle de se laisser abuser, il ne pourra donner de foy à ce qui luy paroît d'ailleurs tres-tray-semblable.

La vertu ni le vice ne peuvent souffrir un mélange si extraordinaire: donner l'exterieur à l'un & l'interieur à l'autre; c'est un passage trop contraire à la raison & à la justice pour se pouvoir long-temps soutenir avec succès; la fausse-ver-

252 MERCURE

*in succombera un jour avec éclat ;
& sans attendre long-temps cette
grande revolution, malgré son af-
fection, elle découvrira elle-mê-
me ses injustices dans les plus beaux
jours de son hipocrisie.*

Mr le Procureur General a-
près avoir peint avec des traits
vifs & naturels le caractère de
la dissimulation & de l'hipocri-
sie, fit un beau portrait du Ju-
ge sincere & véritablement jus-
te, & qui répondoit parfaite-
ment à la candeur de son cœur
& à la grande probité qui l'ac-
compagne, & qu'il orne des au-
tres vertus les plus rares.

Il dit que l'homme de bien con-
tient du temoignage de son cœur,
menoit toujours une vie douce &
tranquille ; que ne craignant au-

CUR

*aucun reproche, il trouvoit dans sa
 vertu une confiance modeste & une
 heureuse securité qui faisoient toute
 sa satisfaction; Il fait, continua-
 il, le bien pour avoir le plaisir de
 le faire; aucun motif, aucun in-
 terest n'est capable de le détourner de
 l'amour qu'il ressent pour la verité
 & pour la justice; ferme & inbran-
 lable dans ses devoirs, il resiste à
 toutes les impressions qu'on voudroit
 luy donner, & dans la simplicité
 d'une vie tranquile, il goûte les
 solides plaisirs de la véritable gran-
 deur.*

Il fit voir ensuite la diffé-
 rence de ces deux caractères
 par une opposition tres-juste,
 Il inspira à tous les auditeurs de
 l'horreur pour la dissimulation,
 & de l'amour pour la sincerité.

Decembre 1708. Y

254 MERCURE

Bien loin, dit-il, que cette vaine affectation du Magistrat puisse estre comparée avec une si noble simplicité, en vain son zele imposteur paroistroit plus ardent, abandonné à toutes ses passions qui le tourmentent interieurement, il se decouvrira luy même, & s'attirera tost ou tard le blâme & le mépris de tous ceux qu'il aura taché d'abuser par ses artifices.

Qu'il ne se flatte pas davantage, quand même son affectation seroit d'abord plus heureuse, il ne pourra soutenir long-temps un personnage si forcé, & il se trouvera infailliblement accablé sous les dehors trompeurs de sa dissimulation.

Il exhorta les Juges à suivre toujours le chemin de la vertu, & à faire leurs efforts pour par-

venir à son suprême degré ; c'est le privilege de la vertu , pour suivit-il , de n'avoir qu'une seule voye , celui qui a goûté combien elle est aimable , ne cessera jamais de l'aimer ; la douceur de ses fruits luy donnera des forces pour surmonter les obstacles qui s'y pourroient rencontrer , & toujours animé d'un zele ardent , il se trouvera au comble de la vertu , sans s'estre aperçu des peines & des perils qu'il a eu à surmonter pour y parvenir.

C'est un tresor caché à celui qui n'a que l'apparence de la justice ; privé des douceurs & des plaisirs que donne la vertu ; soutenu seulement par un effort d'ambition & de vanité , il se reveille tout d'un coup comme un homme las & fatigué d'un songe pénible ; mais il retombe aus-

256 MERCURE

si-tost dans un assoupissement encore plus profond & beaucoup plus à plaindre. Sa vertu est sans armes, parce qu'elle est sans effort, & il éprouvera bien-tost qu'il est un dernier degré de confusion pour la dissimulation & l'hipocrisie ; il a perdu la confiance publique ; en vain travailleroit-il à la recouvrer ; c'est un bien qui se perd sans retour, & après avoir passé pendant quelque temps pour homme de bien, sans l'estre en effet, il le seroit après inutilement sans le paroistre : enfin accablé de honte & de mepris, il tombera dans le desespoir de n'estre ni de ne pouvoir paroistre homme de bien ; estre connu c'est la punition de l'hipocrisie & la recompense de l'honneste homme.

Le Juge au contraire, dit-il en

finissant, qui n'a pour guide que la vertu & la probité satisfait de la candeur de son ame & de la pureté de ses actions, mettra au-dessous de luy tout ce qui pourroit flatter son amour propre, & satisfaire une vaine ostentation qu'il fuit comme inutile & préjudiciable à la droiture de son cœur; les mépris des louanges eleve l'homme juste, & la voye qui suit est une trace imperceptible de lumiere qui augmente à chaque pas & le conduit enfin à ce haut point de felicité & de grandeur qui est la récompense de l'honneste homme, sa gloire ne s'éteint pas avec luy dans le tombeau, & consacrant la memoire du juste, elle apprend aux Magistrats la route certaine qu'ils doivent faire pour y parvenir.

Mr le Premier President reprit la parole, & en s'adressant à la Cour, il dit que si les Juges trouvent tant d'obstacles à rendre la justice aux autres, ils en trouvent encore davantage à se la rendre eux-mêmes, éclairez dans les affaires des autres, il semble souvent que l'esprit de conseil & de sagesse les abandonne lorsqu'il s'agit d'examiner & de régler les leurs propres; un Magistrat doit avoir de la peine à descendre de sa place de Juge pour prendre celle de Partie; il semble se dégrader en plaidant, & s'il s'y trouve forcé non-seulement son droit doit estre legitime, il faut encore qu'il soit incontestable. Il est vray qu'une defense legitime estant permise à tout le monde l'est aussi au Magistrat, mais avant que d'y entrer, il

dolt peser ses prétentions au poids du
 Sanctuaire, & accoustumé à juger
 les autres, il doit commencer par se
 juger luy-même. Qu'il consulte son
 droit, qu'il écoute sans prévention
 pour la justice de sa Cause; les con-
 seils de personnes sages & éclairées,
 qu'il n'hésite pas de les suivre quoy
 que peut-estre contraires à ses inte-
 rests, & qu'il ne s'imagine pas que
 quand on paroist douter de ses raisons
 ou doute aussi de sa probité. Le Juge
 s'élève quelquefois, à la honte de
 la Magistrature, contre ceux qui
 osent intenter contre luy une action
 qui leur est légitimement acquise,
 il prend pour insulte ce que la neces-
 sité de leur deffense les oblige d'a-
 vancer, & il cherche pour la repous-
 ser tout ce qu'un mauvais esprit de
 chicanne ou de malignité luy peu-

260 **MERCURE**

vent suggerer. Il faut, continua-
 t-il, que le Magistrat s'abstienne
 sur tout de ces brigues & de ces ca-
 balles si dangereuses pour l'honneur
 de la Justice & si peu convenables au
 rang & à la dignité dont il est revê-
 tu. Si par malheur ses esperances se
 trouvent frustrées, s'il est condamné
 qu'à l'exemple des plus viles, il faut
 qu'il respecte toujours le Tribunal
 de la Justice, qu'il se garde bien de
 changer ses raisons en déclamations
 & en satyres oüyées, contre ses Ju-
 ges & ses Confreres, qu'il ne de-
 vienne pas l'ennemy de ceux aus-
 quels il paroistra le plus attaché,
 qu'il subisse son jugement sans mur-
 mure, qu'il respecte ses Juges, son
 propre caractere, & qu'il donne
 l'exemple à ceux qu'il est prescrip-
 tivement de condamner.

Mr l'Abbé de Galiczon, Grand
 Chantre de l'Eglise de saint
 Martin de Tours, & Docteur
 de la Maison & Société de Sor-
 bonne, a esté sacré Evêque d'A-
 gathopolis, & Coadjuteur de
 Babylone, dans la Chapelle de
 l'Archevêché, par Mr le Car-
 dinal de Noailles, assisté de
 Mr Maigrot aussi Docteur de
 la Maison & Société de Sorbon-
 ne, Evêque de Conon en la
 Chine, & Vicaire Apostolique
 de la Province de Fokien dans
 le même Royaume, & de Mr de
 Lyon Evêque de Rosalie aussi
 dans le même Royaume. Le
 grand âge de Mr l'Evêque de
 Babylone, frere de Mr de saint
 Olan, Gentilhomme ordinaire
 de la Maison du Roy, l'a obli-

gé de demander un Coadjuteur à S. S. qui a nommé Mr l'Abbé de Galiczon avec l'agrément du Roy. Je vous parlay du mérite de ce nouveau Prelat lors de la nomination par le Pape & par S. M. Je dois remarquer à present, c'est une grande question entre les Geographes, de sçavoir si la Ville qu'on nomme aujourd'huy Bagdat, est au même lieu qu'estoit l'ancienne Babilone dont quelques-uns luy font encore porter le nom. Le Docte Mr Bochart, à l'autorité duquel on doit souscrire, pretend que Bagdat est à l'endroit où étoit l'ancienne Seleucie, puis que les deux Villes sont sur le bord du Tigre, & que Seleucie fut bastie autre-

fois des ruines de Babylone par Nicapor à 300 stades de cette Ville qu'on nommoit Babylone.

La Compagnie qui assista au Sacre fut tres-nombreuse, & la curiosité de voir trois Evêques des Missions d'Orient, dont deux consacroient le troisième, y attira beaucoup de monde. Mr le Cardinal de Noailles donna un magnifique dîner à ces Prelats, où se trouva Mr le Cardinal d'Estrées qui avoit assisté au Sacre, & dont la Niece, feuë Me la Duchesse d'Estrées étoit sœur de Mr l'Evêque de Rôzalie. Une partie de la conversation roula pendant & après le disner sur l'état des Missions d'Orient. Mr l'E-

vêque de Conon qui en est revenu depuis peu en fit une Description touchante, & qui fit plaisir à toute l'Assemblée, & ce Prelat ajouta qu'il partiroit bien-tost pour Rome afin d'en aller rendre compte à S. S. qui le souhaitoit ainsi.

Sa Majesté a donné le Gouvernement de la Bastille à Mr de Bernaville qui en étoit déjà Lieutenant de Roy, & qui avoit eu long-temps un pareil employ à Vincennes, dont il s'étoit acquité dignement. Le choix que le Roy a fait pour remplir cette place importante d'un homme généralement estimé, a esté fort applaudi. On ne pouvoit faire un meilleur choix pour un Employ qui de-

mande un homme de confiance. Mr de Bernaville ayant toutes les qualitez necessaires pour le bien remplir, puis qu'il avoit déjà donné des preuves de son attention pour tout ce qui regarde un pareil service, ainsi que de son zele & de son desintéressement. Il est d'une Noblesse aussi ancienne que distinguée, & d'un merite reconnu, & sa conduite a déjà fait connoître que le Gouvernement qui luy a esté confié, ne pouvoit estre remis en de meilleures mains. La Lieutenance de Roy en a esté donnée à Mr le Chevalier d'Avignon, fort estimé & fort connu par ses services, s'étant distingué avec éclat en plusieurs occasions. Il est Che-

valier de saint-Louis, & frere Cadet de Mr d'Avignon, Major des Gardes du Corps, fort consideré par toutes les grandes qualitez qui le distinguent.

Mr de Cais premier President de la Cour des Aides de Montauban, a épousé Mlle de Caulet, fille de Mr de Caulet President à Mortier au Parlement de Toulouse. La maison de Caulet est fort ancienne, & sa Noblesse est connue il y a long-temps. Le grand pere de la nouvelle épouse estoit aussi President à Mortier, & son bis-aïeul estoit President du Bureau des Finances; il avoit épousé une sœur de Mr le President Doneville, & le President son fils avoit épousé une fille de

GALANT 267

Mr de Gragnague, aussi Pre-
sident à Morrier. La mere de

266. **MERCUR**

valier de saint-Louis, & fret

Cade de Ma d'Avignon

GALANT 267

Mr de Gragnague, aussi Président à Mortier. La mere de Me de Cais est fille de Mr de Saint Simon, Conseiller au Parlement de Touloufe; son oncle est Commandeur de Malthe. Mr le Gendre, Intendant de Montauban a beaucoup contribué à ce mariage, qui s'est fait avec une grande magnificence.

Les paroles de l'air que je vous envoie font traduites d'une Chanfon Espagnole, inserée dans le Livre intitulé, *le Diable boiteux*, par Mr de la Fevric.

AIR NOUVEAU.

*Quel Amour cause de foiblesse,
Je brusle & je pleure sans cesse,*

268 **MERCURE**

*Depuis que je suis amoureux ;
 Mais étrange effet de ses charmes !
 Mes larmes pour me rendre encore
 plus malheureux ,
 Ne sçauroient éteindre mes feux ,
 Ni mes feux consumer mes larmes.*

Mr le Marquis d'Antin a fait l'honneur à l'Academie Royale de Peinture & de Sculpture d'y venir prendre sceance pour la premiere fois comme son Protecteur ; vous sçavez que ceste qualité consiste à estre le Mediateur de cette Compagnie auprès du Roy, le Ministre par lequel il plaît à Sa Majesté de luy expliquer ses volontez, & ses ordres, & comme le canal de toutes les graces qu'elle luy

accorde pour la maintenir dans l'état florissant où Elle l'a mise dès son établissement ; & que quoyque l'Academie soit en liberté par l'article 8. de ses Statuts de choisir telles personnes qu'il luy plaira des plus éminentes dignitez & conditions du Royaume pour la protection & vice-protection, cette Compagnie a toujours réglé son choix & jetté les yeux sur celuy qui est destiné à présider aux Arts, par un Prince qui dans la distribution des Emplois de son Etat, sçait faire du vray merite, un discernement si judicieux.

Mr le Marquis d'Anrin avoit esté prié d'agréer la Protection de l'Academie peu de jours a-

Decembre 1708. Z

prés avoir esté nommé Directeur General des Bâtimens. Il l'accepta en donnant beaucoup de marques d'estime & de consideration pour la Compagnie; mais le voyage du Roy à Fontainebleau, & les premiers soins qu'il devoit donner aux fonctions d'un Employ d'une si vaste étendue, l'avoient empêché jusqu'alors de donner à l'Academie, la joye de l'y voir presider. Il fut reçu à l'entrée des Sales par les six Officiers de la Compagnie qui selon le reglement, sont commis à cette Ceremonie; sçavoir le Directeur, le Chancelier, le Recteur en quartier, le Professeur en mois, le plus ancien des Adjoints Recteurs, & le plus ancien des

ADJoints

Professeurs. Ils le conduisirent dans la Sale principale où toute la Compagnie estoit assemblée pour le recevoir, & après que ce Marquis eut pris sa place, le Secretaire au nom de la Compagnie, lut le compliment qui suit.

MONSIEUR,

Il est pardonnable à l'Academie d'avoir souhaité avec quelque empressement de jouir de l'honneur qu'elle recoit aujourd'huy en cette Assemblée. Cette agreable circonstance manquoit encore à la grace que vous luy accordez de votre protection auprès du Grand Roy qui luy a donné l'estre, & qui n'a point cessé de la favoriser de son attention. Cette

Z ij

272 **MERCVRE**

Compagnie est bien persuadée, Monseigneur, qu'ayant autant d'estime & d'amour que vous en avez pour les Arts, cette auguste qualité de Protecteur ne pouvoit conuenir à personne qui prit plus de part à un établissement, que Mr le Cardinal Mazarin & Mr le Chancelier Seguier, ont si heureusement commencé. Ces deux grands hommes, aussi illustres par leur pénétration dans les intérêts de l'Etat, que par leur dignité, auoient bien prévu qu'entre les beaux Arts, qui sous ce glorieux regne, ont acquis tant d'estime & de splendeur à la France, la Peinture & la Sculpture estoient ce qui devoit luy donner plus de pompe & de magnificence. Et les ont en effet ces avantages, qu'oultre cette élévation na-

*rauelle qui leur est commune avec
 les autres Arts Liberaux, ce sont
 elles qui sont l'ame & la vie des
 Arts inferieurs, qui leur inspire la
 politesse dont ils sont susceptibles, &
 qui joignant le grand goût de l'an-
 tique à la delicatesse du Genie Fran-
 çois, ont répandu sur tous les Ou-
 vrages qui se font dans Paris &
 dans le reste du Royaume, pour la
 décoration & l'embelissement, un
 caractere d'etégance & de noblesse
 qu'il n'appartenoit qu'à ces Arts de
 leur donner.*

*Ce sont des faits que l'on devoit
 attendre de la formation de cette
 Compagnie, & des Fonctions Aca-
 demiques dont il a plu au Roy de
 luy confier l'exercice. Elle se propose
 sous vostre protection, Monseigneur,
 qu'elle conçoit toute favorable, de*

274 MERCURE.

les continuer avec le même zèle dont elle a toujours esté animée, & elle ne doute point que témoins de ses soins & de son application, vous ne les fassiez connoître au Prince incomparable à qui elle desiré ardemment de plaire.

Entre les graces que le Roy accorde à l'Academie, celle de donner tous les trois mois des Prix aux Elèves, n'est pas seulement un pressant motif d'exciter leur émulation, elle a beaucoup d'éclat dans le public. Vous avez donné vos ordres, Monsieur, de continuer cette coutume digne de la liberalité du Roy. L'Academie prendra la liberté de vous presenter ceux qu'Elle a jugé les avoir mérités.

Mr le Marquis d'Antin répondit à ce discours en remer-

ciant la Compagnie des mar-
 ques qu'elle luy donnoit de son
 estime , & des bons sentimens
 qu'elle avoit conçûs de luy par
 raport aux Arts qu'il avoit tou-
 jours aimez. Qu'il avoit bien de
 plaisir de voir dans la Compagnie
 tant de zele à concourir à ce pro-
 grès & à cette élévation où l'on les
 voit aujourd'huy en France ; qu'il
 ne manqueroit pas de le faire con-
 noistre au Roy qui a toujours eu en
 veüe de les faire flurir sous son re-
 gne , & qu'il n'omettroit rien de
 sa part de tout ce qui pourroit con-
 tribuer aux interests , à l'utilité ,
 & à la gloire de l'Academie , lors
 qu'il en seroit informé.

Il distribua ensuite les petits
 Prix que le Roy accorde tous
 les trois mois aux Ecoliers qui

276 MERCURE

dessinent d'après le modele. L'on avoit differé cette distribution jusqu'au jour que Mr le Protecteur trouveroit la commodité de la faire, & il y avoit à donner ceux qui ont esté adjugez pendant l'année entiere 1707. & les 3. quartiers échûs de la presente année; de sorte que ces Prix consistoient en vingt medailles d'argent de la suite de l'Histoire du Roy de differentes grandeurs.

On ne doit pas confondre ces Prix avec les grands prix qui sont des medailles d'or de la même Histoire, qui se délivrent à la Saint Louïs, aux Etudians les plus avancez, sur des Ouvrages de Peinture & de Sculpture qu'ils font dans l'Academie

l'Académie, en des lieux particuliers destinez à ces usages, & qui outre cela font une manière d'épreuve, pour connoître ceux qui sont capables d'être envoyez à Rome, avec la pension du Roy dans l'Académie que Sa Majesté y a établie pour y perfectionner les Peintres & les Sculpteurs sur les restes de l'Antiquité qui se trouvent encore dans cette fameuse Ville.

Ces Prix de quartier, que l'on appelle les petits Prix pour les distinguer des autres, ont esté accordez pour exciter l'émulation des Etudiens dans l'école du Modele. L'on divise ces Etudiens en trois Classes, selon

Decembre: 1708. A a

278 MERCURE

qu'ils sont plus ou moins avancés, pour leur donner lieu d'y pouvoir tous esperer, & l'on y ajoute même une precaution; sçavoir que celuy qui a eu un Prix dans l'une de ces Classes, ne peut dans la même Classe, y prétendre pendant l'année, s'il ne s'éleve dans une autre par son travail.

Après la distribution de ces Prix Mr le Marquis d'Antin finit la sceance, & fut conduit par toute la Compagnie jusqu'au bas de l'escalier du Louvre.

Mr l'Abbé de la Fleutrie, Prieur de Sorbonne, y a prononcé, suivant l'usage ordinaire à la cloture des Sorboniques, un discours qui a esté fort ap-

plaudy par Mr le Cardinal de Noailles, ainsi que par plusieurs personnes de distinction qui s'y trouverent. L'éloge du Cardinal de Richelieu fut le sujet de ce Discours. Il loua ce Ministre du soin qu'il avoit pris de faire fleurir les Arts, & il s'étendit sur ce qu'il a fait en faveur de la Religion, qui devoit faire éternellement vivre sa memoire. Il parla dans son premier point des loüanges que l'Academie Françoise qu'il a établie, luy donne toutes les fois qu'elle reçoit quelque Academicien nouveau. Je dois icy à cette occasion vous faire souvenir que tous les Academiciens sont obligez, suivant leurs Statuts, de faire l'éloge de leur

A a ij

Fondateur & de leur Protec-
teur, les jours de leur recep-
tion; mais l'on peut dire au-
jourd'huy que cette Academie
ne doit pas moins au Roy qui la
protege, qu'à celuy qui l'a éta-
blie, & que ce Monarque peut
passer pour un second Fonda-
teur de cet illustre & sçavant
Corps, puisqu'il a augmenté ses
Privileges, & qu'il luy a fait
l'honneur de la loger dans le
Louvre. Mr de la Fleutrie finit
son premier point, en faisant
connoistre que les éloges que
l'Academie donnoit au Cardi-
nal de Richelieu, la rendoit
elle même digne de loüanges.

Cet Abbé fit connoistre dans
son second point, ce que le Car-
dinal de Richelieu a fait en fa-

veur de la Religion, & il fit une tres-belle peinture de ce que la Rochelle estoit dans le temps qu'elle servoit d'azile à l'heresie, & de ce qu'elle est aujourd'huy, ce qui luy donna lieu de parler de l'insolence passée de l'heresie, & de son humiliation presente.

Le 9. de ce mois Mr Alamanno Salviati, Nonce Extraordinaire du Pape, fit son Entrée Publique en cette Ville. Je ne vous diray rien de tout ce qui regarde le Ceremonial, qui est le même qui s'observe pour tous les Nonces de son caractère, dont je vous ay déjà donné plusieurs fois le détail, & que vous trouverez dans tous les Imprimez qui renferment des Nou-

A a iij

282 MERCURE

velles publiques ; mais comme les Equipages de ces Nonces sont souvent differens selon les temps , & selon qu'ils sont plus ou moins magnifiques , je vous parleray de celuy de ce dernier Nonce Extraordinaire , à la magnificence duquel on ne peut rien ajouter. Il avoit quatre Carosses d'une beauté surprenante , & dont les ornemens dorez jettoient un éclat qui ébloüissoit , & qui empêchoit d'en bien distinguer tous les ornemens. Chacun de ces Carosses pouvoit passer separement pour le Carosse du Corps , & il n'y a personne qui en voyant qu'un seul , ne l'eust pris separement pour le Carosse de parade de Mr le Nonce ; ce-

pendant l'un des quatre surpassoit infiniment les trois autres par la beauté de sa sculpture, qui representoit plusieurs figures separées & groupées, avec plusieurs ornemens de relief, qui s'étendoient jusques sur l'Imperial qui en estoit presque entierement couvert. Le dedans de ces Carosses répondoit à la richesse des dehors, & rien ne manquoit à la beauté des chevaux & de leurs harnois.

La Livrée estoit d'un drap gris-brun, couvert d'un grand galon de soye, representant des fleurs de diverses couleurs, accompagné d'un galon d'argent de chaque costé, & les vestes, suivant l'usage, étoient

Aa iij

284 MENCURE

beaucoup plus riches que les habits. Il y avoit trente valets de pied vêtus de cette maniere, aussi bien que les Cochers & les Postillons. Il y avoit quatre Pages tres-bien montez, & dont les habits aussi bien que les vestes, estoient encore plus magnifiques que ceux dont je vous viens de parler. On peut juger par les habits des gens de Livrée, de la magnificence de ceux des Officiers de ce Nonce Extraordinaire, qui l'estoit véritablement de plus d'une maniere, ayant fourni de son propre fond, à la dépense de ces habits; de sorte que l'on peut dire que si l'Employ que le Pape luy a donné, luy a fait honneur, il a de son costé fait beaucoup.

d'honneur à son Employ. Je ne vous dis point qu'après qu'il eut esté conduit à son Hostel dans les Carosses du Roy, accompagnez de tous ceux des Princes & Princesses de la Maison Royale, suivis de celuy de Mr le Marquis de Torcy, Ministre & Secretaire d'Etat, à qui sa charge donne droit d'envoyer un Carosse à ces sortes de Ceremonies; il fut complimenté de la part du Roy, par Mr le Duc de la Tremoille, premier Gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, & par les principaux Officiers des Princes & Princesses de la Maison Royale.

Le 11. les Carosses du Roy & de Madame la Duchesse de Bourgogne le vinrent prendre

286 MERCURE

en son Hostel avec Mr le Comte de Brionne , & Mr de Saintot Introduceur des Ambassadeurs , qui l'avoient accompagné le jour de son Entrée , pour le conduire à Versailles. Il trouva à son passage dans l'avant - Court du Chasteau , les Gardes Françoises & Suisses en haye & sous les Armes, les Tambours appellant dans la Cour , les Gardes de la Porte & ceux de la Prevosté aussi en haye & sous les Armes à leurs Postes. Il fut reçu au Vestibule par Mr des Granges , Maistre des Ceremonies , où estoient les Cent-Suisses , aussi bien que sur l'Escalier, la halebarde à la main , & à la porte de dedans de la Salle des Gardes, par Mr le

Maréchal Duc d'Harcourt, Capitaine des Gardes du Corps, qui y estoient en haye sous les Armes.

Le Compliment que Mr le Nonce fit au Roy, fut en Langue Italienne, & il s'étendit sur l'estime de Sa Sainteté pour Sa Majesté & pour toute la Maison Royale, & sur ce qu'elle envoyoit les Langes benits avec la benediction pour accompagner les graces que le Ciel avoit faites à la France en luy donnant Monseigneur le Duc de Bretagne. Il ajouta que *Sa Sainteté* esperoit de ce Monarque pour le soutien de l'Eglise les mêmes secours qu'Elle avoit reçus de ses Ancestres.

Mr le Nonce fit une espee de

pose en cet endroit, sans s'arrêter pourtant, & en paroissant comme étonné en regardant le Roy, il fit connoître qu'il ne sçavoit que dire, parce qu'il avoit trop de choses à dire, & ajouta, qu'il sçavoit bien qu'il parloit au plus grand Roy que la France, l'Europe, & le Monde entier, ayent vû depuis plusieurs siècles. Quant à ce qui me regarde, continua-t'il, Je supplie Vostre Majesté, de m'honorer de sa protection, comme vos Ancestres ont eu la bonté de l'accorder à ceux de ma Maison.

Le Roy repondit, qu'il remercioit Sa Sainteté; & Sa Majesté ajouta avec une espede d'émotion qui faisoit connoître les bons sentimens qu'Elle avoit

pour le Pape, qu'Elle n'en pouvoit dire davantage, & à l'égard de Mr le Nonce, Sa Majesté luy dit, qu'Elle étoit tres contente de ce que Sa Sainteté l'avoit choisi pour remplir les fonctions qu'il estoit venu faire.

Mr Salviati parla avec autant de grace que de fermeté, & avec beaucoup d'éloquence. Tous ceux qui l'entendirent en furent charmez & l'Audiance étant finie, toute la Cour retentit de ses louanges.

Le Roy passa après l'Audiance dans son Cabinet, accompagné de Mr le Nonce. Sa Majesté y vit 4. Langes benits envoyez par Sa Sainteté à Monseigneur le Duc de Bretagne. Ces Langes estoient garnis de

tres belles dentelles , & accompagnez de quatre chemises , & de tout ce qui peut servir à un Enfant au nombre de quatre , le tout aussi garny de dentelles tres belles & tres fines, Il y avoit aussi un Manteau Royal, brodé d'or & de Perles.

Mr le Nonce étant sorty de chez le Roy , eut audience de Monseigneur le Dauphin , & ensuite de toute la Maison Royale. Madame la Duchesse de Bourgogne luy ayant donné audience chez elle , cette Princesse en sortit aussi-tost après pour se rendre chez Monseigneur le Duc de Bretagne, afin de se trouver à l'Audience que ce Prince devoit luy donner , & elle vit les Langes benits dont

je viens de vous parler, que Mr le Nonce luy presenta de la part du Pape, & dans le même temps; au lieu de Compliment il prononça une Oraison Latine, que l'on apelle *Oraison Sacrée*, qui fut trouvée tres belle & tres touchante.

Toutes les Audiances finies, Mr le Nonce fut magnifiquement traité par les Officiers du Roy, & il alla à l'issue du dîner, rendre visite à Mr le Marquis de Torcy. Il fut en suite reconduit à Paris, par Mr de Saintot, dans les Carosfes du Roy, & de Madame la Duchesse de Bourgogne.

Jene vous dis rien de la Maison Salviati, qui est alliée à la Maison de Medicis, & par

292 MÉR GURE

consequent à plusieurs testés Couronnées, ainsi qu'à celles de plusieurs grands Princes, & aux meilleures Maisons d'Italie, dont la plus part comptent des Souverains dans leur Famille. La moindre qualité de cet illustre Nonce, est sa grande Naissance. Il aime les Lettres. Il accorde sa protection aux Sçavans, ainsi que ceux de sa Maison ont toujours fait. Il a beaucoup de sçavoir, & sa politesse égale sa generosité,

Quoy que personne n'ait droit de sepulture dans l'Eglise de Paris que Me la Duchesse de Lefdiguieres de la maison de Gondy, dont il y a eu quatre Evêques ou Archevêques de

faite ; néanmoins le Chapitre de
 cette Eglise ayant par une dis-
 tinction particuliere , offert à
 Mr le Cardinal une Chapelle
 pour la sepulture de Mr le Ma-
 réchal Duc de Noailles son fre-
 re. Son corps qui estoit en de-
 post en l'Eglise des Capucines ,
 depuis le 5. Octobre dernier , y
 fut transporté la nuit du 2. au 3.
 Decembre , & en même temps
 huit enfans de ce Maréchal ,
 morts jeunes , qui estoient in-
 humez aux Capucines. Sur la
 minuit quatre Beneficiers de
 l'Eglise de Paris , nommez par
 le Chapitre se transporterent en
 l'Eglise des Capucines où après
 les Prieres accoûtumées , les
 corps furent mis dans des Ca-
 rosses , & transportez à Nostre-
 Decembre 1708. B b

294. MERCURE

Dame, suivis de tous ceux de la famille éclairés d'un grand nombre de flambeaux. Quoy que cette ceremonie se fit *incognito*. Mr le Duc de Noailles voulut s'y trouver & assista à toute la ceremonie. Les Corps estant arrivez à Nostre-Dame à la fin de Matines, Mr le Doyen vint à la teste du Chapitre le recevoir à la porte de l'Eglise, & il les conduisit à la Chapelle qui estoit preparée, où ils furent inhumez après les Prieres ordinaires.

Le même jour 3. Decembre, l'on celebra dans la même Eglise un Service solemnel par ordre de M. le Cardinal de Noailles, où ce Prelat officia. Toute l'Eglise estoit tendue jusqu'à la

voûte, avec deux lez de velours, & un rang de grandes armes hautes de deux aulnes tout autour du Chœur. La Representation estoit sur une estrade à quatre degrez au milieu du Chœur, couverte d'un poëlle de velours bordé d'hermines, avec la Couronne Ducale, les Bastons de Maréchal de France & le Collier des Ordres sur des carreaux de velours couverts de crespes, le tout sous un grand Dais de velours à crespines d'argent, suspendu du haut de la voûte. Il y avoit un nombre considerable de chandeliers d'argent avec des cierges garnis d'armoiries sur les degrez de l'estrade, ainsi qu'around du Chœur; de sorte qu'à dix heures

B b ij

dumatin l'Eglise n'étoit éclairée que par la lumiere des cierges.

A l'heure marquée tous les Prelats s'étant assemblez à l'Archevêché vinrent en corps à l'Eglise, où ils furent placez dans des fauteüils sur une grande estrade qui avoit esté dressée exprés à costé de l'Autel du costé de l'Evangile. Toute la famille qui est nombreuse, ainsi que tout ce qu'il y a de plus considerable à la Cour & à Paris s'y trouverent en tres-grand nombre; de sorte que l'on n'y voyoit que Prelats, Ducs, Chevaliers des Ordres du Roy, & de plusieurs autres Souverains, Presidens à Mortier, Conseillers d'Etat, Generaux d'Ordre, & autres personnes du premier rang. Quatre

Archers de la Connestablie estoient aux coins de la Representation, leurs armes basses, ayant deux Officiers à leur teste assis. Le nombre des Dames qui assisterent à ce Service, ne fut pas moins grand, & quoy qu'elles fussent aussi placées dans le Chœur, il n'y eut aucune confusion, à cause des précautions que l'on avoit prises de faire garder les portes & les avenues. La Messe fut chantée par la Musique, qui fut placée sur un Jubé fait exprès à la porte du Chœur. L'Offrande fut portée par trois Gentilshommes de Mr le Maréchal, & à la fin de la Messe, Mr le Cardinal vint à la Representation, où il fit les Absolutions, aspersions & encen-

298. MERCURE

semens ordinairement.

Je dois ajouter à ce que vous sçavez de la prise de l'Isle de saint George faite par Mr du Gué-Trouin, que cette Isle est l'une des Açores. Elle est à huit ou neuf lieues de celle de Tercera vers le Nord-Ouest. Sa longueur est de douze lieues & la largeur de deux ou trois tout au plus. Elle produit quantité de vivres & du Pastel. Le Pays est rude, & plein de Montagnes qui donnent beaucoup de bois de Cedre, dont les habitans trafiquent avec les Menuisiers de Tercera. Vous devez juger par toutes ces choses, & sur tout par l'étendue de l'Isle que cette conquête est considérable. On ne devoit pas at-

tendre moins de l'armement de Mr de Gué-Trouin, qui se met rarement en mer, sans venir à bout des entreprises qu'il a projetées, ou du moins d'une partie, les mesures qu'il prend étant toujours si justes, & d'ailleurs sa valeur ne manquant jamais de répondre à sa grande expérience. C'est pourquoy les avantages qu'il remporte souvent ne doivent pas surprendre. Ceux que nous avons eus sur mer depuis deux mois en divers endroits sont considérables, & ceux qui se donneront la peine de rassembler les sommes qui en doivent revenir, trouveront que les pertes que les Ennemis ont faites, leur doivent estre fort prejudiciables; ces pertes,

300 MERCURE

que je n'ay pas le temps de rassembler pour vous en faire un détail se trouvent en divers imprimez publics, & même dans ceux des Ennemis.

Les Ennemis ont fait deux pertes au commencement de ce mois, sans compter celle de plusieurs soldats des Troupes Etrangères à qui le passage de l'Escaut a donné lieu de deserter, ce qui provient de ce qu'il y a près de trois mois qu'elles sont en Campagne au delà du temps porté par les Traitez faits avec les Puissances dont elles dépendent, ce qui empêchera que ces Corps étrangers ne soient en état d'entrer en Campagne dans le temps acoutumé, puis qu'à peine seront ils arrivez
dans

dans les Etats des Princes qui les ont mis sur pied , qu'ils doivent estre obligez d'en partir pour se rendre dans les lieux qui leur seront destinez pour l'ouverture de la Campagne ; de sorte qu'ils ne pourront avoir , ni le temps de se reposer , ni celuy de faire des recrues , dont ils ont un extrême besoin , à cause des grandes pertes qu'ils ont souffertes pendant le Siege de Lille , & pendant celuy de la Citadelle de la même Ville , ainsi que pendant les courses qu'ils ont faites en plusieurs endroits pour chercher les moyens de subsister , ces courses n'ayant pas esté faites à autre intention , puisqu'ils ont abandonné tous les lieux où ils

Decembre 1708. C c

ont esté, & que ces sortes de courses ne se font pas sans que les Paysans qui se trouvent obligez de deffendre leurs biens & leur vie, poussez par un desespoir legitime, n'assomment beaucoup de monde. Les Alliez ont aussi perdu un grand nombre de soldats dans les marches qu'ils ont faites pour favoriser le passage de quelques especes de Convois qu'ils ont bien achetez, parce qu'ils leur ont coûté d'hommes & de chevaux.

Dans les premiers jours de ce mois, s'estant avancez jusqu'au Pont à Rache pour faire un grand fourage, ils furent chargez par plusieurs partis qui leur enleverent 500. chevaux; de sorte que la plus grande par-

tie de ces Fourageurs fut obligé de se retirer fans rien emporter.

Deux jours après l'une des grandes Gardes de leur Armée fut entièrement enlevée, ce qui causa de grandes alarmes dans leur camp.

Les Ennemis s'étant emparez de saint Guilain, aussitost après le passage de l'Escart, à peine eurent-ils le temps de s'apercevoir qu'ils avoient fait cette conquête, dans laquelle on ne leur laissa pas le temps de respirer. Mr le Marquis d'Hautefort attaqua cette Place au delà de l'Haine, & Mr le Comte d'Albergotty, l'attaqua en deça de la même riviere, & le Siege fut si vivement poussé que la Place fut empor-

Ccij

tée aussitôt qu'assiégée, & la Garnison faite prisonnière de guerre. Mr le Marquis de Villers, premier Capitaine des Grenadiers du Regiment du Roy, s'étant distingué en cette occasion d'une manière qui luy attira beaucoup de louanges, en fut fait Gouverneur.

Quoy que je vous aye déjà parlé du transport du Corps de feu Mr le Maréchal de Noailles à Nostre Dame, pour y estre inhumé avec plusieurs de ses Enfans decedez, & de tout ce qui s'est passé à cette occasion dans cette Eglise Métropolitaine, de nouveaux Mémoires qui viennent de tomber entre mes mains, m'obligent de vous parler de nouveau de cet Article, à cause de quel-

ques circonstances qui ne se trouvent pas dans l'Article que vous en venez de lire. Je seray obligé pour mettre ces circonstances dans leur jour, de repeter quelque chose de ce que j'ay déjà dit dans le premier Article; mais le cas est si nouveau, & l'on enterre si peu de Laïques à Nostre-Dame, que je ne dois rien oublier de ce qui le regarde.

Le transport du Corps se fit à peu près de la maniere dont je vous ay déjà parlé. Le Corps de ce Maréchal estoit seul dans un Carosse, Ces deux Carosses étoient suivis de huit autres en Deuil, dans lesquels étoient Mrs le Duc & Marquis de Noailles, accompagnez de plusieurs Gentilshommes de le

maison. Cette marche fut éclairée par un grand nombre de Flambeaux, dont il y en avoit douze aux costez des deux Carrosses où estoient les Corps. Ce Convoy arriva à Nostre-Dame environ à minuit, où le Chapitre avoit commencé Matines. Lorsqu'elles furent finies, Mr le Doyen & tout le Chapitre vinrent recevoir les Corps à la porte du costé du Cloistre, pour les porter dans la Cave qui est dans l'une des Chapelles de ce même costé. On chanta les prieres accoustumées par où finit la Ceremonie de ce jour-là.

Le Service se fit le lendemain sur les onze heures dans le nouveau Chœur de cette Eglise,

qui estoit tendue de noir jusqu'à la voute.

Je vous ay déjà parlé des ornemens lugubres qui estoient sur cette Tenture.

Il y avoit un si grand nombre de cierges dans des chandeliers d'argent, qu'ils paroissent se toucher les uns les autres ; aussi assure-t on qu'il y en avoit cinq cent, sans compter six douzaines qui estoient autour de la Representation qui estoit au milieu du Chœur, sous un Dais suspendu en l'air, & par consequent sans colonnes. La Representation estoit élevée d'environ trois pieds, couverte d'un Poil de velours noir, croisé de toile d'argent, & dont la bordure d'hermine avoit plus

C iij

308. MERCURE

d'un pied de haut. Mr le Cardinal de Noailles officia, & S. E. avoir pour Assistans, quatre Chanoines, dont Mr le Doyen estoit du nombre. La plus-part des Chanoines avoient quitté leurs Chaises, qui furent occupées par les plus grands Seigneurs de la Cour, & par quantité de personnes de la Ville, de la plus haute distinction. Les Dames les plus qualifiées furent placées au bout de ces mêmes Chaises, dans l'espace qui est entre ces Chaises & le grand Autel, du costé de l'Evangile. Le Clergé, composé d'un grand nombre d'Evêques, estoit de l'autre costé. Trois Gentilhommes du deffunt allerent seuls à l'offrande; le premier portoit

un cierge chargé de Loüis d'or depuis le haut jusqu'au bas ; le second portoit un pain, & le troisiéme du vin dans un tres-beau vase. La Musique de Nôtre-Dame se fit entendre pendant la plus grande partie du Service, & elle fut trouvée tres-belle, ainsi que le *De profundis* qui fut aussi chanté en Musique.

Je dois vous parler du retour de S. A. R. Monsieur le Duc d'Orleans à Versailles; de celuy de Monseigneur le Duc de Bourgogne, de Monseigneur le Duc de Berry qui arriva quelques heures après; de celuy de Mr le Duc de Vendôme; de celuy de Mr le Chevalier de Saint Georges, & de celuy de

Mr le Maréchal de Boufflers. Je devrois commencer par ce qui regarde S. A. R. mais comme il me manque encore quelques Memoires touchant son voyage à Madrid, je remets à la fin de ma Lettre, à vous parler du retour de ce Prince.

Je viens à ce qui regarde Monseigneur le Duc de Bourgogne dont la Campagne a esté si longue, qu'elle a renfermé près de trois mois d'hiver contre l'usage ordinaire. Quoyque je vous aye parlé chaque mois de ce qui s'est passé pendant cette Campagne, je dois néanmoins, non pas vous le repeter; mais vous rappeler l'idée de tout ce qui s'y est fait, afin que vous la puissiez voir tout d'une veüe. Je

crois la devoir separer en trois Articles, dont le premier regardera ce qui s'est passé depuis que l'on est entré en Campagne, jusqu'au jour que Monseigneur le Duc de Bourgogne mit son Camp à Louvendeghem ; le second, tout ce qui s'est passé pendant que ce Prince est demeuré dans ce Camp, & le troisième tout ce qu'il a fait dans le Camp du Saulloy.

Depuis que ce Prince se fut rendu à l'Armée, jusqu'à la prise de Gand & de Bruges, il ne cessa point d'inquieter les Ennemis, & de les fatiguer beaucoup par des marches, & des contre-marches qui leur firent souvent prendre le change ; en sorte qu'estant toujours en mou-

312 MERCURE

vement, leur Cavalerie souffrit beaucoup, & qu'ils perdirent un grand nombre de chevaux, ainsi qu'ils faisoient souvent au fourage. On doit remarquer que l'Armée de Monseigneur le Duc de Bourgogne en faisoit souvent de grands, & que ce Prince y alloit presque toujours. Pendant que ces choses se passaient, il n'agissoit pas moins dans le Cabinet qu'en Campagne, puisqu'il y prenoit des mesures pour se rendre maître de Gand & de Bruges, & ce qui se passa à cette occasion fut traité avec tant de secret, que non seulement les Ennemis n'en découvrirent rien; mais qu'ils ne s'en doutèrent pas même. Cette affaire fut aussi bien imaginée que bien

conduite, & bien executée. Le projet estoit aussi de se rendre maistre d'Oudenarde, ce que l'on auroit fait indubitablement, si l'on n'avoit point esté prevenu par les Ennemis. Ce ne fut pas la faute de Monseigneur le Duc de Bourgogne. Ce Prince avoit resolu de partir plûtost; mais des personnes dont on ne m'a point dit le nom, luy représenterent qu'il devoit differer sa marche de quelque heures, & elles luy en donnerent tant de raisons, & le presserent si fort, que ce Prince se rendit à leurs avis. Il y a lieu de croire, non seulement qu'elles les croyoient bons, mais même qu'ils l'étoient en effet dans le tems qu'elles les donnoient, & qu'il arriva quel-

314 MERCURE

que cas improvû qui fit chan-
ger la face des choses. Quoy-
qu'il en soit, la marche requise
fit manquer l'affaire, & fut vaine
se du combat qui se donna, dans
lequel Messieurs les Princes
se trouverent & demeurèrent
jusqu'à la fin, ne s'estant retirez
qu'avec les Troupes Je ne vous
dis rien davantage de cette jour-
née, ce que je vous en ay écrit
contenant un Volume, dans le-
quel on voit une Lettre écrite
au Roy par Monseigneur le Duc
de Bourgogne, touchant l'en-
trée des Troupes de Sa Majes-
té dans Gand & dans Bruges,
& tout ce qui avoit esté fait
pour se rendre maître de ces
Places. Cette Lettre fait voir
que le Prince qui l'a écrite,

connoist parfaitement tout ce qui regarde le métier de la guerre pour lequel il a beaucoup d'application, comme il paroist par le compte qu'il rend à Sa Majesté.

Le Combat d'Oudenarde fit un grand bruit dans toute l'Europe, & l'on publia presque dans toutes les Cours qu'il avoit esté fort desavantageux aux François; & que toute leur Armée avoit esté défaite. Deux choses furent cause que la Renommée répandit ces nouvelles, presque dans toute l'Europe. La premiere est que l'Armée des Alliez est composée de Troupes d'un grand nombre de Souverains differens dont les Generaux ne manquent pas d'écrire

316 MERCURE

à leur Maître, les avantages que les Alliez prétendoient avoir remportez dans cette Journée. La seconde raison qui fit répandre le faux bruit de cette victoire imaginaire, est qu'il ne se passe aucune action heureuse ou malheureuse, entre l'Armée des deux Couronnes & celle des Alliez, sans que les Anglois, & particulièrement les Hollandois, remplissent toute l'Europe de faussetez, en attribuant toujours l'avantage aux Alliez de quelque maniere que les choses ayent tourné; on doit remarquer que le nombre des Imprimez qui paroissent tous les mois contre les deux Couronnes, puisqu'outre les Gazettes d'Angleterre, huit Gazettes de Bru-

xelles, qui se débitent tous les mois, il y a dans la Hollande seule sept Imprimez par semaine, qui font vingt-huit par mois, sans les Extraordinaires; c'est dequoy étourdir toute l'Europe des faussetez dont tous ces Ecrits sont remplis, & ce sont par ces Imprimez que les Alliez trompent leurs peuples, les ruinent, & les engagent insensiblement à fournir aux frais de la guerre, pendant que les Generaux, & ceux qui ont le maniement des affaires, font de grosses fortunes aux dépens des peuples, & même du sang de ceux qui sont employez dans cette guerre, & qui croyant combattre pour leur Patrie, combattent pour agrandir la

Decembre 1708. Dd

fortune de leurs Commandans.

On ne doit pas s'étonner si ces Peuples, accoûtumés à estre trompez, donnerent quelque creance à ce que l'on publia de la victoire remportée sur les Troupes des deux Couronnes, puisque la victoire devoit d'abord paroître douteuse, & même peu favorable aux François avant que l'affaire fut entièrement éclaircie. La nuit avoit esté cause qu'une grande partie de leur Armée avoit esté dispersée, & s'estoit retirée dans différentes Places, les Troupes s'estant égarées & ayant pris de fausses routes. Il n'en falloit pas davantage à ceux qui ont l'art de déguiser la vérité, & qui même en accablant les

Peuples de brillantes faussetez, leur font croire des choses dans lesquelles ceux qui sont bien instruits ne trouvent pas seulement un ombre de verité. Il n'en falloit pas davantage, dis-je, que ce qui estoit arrivé aux François, en s'égarant pendant la nuit pour faire croire à ceux qu'il est aisé de tromper, que les François avoient esté bien battus, & il falloit beaucoup de temps pour les détromper. Cependant ils le furent à mesure que nos Troupes rejoignirent l'Armée de Monseigneur le Duc de Bourgogne, & ce qui acheva de leur faire connoistre entierement la verité, fut que si nostre deffaitte avoit esté aussi complete que les Alliez le pu-

Dd ij

blioiert ils seroiert d'abord re-
trez dans Gand & dans Bruges,
au lieu qu'ils n'oserent seule-
ment regarder ces Places, &
que les François se rendirent
maîtres de Passendal, & de plu-
sieurs autres Postes.

Monseigneur le Duc de Bour-
gogne pour assurer les conquê-
tes qu'il venoit de faire, mit son
Camp à Louvendeghem, d'où
il fit trembler la Hollande jus-
que dans son centre, & d'où il
n'avoit qu'à envoyer des partis
pour les rendre riches, & pour
établir des contributions.

Les Alliez voyant que leur
fausse victoire, & les allarmes
qu'ils avoient crû donner en la
publiant ne produisoient rien,
& qu'il n'y avoit rien à gagner

du costé où estoit Monseigneur de Duc de Bourgogne, se répandirent du costé de nos frontieres pour faire retirer ce Prince de celles d'Hollande; mais leur politique & leurs courses furent inutiles, ce Prince demeura ferme dans le dessein de couvrir ses conquestes, & de faire trembler la Hollande; & en effet, plus les Alliez firent de ravages sur nos frontieres, plus celles de Hollande, & l'interieur même du Pays s'en ressentit, & les contributions furent quatre fois aussi fortes que celles que les ennemis tiroient du costé de l'Artois, où leurs soldats étoient souvent assommez par les Payfans, au lieu que les Hollandois qui avoient peu de Trou-

pes sur leurs frontieres faisoient peu de mal au nostres. Ce fut pendant ce temps de petites guerres , mais vives , que l'affaire de l'Isle de Cadlandt arriva. Elle est si connuë , & elle a fait tant de bruit icy qu'il n'est pas necessaire que j'en dise davantage pour la faire remettre en memoire.

Enfin les Ennemis chagrins de voir qu'après s'estre tant vanté ils ne tiroient aucun avantage , & que leurs hauts faits dont ils avoient remply toute l'Europe par leurs écrits , ne produisoient rien , resolerent de mestre tout en usage pour faire les derniers efforts. Ils demanderent de nouvelles Troupes en Allemagne , & on

leur envoya toutes celles que l'on put détacher sans trop risquer. Ils en demanderent en Angleterre, d'où l'on fit plusieurs détachemens pour Flandre, & les Hollandois tafcherent de leur costé de grossir leurs Troupes, & les munitions, & les provisions leur vinrent de plusieurs endroits, ce que l'on ne pouvoit empêcher, parce que nos Troupes ne pouvoient estre par tout, & qu'elles estoient trop avantageusement postées pour ne pas avoir de grandes precautions pour s'empêcher de prendre le change sur de fausses apparences, à quoy les Ennemis avoient toujours crû qu'ils les pouvoient engager. Enfin

voyant qu'ils ne manquoient ni de Troupes ni des choses nécessaires pour commencer un grand Siege, ils firent plusieurs mouvemens pour nous embarrasser, & en effet il étoit difficile de pouvoir deviner à quel siege ils s'attacheroient, & peut estre qu'ils l'ignoroient eux-mêmes; mais tout cela ne fut pas capable de faire prendre le change à Monseigneur le Duc de Bourgogne, & il falloit pour que ce Prince agit prudemment qu'il attendit non-seulement que les Alliez eussent mis le Siege devant une Place; mais même qu'ils eussent commencé à ouvrir la tranchée, & ce sentiment estoit general. Il attendit donc que la Ville de Lille

fust

fust assiégée dans les formes, & même que la tranchée fust ouverte, & jusques-là il ne fit aucun mouvement, parce que s'ils n'avoient pas esté assez engagez à ce Siege pour ne s'en pouvoir dédire, ils l'auroient levé aussitost qu'ils seroient venus à leur but, qui estoit de le deposter pour dégager la Hollande, & découvrir Gand & Bruges; mais dès que Monseigneur le Duc de Bourgogne eut esté persuadé qu'ils avoient resolu de poursuivre le Siege de Lille, & qu'ils estoient trop engagez pour s'en dédire, il partit de son Camp de Louvendeghem avec une précipitation & une vivacité dans sa marche qui firent connoître qu'il ne respiroit que

Decembre 1708. Ec

le combat, & dont on ne pour-
ra douter si l'on examine tout
le chemin qu'il fit en tres peu
de temps, ce qui fut cause qu'il
joignit Mr le Maréchal de Bar-
wick beaucoup plutôt que l'on
n'avoit crû. Comme les Trou-
pes estoient fort fatiguées, les-
quelles arriverent; qu'il y a-
voit plusieurs partis à prendre
qui paroissoient tous avan-
geux, & qu'il n'estoit pas possi-
ble de tenter une entreprise de
la plus haute consequence, non-
seulement sans tenir Conseil;
mais sans sonder les principaux
Officiers, & même les Troupes,
la prudence ne voulant pas qu'
aucun se chargeast seul d'une
affaire qui pouvoit estre desisi-
ve, les deliberations durerent

quelque temps ; & comme on
 eut remarqué que toutes les
 Troupes respiroient le com-
 bat, on résolut d'aller attaquer
 l'Armée d'observation des en-
 nemis qui estoit commandée par
 le Duc de Marlborough. Cette
 armée d'observation pouvoit
 passer presque pour l'armée en-
 tière des Alliez, le Prince Eu-
 gene estant demeuré devant Lil-
 le avec tres peu de monde. Auf-
 si n'estoit-il pas necessaire qu'il
 en conservast beaucoup, puis-
 que loin de pouvoir estre atta-
 qué pendant le combat, il au-
 roit pu venir au secours du Duc
 de Marlborough, & que si ce
 Duc avoit esté forcé dans les
 retranchemens qu'il avoit fait
 élever au devant de son armée,

E c ij

il pouvoit se retirer dans les lignes que l'on regardoit comme inattaquables. On doit donc remarquer que pour réussir dans le dessein qu'on avoit pris d'attaquer les ennemis, il falloit premièrement qu'une armée encore fatiguée d'une longue marche, attaquast des retranchemens d'une force surprenante, & accompagnés de fosses fort larges & fort profonds. Je vous ay déjà donné une description de ces fortifications, qui font connoître la prodigieuse quantité de terre que les ennemis avoient ramuée en si peu de temps, que la chose devoit paroître incroyable à ceux qui n'en ont pas été témoins oculaires. Je dois ajoû-

ter qu'il y avoit aux deux bouts de ces fortifications, deux marais inaccessibles. Il falloit pour réussir dans le dessein que l'on avoit pris, forcer tous ces obstacles par lesquels on auroit d'abord esté arresté. Il falloit ensuite battre l'armée du Duc de Marlborough, ce qui ne se pouvoit faire entièrement, parce que dès qu'elle auroit commencé à avoir du desavantage, elle se seroit retirée dans les lignes où il auroit fallu forcer les deux armées jointes ensemble, pour faire lever le Siege, sans quoy tous les efforts que l'on auroit faits n'auroient esté d'aucune utilité, quoi qu'ils eussent fait perdre beaucoup de monde. On doit juger après cela s'il n'é-

Ec iij.

330 MARCURE

toit pas de la prudence de ne
point exposer une armée qui au
roit presque péri entièrement en
triumphant.

Les choses ne pouvant être
autrement, à moins d'un mira-
cle qu'il n'y avoit pas lieu d'es-
perer, Monseigneur le Duc de
Bourgogne prit quelque temps
ensuite le party de garder l'Es-
caut, & se rendit pour cet effet
quelques jours après au Camp
de Saalhey. On pouvoit tirer
divers grands avantages de ce
party, & aussi en a-t-on tiré
beaucoup; les Ennemis ont esté
long-temps harcelez, & ont
souvent manqué, tantost de
provisions, tantost de munitions.
Ils ont esté obligez de ré-
pandre des partis de tous côtez;

qui souvent n'en ont que peu rapporté, & souvent point du tout; mais il est constant que ces parties ne revendoient jamais entières, ce qui dans la suite des temps ne laissoit pas de causer une perte considerable. Pendant ce temps il leur est arrivé diverses mechantes affaires dans lesquelles ils ont beaucoup perdu. L'affaire de Lessingue est de ce nombre, ainsi que celle dans laquelle trois Regimens de Brandebourg leur ont esté enlevez. Vous avez vû des détails de ces affaires, qui ne sont pas les seules qui leur sont arrivées, où ils ont perdu considerablement de monde; tout cela n'estoit rien en comparaison de ce qui leur devoit arriver, puisqu'ils auroient

E c iiii

dû estre obligez d'abandonner le Siege de Lille, & de demander à capituler, s'ils ne vouloient mourir de faim ; mais il falloit pour cela que Monseigneur le Duc de Bourgogne pût estre par tout où Mr de Vendôme ne pouvoit se trouver ; ces deux mots en disent assez, & expliquent tout. Il est si vray que ce parti estoit aussi bien imaginé qu'il avoit esté pris prudemment, & l'on en doit juger par l'extrait d'une Lettre du General Schlik, Commissaire general de l'Armée Imperiale. Cet extrait que j'ay oûi lire, & qui a esté tiré de la Lettre originale de ce General contient ces termes. *La valeur indistincte du Prince Eugene, & la va-*

nité de Marlborough, coûteront cher aux Alliez, & si les François gardent bien l'Escant, l'Empire en sera ébranlé. Il n'en faut pas davantage pour justifier ceux qui avoient pris le party de le garder, & je ne dois pas entrer dans un plus grand détail; j'ajouteray seulement qu'il est des fatalitez qui font échoüer toute la prudence humaine.

Le 11. Monseigneur le Duc de Berri arriva à Versailles quelques heures après l'arrivée de Monseigneur le Duc de Bourgogne. Je n'ay rien à vous dire de ce Prince, si ce n'est que toute l'Armée a remarqué l'ardent desir qu'il avoit de se trouver dans une action où il pût acquérir de la gloire, & il s'est com-

334 MERCURE

porté d'une manière qui ne laisse aucun lieu d'en douter.

Mr le Duc de Vendôme arriva à Versailles le 15. Le Roy étoit dans son Cabinet, & comme il ne scavoit point son arrivée, il fut surpris de le voir lors qu'il en sortit. La joye parut d'abord sur le visage de Sa Majesté, qui commença de loin à luy marquer le plaisir qu'Elle avoit de son retour, par un de ses sourires qui ont jusqu'icy enchanté tous ceux qui ont eu le bonheur de s'en attirer. La suite répondit à ce commencement, & l'on ne peut estre reçu plus agreablement que le fut ce Prince. Je ne vous dis rien des conversations qu'ils ont eues depuis, mon ressort ne s'é-

rendant pas jusques - là .

Vous avez fait le retour de Monsieur le Chevalier de S. Georges dont je n'entreprendray point de vous dire tout le bien qu'on en a dit à l'Armée pendant toute la Campagne ; il a de l'esprit ; il est gracieux ; il est prevenant ; il a toutes les qualitez d'un parfaitement honneste homme , & l'engagement où il s'est trouvé une fois , a fait voir que l'on ne pouvoit pousser la valeur & l'impetuosité plus loin qu'il les pousseroit , s'il en avoit occasion . Il a tenu table pendant toute la Campagne , & plusieurs Officiers se sont fait un plaisir d'aller manger chez luy , plutôt pour avoir la satisfaction de le voir & de l'entendre ,

que pour aucune autre raison. Sa réputation estoit non seulement établie parmi nos Troupes, mais aussi parmi celles des Alliez, où l'on se faisoit un plaisir d'en parler dans certains Corps; & je puis même vous assurer que presque toute cette Nation entiere n'en entend jamais parler qu'avec joye.

Quoy que ce soit icy le lieu de vous marquer l'arrivée de Mr le Marechal de Boufflers à Versailles, je dois néanmoins vous parler auparavant de ce que la Renommée n'a laissé ignorer à personne; mais comme elle repand presque tousjours les grands & heureux événemens ainsi que les malheurs éclatans, avec beaucoup

de precipitation, elle oublie quelques fois beaucoup de circonstances sans lesquelles on ne peut estre informé à fond des choses qu'elle rapporte. Je vous diray donc que Mr le Marechal de Boufflers, après avoir pendant quatre mois défendu la Ville & la Citadelle de Lille, & causé de l'admiration à toute l'Europe dont tous les Peuples estoient entre l'esperance & la crainte, suivant le party qu'ils tenoient, & ne pouvoient deviner celui que la Victoire embrasseroit. Mr le Marechal de Boufflers, dis-je, ayant tenu pendant quatre mois toute l'Europe attentive, crut que la prudence le devoit engager de rendre la Citadelle

318 MERCURE

de Lille, quoy qu'il fust en état de se défendre encore quelque temps; mais comme cette défense n'auroit rien proddit à cause que les ennemis ayant passé l'Escaut, il n'avoit plus de secours à esperer, quelque longue resistance qu'il pust faire, & qu'au contraire cette resistance quelque vigoureuse & quelque longue qu'elle pust être ne pouvoit luy acquerir qu'une gloire infructueuse, & fatale aux Troupes qu'il commandoit, puis qu'elle n'auroit pu l'empêcher d'estre fait prisonnier de guerre, avec toute sa Garnison, il fit battre la Chamade. Il ne fallut pas beaucoup de temps pour convenir des Articles de la Capitula-

tion, puisque le Prince Eugene
 dit qu'il ne vouloit point im-
 poser de loix à un si brave
 homme, & qu'il le laissoit le
 maître de les dresser & qu'il les
 signeroit. Ainsi en vous disant
 que cette Capitulation a esté
 des plus honorables, c'est assez
 nous faire connoître en quoy
 elle consistoit. A peine eut-elle
 esté arrestée que le Prince
 Eugene, contre l'usage ordi-
 naire, impatient d'embrasser
 un homme dont la valeur & la
 conduite venoient de causer
 tant d'étonnement à toute l'Eu-
 rope, entra dans la Citadelle
 accompagné de cinq personnes
 seulement & il y demeura deux
 heures. Vous pouvez juger que
 pendant ce temps ces deux

340 MARGURE

grands Generaux le donnerent des louanges reciproques ; que Mr de Boufflers loüa la vivacité avec laquelle le Prince Eugene l'avoit attaqué & que le Prince Eugene loüa la longue & vigoureuse défense de Mr de Boufflers.

Enfin toutes choses étant prêtes pour l'évacuation de la Citadelle , Mr le Marechal de Boufflers sortit avec toutes les marques d'honneur dont on estoit convenu ; c'est à dire , avec plusieurs pieces de Canon & quelques Mortiers , Tambour battant , Enseignes deployées , & de la Poudre pour tirer autant de coups que Mr de Boufflers avoit demandé. La Capitulation d'une Citadelle

ne consiste ordinairement qu'en ces sortes d'articles , puis qu'il n'y a point d'Habitans , & que la Capitulation de la Ville , lors qu'elle a esté prise la premiere , doit avoir réglé toutes les choses qui sont ordinairement le sujet des Capitulations. Mr de Boufflers fut conduit à Douay , ou 400. Cavaliers de l'Eicorte qui luy avoit esté donnée , voulurent bien entrer sur sa parole , & où ils coucherent après avoir esté bien regalez.

Ces Troupes estant retournées à Lille , & la Commission de Mr de Boufflers qui estoit de défendre la Ville & la Citadelle estant finie , ce Marechal pouvoit revenir à la Cour , cependant pour servir d'exemple

Decembre 1708. Ff

342 M. MARCOUR

aux Officiers qui prennent quelques fois la liberté de quitter l'Armée sans congé, il ne parut point de Douay qu'il n'en reçut les ordres du Roy. Il arriva le 16. à Versailles. Je ne vous dis point de quelle manière il y a esté reçu, mais il est aisé de se l'imaginer. Le Roy ne se contenta pas de luy marquer combien il estoit satisfait de ses services; mais il luy en donna des preuves, en le nommant Duc & Pair, ce Marechal n'ayant eu jusqu'alors qu'un Brevet de Duc. Il luy donna les grandes Entrées, à commencer au premier jour de l'année, & S. M. ajouta aux grâces dont elle venoit de l'honorer, la survivance du Gouvernement

de la Flandre Françoise pour
M^{te} le Marquis de Boufflers son
fils.

Comme selon toutes les appa-
rences, la prise de la Citadelle
de Lille doit avoir mis fin à la
Campagne, examinons les avan-
tages qui ont esté remportez de
part & d'autre, & à qui le prin-
cipal avantage est demeuré. Les
Troupes des deux Couronnes
ont toujours harcelé les enne-
mis depuis l'ouverture de la
Campagne jusqu'à la prise de
Gand & de Bruges; ces avan-
tages n'estoient pas extrêmement
considerables; mais ils estoient
frequens, & le nombre ne laisse
pas d'estre fort préjudiciable à
ceux qui font des pertes conti-
nuelles. Gand, Bruges, Plas-

sendal, plusieurs autres Postes, & Lessingue sont demeurez aux deux Couronnes, & la Ville & la Citadelle de Lille aux Alliez, avec cette difference que les conquestes qui ont esté faites par les Troupes des deux Couronnes ne leur coûtent personne, & que celle des Alliez a fait diminuer leur Armée de trente mille hommes, qu'ils ont perdu une partie de leurs Grenadiers, & de la teste de leurs Troupes, ce qui ne peut estre reparé par de nouvelles levées, puisqu'il faut du temps pour rendre des Troupes aussi aguerries que celles que les Alliez ont perduës, sans compter un grand nombre de braves Officiers & d'habiles Ingenieurs.

Ce sont des faits qui se trouvent dans toutes leurs Relations. D'ailleurs un Siege aussi long que celui de Lille a tant coûté de millions que je n'oserois marquer ici le nombre auquel on le fait monter, de crainte de passer pour exagérateur. Cependant on doit remarquer que le Siege de Lille a esté accompagné d'une circonstance qui se trouve rarement dans les autres Sieges; c'est à-dire que pendant quatre mois, les Alliez ont esté comme assiegez dans leur Camp, ce qui doit leur avoir coûté infiniment d'hommes & d'argent, ayant esté obligez d'avoir toujours un grand nombre de partis en Campagne pour chercher des vivres, & qui ne sont

346 MERCURE

jamais revenus entiers, & ayant
souvent payé tres-cherement
ceux à qui l'avidité du gain, ou la
nécessité a fait risquer leur vie
pour leur en apporter contre les
défenses qui leur en avoient esté
faites. Ainsi tout examiné, pend
d'hommes, dépense d'argent &
Contributions tirées de l'Ar-
rois & des frontiettes d'Hol-
lande, la Campagne a infinie-
ment plus coûté aux Alliez
qu'aux deux Couronnes. Il ne
reste plus qu'à scavoir lequel
des deux partis tirera dans la
suite le plus d'avantage de ses
Conquêtes. Celles des deux
Couronnes sont en nombre
considerable, & les Alliez n'ont
fait que celle de Lille qui est
environnée de plusieurs Places

aussi fortes que grandes, & dont les Garnisons incommoderont beaucoup celle de Lille. Je remplissois presque un volume, si j'entreprenois de vous prouver que les conquêtes des deux Couronnes peuvent leur être plus utiles ; & les mener beaucoup plus loin que la conquête de Lille ne menera les Alliez ; & qu'ils trouveront toute la France qui s'oposera à leurs projets ; au lieu que les deux Couronnes trouveront peu d'obstacle du costé de la Hollande, où l'Armée des Alliez ne pourra être, puisque plusieurs raisons doivent les obliger de ne perdre pas Lille de veüe.

Il est vray que comme les dernières actions sont celles qui

frapent le plus, sur tout lors qu'elles sont éclatantes, la Conquête de Lille semble avoir fait oublier les Conquistes qui ont d'abord esté faites par les deux Couronnes, ainsi que les sommes immenses que Lille coute aux Alliez; mais lors que le bruit des Armes sera cessé, & que l'on examinera murement tout ce qui s'est passé pendant la Campagne, on trouvera qu'elle doit estre infiniment plus avantageuse aux deux Couronnes qu'aux Alliez qui ont acheté chèrement ce qu'ils ont conquis, au lieu que les Conquistes des deux Couronnes ne leur coutent ni hommes ni argent, & que s'il étoit temps d'ouvrir la Campagne, ils

ils trouveroient une Armée nombreuse, au lieu que celle des Alliez est fort diminuée, & en fort mauvais état.

Son Altesse Royale, Monsieur le Duc d'Orleans étant sur le point de retourner en France après avoir fait une glorieuse campagne, fit si bien préparer avant son départ toutes les choses nécessaires pour la prise de Denia & pour celle d'Alicante, & ce Prince donna de si bons ordres qu'il n'y avoit pas lieu de douter que la victoire qui l'avoit accompagné pendant toute la Campagne suivroit encore les Etendards des Troupes des deux Couronnes pendant une partie de l'Hyver; ce Prince ne s'est pas trompé,

Decembre 1708. Gg

& les projets qu'il avoit formez ont eu les succez qu'il en avoit
doit.

- Vous avez sçû la prise de
Denia, & cette Place s'estant
si peu défenduë, que l'on peut
dire qu'elle s'est renduë presq
que sans aucune resistance. Une
conqueste si prompte a non seu-
lement beaucoup avancé le
temps de la prise d'Alicante;
mais elle a donné les moyens de
faire ce dernier Siege avec plus
de facilité & moins de dépenses.

- Premièrement, parce que ne
s'étant défenduë que tres peu
de temps, on y a trouvé toutes
les Munitions & toutes les pro-
visions qu'on y avoit amassées
pour soutenir un long Siege;
& en second lieu, parce que

toutes celles que l'on avoit
aportées pour faire ce Siege,
croyant que la Place pourroit
tenir long-temps, sont pres-
qu'entièrement restées aux
Vainqueurs qui ne les avoient
presque pas entamées lors
que la Place s'est rendue.
Ainsi cette prompte reddition
estoit cause que l'on se trouvoit
le double des provisions neces-
saires pour faire le Siege d'A-
licante, au lieu que si Denia
avoit tenu long-temps, il au-
roit fallu en avoir de nouve-
les pour le Siege d'Alicante,
pour lequel on n'en a eu aucun
besoin. D'ailleurs l'Armée se
trouvoit aussi peu fatiguée &
aussi entiere après le Siege de
Denia, que si cette conquête

392 MÉRÉCUR E

ne luy avoit rien coûté du tout. Il est aisé de juger par-là des alarmes dont furent, après la prise de Denia, remplis les cœurs de ce qu'il restoit de sujets rebelles dans le Pays. Aussi prirent-ils une telle étonnement sur les premiers avis qu'ils eurent du départ des Troupes qui marchaient pour aller investir Alicante sous les ordres de Don Pedro Ronquillo, qu'ils se jetterent dans cette Place. Rionac fait mieux voir la mauvaise situation où ces Rebelles se trouvoient, & que ne sachant quel party prendre, ils en embrassèrent un qui pouvoit estre cause de leur perte, puisqu'en s'enfermant dans Alicante, ils risquoient par-là de se

voir bientôt entre les mains du Vainqueur ; ce qui estoit tout ce qu'ils vouloient éviter ; mais par bonheur pour eux , le Gouverneur manquant de vivres , & n'ayant aucune esperance d'en recevoir , leur fit declarer qu'il ne pouvoit leur donner de subsistance que pour 4. jours , & qu'ainsi ils devoient chercher les moyens de se pourvoir ailleurs. Il leur declara aussi qu'il ne pouvoit en recevoir aucun dans la Citadelle ; de maniere qu'ils se retirerent avec precipitation , les uns ayant pris le party de s'embarquer , & les autres de s'avancer dans le pays le plus avoüé qu'il leur seroit possible. Le Gouverneur ne sachant quelles mesures prene-

354 **MERCURE**

dre pour éviter l'orage dont il voyoit bien qu'il alloit estre accablé, proposa de faire abattre une partie des Faux-bourgs, afin de rendre l'attaque de la Ville plus difficile; mais cette proposition ayant esté rejetée, parce que dans la situation où se trouvoient les affaires, elle ne pouvoit qu'estre inutile; & faire perdre, sans en tirer aucune utilité, le bien de plusieurs Habitans; le Gouverneur irrité de ces refus, fit emprisonner dans le Château, ceux qui s'estoient le plus opiniâtement oposés à ses avis.

Sur les premières approches de l'arrivée de Mr le Chevalier d'Asfeld devant Alicante, on atendoit icy un aussi heureux

succès de cette entreprise que de celle de Denia, & lors qu'on esperoit chaque jour d'en apprendre la nouvelle, il arriva le 15. au soir un Courrier extraordinaire à Monsieur le Duc d'Albe, qui estoit parti le 7. de Madrid. Ce Courrier raporta que la nouvelle de la prise de la Ville d'Alicante, avoit esté apportée à S. M. C. par Mr le Marquis de Santa Cruz, Grand d'Espagne, & Gentilhomme de la Chambre en exercice; que ce Marquis estoit arrivé le 6. à Madrid, & que toute la Cour & toute la Ville avoient donné des marques d'une grande joye. Voicy le détail qu'en avoit apporté Mr le Marquis de Santa Cruz; traduit de la Relation

356 MERCURE

que Monsieur le Duc d'Albe en a reçûe.

Le 1. de ce mois une partie des Troupes se jetta tumultueusement dans un des Fauxbourgs qui fut emporté presque sans resistance. Le 2. on s'empara des autres Fauxbourgs, & le 3. au matin on força l'épée à la main un Retranchement que les Ennemis avoient fait, quoyqu'il n'y eût aucune brèche; les Troupes impatientes de se signaler ne s'estant pas donné le temps d'attendre que l'Artillerie fust placée. Les Ennemis surpris d'une pareille vivacité, & jugeant par-là que la Place ne pouvoit éviter d'estre bientôt emportée de force, & le Gouverneur voulant sauver

trois bons Regimens qui auroient esté faits prisonniers de guerre, prit le party de faire battre la Chamade, & il fut arresté par la Capitulation que les Miquelets & autres gens du Pays, se rendroient à discretion, & se remettroient à la clemence de S. M. C. que de trois Regimens qui estoient dans la Ville; deux seroient embarquez pour estre transportez à Barcelone, que le troisieme entreroit dans le Chasteau, & qu'il y auroit de part & d'autre une suspension d'armes de six jours; mais que les Ennemis ne pourroient faire entrer dans le Chasteau ni vivres, ni munitions, ni Artillerie. Ce Chasteau ne peut estre secouru par Mer, & com-

358 MERCURE

me l'on est maistre de la Campagne, & même de tout le pays il ne peut éviter d'estre obligé de se rendre. On ne peut donner trop de louanges à Mr le Chevalier d'Asfeld, qui en moins d'un mois, a fait trois grandes Expéditions, ayant remis sous l'obeissance de Sa M^{te} C. Villajoiosa, Denia & Alicante sans avoir perdu qu'environ trente hommes, au lieu que les Alliez y ont eu plus de douze cens hommes tuez ou faits prisonniers.

Je crois devoir ajouter icy un article tiré du nouveau Dictionnaire universel de Mr de Corneille, dont le succès a répondu à l'attente que l'on en avoit.

Alicante Ville d'Espagne dans le Royaume de Valence. Elle est située sur la côte de la Mer Méditerranée, à trois lieues de la Ville d'Elche du côté du Levant, à dix de celle de Murcie vers le Midy, & à dix-huit de Valence. Quelques uns tiennent que c'est l'ancienne Illice; mais la plupart assurent que c'est l'Alona de Ptolomée, & de Pomponius. Son Port, fort renommé dans toute l'Europe, est au pied d'une haute Montagne, avec un Château au dessus bâti par le Roy Philippe II. Il y a quelques plateformes à l'entrée de ce Port, munies de plusieurs pièces de Canon pour en défendre l'entrée. Comme il n'a point la pro-

026. MENCURE

fondeur nécessaire, les Vaisseaux sont obligez de se tenir à la Rade, que deux petits Promontoires qui l'environnent mettent à couvert des vents. Un petit Mole qui tient à l'abry les Barques, sert en même temps de commodité à décharger les Marchandises. La Ville qui n'est pas de grande étendue, a deux belles Places, dont la plus grande qui est du côté du Port, a pour ornement une Fontaine au milieu d'un grand bassin, avec plusieurs belles maisons à l'entour, & quelques unes de Riches Marchands, qui font trafic de Vin d'Espagne, qu'on appelle *Vin d'Alicante*, de fruits secs, de raisins, de figues, d'olives, de capres, & autres choses

les

ses qui croissent dans le pays abondamment, & en échange desquelles les Etrangers qui les vont querir par Mer, leur portent du bled, des toiles, des étoffes, & même des pierreries, ce qui rend Alicante un des meilleurs Ports de la Mer d'Espagne. L'autre Place est au milieu de la Ville, & sert de Marché où l'on vend le Vin que les Païsans apportent des Montagnes. C'est un gros Vin rouge & âpre; mais tres-fort & plein de fumée, qu'ils chargent dans des peaux de Boucs. Il y a dans Alicante un grand Faux-bourg où est le Convent de saint François, & où plusieurs Ouvriers travaillent en soye. L'Eglise principale de la Ville est

Decembre 1708. Hh

bâtie à l'Italienne, avec un gros Dôme couvert de pierres. Plusieurs hautes Colonnes de Marbre soutiennent son maître Autel.

Quoy que je vous aye parlé dès le mois passé de la prise de Denia. Je crois néanmoins de voir ajouter à ce que je vous en ay déjà mandé, l'Extrait d'une Lettre écrite des environs de cette Place.

Je ne doute point que vous n'appreniez la prise de Denia par un Courrier Extraordinaire avant que ma Lettre vous soit renvüë. Cependant si vous ne trouviez pas la prise de cette Place dans mon Lettre vous auriez lieu de croire que j'aurois à fecté de ne vous en point parler. Je vous diray donc

qu'on y a fait deux bataillons Portugais prisonniers de guerre & 150. Cavaliers Anglois avec quelques autres Troupes. Peu de jours avant la reddition de cette Place, environ 300. Miquelets craignant d'estre traittez comme ils le meritoient, tenterent de se sauver, mais ils tomberent dans nostre Cavalerie qui en tua une partie, & fit une grande quantité de prisonniers ; demando que'il ne s'en sauva que tres peu. Il y avoit dans la Place 50. pieces d'Canon de fonte, plusieurs Mortiers, & cent milliers de Poudre.

J'ay vû une autre Lettre de Madrid, dont l'Extrait peut suivre celuy que vous venez de lire.

Hh ij

à Madrid ce 7^e Octobre.

Il est arrivé icy des Députés de la Ville de Denia pour implorer la clemence du Roy & prier S. M. de maintenir la Ville dans ses anciens privilèges, & qui offrent une grosse somme pour estre employée aux besoins de l'Etat, & de lever & entretenir à ses dépens un Regiment de Cavalerie. On doute cependant qu'ils soyent écoutés, d'autant qu'ils ont esté les premiers à ouvrir les Portes à l'Archiduc. On croit même que la Ville & le Chasteau seront razez.

La prediction de celuy qui écrit cette Lettre pouroit bien devenir veritable, puisque la maxime du Roy d'Espagne est

de ne point laisser la Rebellion impunie, & de récompenser les Villes fidelles par des graces que ce Monarque leur acorde, & par des privilèges magnifiques qu'il leur donne, ce que vous avez souvent vû dans mes Lettres.

Il y a lieu de croire que les Miquelets du Royaume de Valence, & de la Principauté de Catalogne, sans l'appuy desquels les Alliez n'auroient pû faire aucune expedition, ouvriront bien tost les yeux, & remarqueront que presque dans toutes les Capitulations que les Alliez font, ils les abandonnent à la discretion du Vainqueur, pendant qu'ils obtiennent un meilleur par-

H h ij

ty pour leurs Troupes.

Je viens d'apprendre une nouvelle que je ne sçay encore que confusement, & dont par consequent je ne puis vous donner de détail, & même vous parler qu'imparfaitement. Cette nouvelle est que Mr de Staremberg, voyant que l'on avoit tiré une partie des Troupes de la Garnison de Tortose pour faire les nouvelles Expéditions dont vous avez sçu le détail, avoit resolu de surprendre la Ville, & qu'il avoit pour cet effet assemblé un Corps considerable; mais Mr de Malteste qui commande dans un poste des environs, ed ayant esté avercy, se rendit dans Tortose avec une partie de la Garnison, & quel-

ques autres Troupes qu'il assembla avec precipitation, & se jeta dans la Ville. Mr de Staremborg qui n'en estoit point averty, vint avec un gros Corps de Troupes, & entra dans l'un des Fauxbourgs, & lorsqu'il commençoit à esperer que son entreprise auroit un heureux succès, on fit une sortie de la Ville, dont ces Troupes qui ne s'y attendoient pas, furent si surprises & si effrayées, qu'elles songerent plutôt à fuir qu'à combattre, & l'on assure que Mr de Staremborg, qui ne fut pas luy-même moins surpris que ses Troupes, a perdu beaucoup de monde en cette occasion.

Vous me demandez si, a grosse de la Reine d'Espagne con-

tinuë. Je vais vous en apprendre des nouvelles après que je vous auray dit que Madame la Duchesse de Lorraine, sa tante vient d'accoucher d'un Prince. Le Ciel en luy donnant une longue posterité, continuë à verser ses graces sur leurs Alteſſes Royales. Il ne peut les repandre sur des Souverains qui en ſoyent plus dignes, & qui ſoyent plus généralement estimez & aimez.

Je dois vous dire à l'ocasion de Madame la Duchesse de Lorraine qui fait les delices de sa Cour, & qui est aimée de tous les Lorains, que feu S. A. R. Monsieur, a eu trois filles qui toutes trois par leur bonne conduite, par leur douceur, & par mille autres belles qualitez, ont

charmé les sujets des Souverains qu'ils ont épouſez, ces trois Princeſſes ſont la feuë Reine d'Eſpagne, premiere femme de Charles II. Madame la Duchefſe de Savoye, aujourd huy regnante, & Madame la Duchefſe de Lorraine; vous ſçavez que la Reine d'Eſpagne eſt fille de la ſeconde, qui eſt un exemple de ſageſſe & de vertu, pour ne pas dire d'avantage.

La Reine d'Eſpagne dont vous me demandez des nouvelles de la groſſeſſe, étant fille de cette Princeſſe, on ne doit pas ſ'étonner ſi l'éducation qu'elle luy a donnée, joint à l'eſprit ſolide & brillant qu'elle ne doit qu'à la nature, l'ont fait aimer & admirer, pour ne pas dire plus.

de tous les peuples d'Espagne, & particulièrement de celuy de Madrid qui rend tous les jours graces au Ciel de la continuation de la grossesse de cette Princesse qui est très certainement grosse de près de cinq mois, & qui se porte parfaitement bien. D'ailleurs toute l'Espagne a lieu de souhaiter comme elle fait des Princes nez d'un Roy & d'une Reine qui font leurs delices. Personne n'ignore que le Roy d'Espagne est un Prince accompli, & qui dès sa plus grande jeunesse s'est fait admirer par une sagesse dont on trouvoit peu d'exemples. Ce Monarque a beaucoup de moderation; il est posé, il ne parle qu'à propos, tout ce qu'il dit est toujours jus-

te, & il paroist être né pour les Espagnols qui croient qu'une trop grande vivacité est contraire à la gravité que doivent avoir les Rois d'Espagne; mais l'on a dû remarquer que ce Prince n'en a jamais manqué lorsqu'il a esté à la teste de ses Troupes. On l'a vû en Italie combattre en plusieurs occasions où il auroit pû se dispenser de se trouver, & donner la chasse avec un petit nombre de Troupes à des Corps beaucoup plus forts que ceux qu'il commandoit. Je vous ay donné dans le temps des détails de toutes ses Actions de vigueur qu'il a couronnées en s'exposant à la Bataille de Luzzara, comme le plus simple Soldat. Je crois que vous vous sou-

venez bien qu'il a traversé presque tout le Portugal à la tête de ses Troupes, & qu'il s'en est peu fallu qu'il n'ait été jusqu'à Lisbonne. Rien n'égalait la vivacité que ce Monarque faisoit voir dans toutes ses marches. Il étoit toujours le premier à cheval ; sa frugalité se faisoit remarquer, & il a paru ennemi du repos dans toutes les Campagnes qu'il a faites. On ne doit pas s'étonner après cela si tous les Espagnols souhaitent d'avoir des successeurs d'un Roy qui mérite tant d'être aimé, & d'une Princesse aussi accomplie que la Reine son Epouse.

Je passe de ce Monarque au grand Prince à qui l'Espagne est si redevable. Vous devinez bien

bien que je veux parler de Mr
 le Duc d'Orleans. S. A. R. ju-
 geant que la saison ne permet-
 toit plus de faire des Expedi-
 tions considerables, resolut de
 retourner en France pour être
 de retour dès que le Printemps
 commenceroit à paroître ; mais
 ne voulant pas que l'Espagne
 cessast de faire des conquestes,
 même pendant l'hiver, Elle
 prit de si justes mesures, & don-
 na de si bons ordres à Mr le Che-
 valier d'Asfeld, pour l'attaque
 de quelques Places, & que ce
 Chevalier qui est capable des
 plus grandes entreprises, a si
 bien executées, que l'on peut
 dire que S. A. R. n'a pas cessé
 de triompher, même pendant
 l'hiver & l'Espagne de faire

Decembre 1078. I i

274 **MERCURE**

des conquêtes. Après des ordres si bien donnez, ce Prince envoya Mr le Comte de Bezons à Madrid pour y concerter avec les Ministres, les moyens de faire une glorieuse Campagne, & de l'ouvrir de bonne heure, & il partit ensuite pour Saragosse où il reçût des Lettres consecutives du Roy & de la Reine d'Espagne; par lesquelles ils le pressoient avec les plus fortes instances de faire un tour à Madrid. Il eut un peu de peine à se déterminer, parce que suivant le projet qu'il avoit formé, il ne devoit pas demeurer longtemps en France, ayant résolu d'en partir dès le mois de Février.

Ce Prince fut reçu à Saragosse

avec toutes les démonstrations de joye imaginables. Les rejouissances y furent grandes ; il y eut un tres beau Feu d'Artifice, & une Course de Taureaux aux flambeaux, ce qui rendit ce spectacle des plus brillans. Cependant il fit sçavoir au Roy d'Espagne qu'il partiroit incessamment pour Madrid, ce que S. M. C. ayant sçû Elle envoya ses Carosses jusqu'à Torremolché, avec des Ecuyers & des Pages ; c'estoit le lieu où ce Prince devoit arriver le second jour après son départ de Saragosse, d'où il devoit aller coucher à Calatajud. Depuis Torremolché jusqu'à Madrid, on avoit disposé des Relais de mulettes de 4. lieuës en 4. lieuës, &

d'Alcala à Madrid des Relais de Gardes de 2. lieuës en 2. lieuës, où ce Prince, arriva le 15 Novembre au soir. Il alla en arrivant saluer Leurs Majestez. Il seroit difficile de bien dépeindre l'accüeil qu'elles luy firent, & les marques de tendresse qu'Elles luy donnerent; il soupa ensuite au Palais qui luy avoit esté préparé, où il fut servi par les Officiers de S. M. C. & de la même maniere qu'ils servent ce Monarque. Il a esté gardé pendant tout son séjour par les Gardes du Corps, & par les Gardes Espagnoles & Walonnes.

Je crois devoir ajoüter icy l'extrait d'une Lettre de Madrid qui dit beaucoup en peu de paroles.

A Madrid le 26. Decembre,

Il s'est tenu icy plusieurs Conseils pendant le séjour que Mr le Duc d'Orleans a fait en cette Cour, où ce Prince & Mr de Bezons ont toujours assisté, & l'on y a delibéré sur les operations de la Campagne prochaine, pour laquelle on va commencer les preparatifs. On distribue déjà l'argent pour les recrues des Troupes, & pour la remonte de la Cavalerie. Les Officiers ont ordre de tenir leurs Corps complets dans le 20. du mois de Janvier prochain, à peine d'estre cassez. On va aussi distribuer des Commissions pour la levée de six Regimens d'Infanterie, quatre de Cavalerie & deux de Dragons.

Ii iij

378 MERCURE

Je serois obligé d'entrer dans de trop grands détails, si j'entreprendois de vous faire une peinture de toutes les marques de joye & de reconnoissance que les peuples ont données à cē Prince pendant le séjour qu'il a fait à Madrid, d'où il partit le 26.

Il alla coucher ce jour-là à Quadraké. Le Roy luy avoit fait preparer des Relais de 4. lieuës en 4. lieuës avec lesquels il arriva en trois jours à Zintruenigue, d'où il alla à Pampe-lune où Mr le Prince de Tserclas luy fit une reception magnifique.

Ce Prince alla le lendemain coucher à Agnoa dans une maison que Mrs Hariague luy a-

voient fait préparer, & où il trouva un grand souper & digne du zèle de ces Messieurs qui eurent l'honneur de luy donner aussi le lendemain à dîner à Bayonne.

S. A. R. alla de Bayonne à la Bouhaine où Mr le Maréchal de Montrevel l'avoit envoyé recevoir. Ce Maréchal la regala le lendemain à Bordeaux. Il y eut Opera ; un souper magnifique, une tres-belle Symphonie, & un Feu d'Artifice accompagné d'une grande Illumination.

Ce Prince coucha le lendemain à Chasteauneuf, où il fut traité par les Officiers de Mr Begon, Intendant de Rochefort qui l'y attendoient ; il cou-

cha le lendemain à Poitiers, & le jour suivant il soupa à Amboise, où il étoit attendu par Mr l'Intendant de Tours qui le regala magnifiquement. Si A. R. en partit à onze heures du soir pour se rendre à Versailles, où elle arriva le lendemain à 5. heures & demie du soir, étant venue en 35. heures de Poitiers à Versailles. Je ne vous dis rien de l'accueil qui luy fut fait par le Roy, par toute la Maison Royale, & par toute la Cour, qui s'empressa de luy donner des marques de la joye qu'elle avoit de le revoir.

Le mot de l'Énigme du mois passé étoit *le maron*. Ceux qui l'ont trouvé sont Mrs de l'Archat; Hut, Contrôleur des

Rentes de l'Hôtel de Ville ; de la Guerinierre ; de Motte-ville ; du Buisson ; Camuset ; de Lagnac, & Mrs Mongin, Altier & Mazorier, Confreres ; le petit Amy du Pont de la Tournelle ; le Mechanicien de Cour-Cheverny en Sologne ; l'agreable Societé du Village de Clamare près de Meudon ; les Indiferens de la ruë S. Martin ; le Medecin qui prefere le Jeu d'Homme à ses Malades ; le Misantropede de la Place Royale ; le Heros des Caffez ; le trop Credule Nouvelliste ; le Chercheur de Tresors du Marais, & le Fidelle Adonis de la ruë S. Denis. Me la Presidente de l'Eleétion de Chaumont & Magny ; Mlles de Clignacour ; de Beaulieu, du

Quartier S. Denis ; de la Val-
terie , du Marais ; de Pylo , &
de Belleville , de la rue S. An-
toine ; la Belle Marguerite
Brillant ; l'Amable Benigne ,
de Valence en Dauphiné ; la
Gracieuse de Font Lauzier ; la
Nymphé aux deux Trumeaux ,
de la même ville ; & leur Char-
mante Cousine.

Je vous envoie une Enigme
nouvelle ; elle est de Mr. Ga-
limard.

ENIGME.

*On me connoist aux Champs com-
me à la Ville :*

Je suis rare en tres-peu d'endroits :
 Aux petits comme aux grands, aux
 Peuples comme aux Rois

Je suis également utile.

Tout mon mérite vient du jour ;
 Et la nuit qui le suit, tout mon éclat
 s'efface :

Ainsi dans l'un & l'autre espace
 Je meurs & je vis tout à tour.

On fait grandes cas de mes franchises ;
 Les plus superbes ornemens,
 tant des Palais que des Eglises,
 Sont par moy garantis de l'injure
 des temps,

Les paroles que je vous en-
 voye ont esté mises en chant par
 Mr le Camus.

AIR NOUVEAU,

*Perfide Amour, je renonce à tes
charmes,*

Mon Amant m'a manqué de foy :

Que tes plaisirs coûtent de larmes :

*Malheureux sont les cœurs qui vi-
vent sous ta loy ;*

*Mais si l'ingrat revenoit dans ses
chaisnes. ;*

*Si touché de regret, il me rendoit
son cœur ;*

*J'éprouverois encor tes plaisirs &
tes peines :*

Je te demande Amour cette faveur.

Mr

u fiers
 Flan-
 lle de
 & la
 de-
 a ver-
 dit à
 Ma-
 ues
 e le
 fili-
 loi-
 en
 re-
 r-
 es
 in
 s-
 is
 il
 t

382

Pe

M

N

S

Mr le Maréchal de Boufflers estant Gouverneur de la Flandre Françoise , dont la Ville de Lille estoit la Capitale , & la prise de cette Place ayant dérangé les affaires de ce Gouvernement , le Roy qui prévoit à tout , y vient d'envoyer ce Maréchal , afin d'y rétablir routes les choses qui concernent le Gouvernement Civile & Militaire , dans l'estat ou elles doivent estre , & pour veiller en même temps sur tout ce qui regarde la seureté de ce Gouvernement ; il y a peu d'hommes au monde plus capables d'un pareil employ que Mr le Maréchal de Boufflers. C'est le plus vigilant de tous les hommes ; il examine tout avec soin ; il est

Decembre 1708. Kk

infatigable , & l'on peut dire que tout ce que l'on confie à la vigilance , est bien confié. Je n'avance rien qui ne soit connu de toute l'Europe.

Mr le Chevalier de Luxembourg , qui est Lieutenant de Roy du même Gouvernement doit aussi agir de concert avec Mr le Maréchal de Boufflers , pour toutes les choses qui regarderont les affaires de ce Gouvernement, qui s'y rétablissent tous les jours d'une manière à faire croire que la prise de Lille n'empêchera pas qu'il ne soit dans la suite presque aussi considérable qu'il étoit auparavant ; la raison en est évidente, & personne ne pourra s'empêcher d'en convenir lorsque l'on sçaura que

les Habitans de Lille à qui par la Capitulation, on estoit obligé de rendre les effets qu'ils ont dans les autres places de ce Gouvernement, au lieu de les envoyer chercher, abandonnent Lille, & viennent s'establis dans les lieux où ils ont des effets, ce que font aussi beaucoup d'autres quoy qu'ils n'y en aient point, & qui sortent journellement de la même Ville pour s'establis aussi dans les Places voisines : trois choses sont cause de cette desertion.

1°. Parce que l'on y a déjà commencé à traiter en derision les misteres de la Religion, comme dans plusieurs places conquises par les Alliez, où l'on commet tous les jours des irreveren-

ces qui en empêchent souvent les exercices publics.

2°. Parce que les Hollandois ont déjà commencé à y exercer la Banque, & qu'ils ne seront pas long-temps sans s'en attirer tout le commerce.

3°. Parce que dans toutes les conquêtes faites par les Alemans & par les Anglois, & particulièrement par les Alemans, personne ne jouit seurement de son bien, & qu'outre les avanies & les vols que les troupes font tous les jours aux Habitans, ce ne sont que des exactions continues, suivant le procédé ordinaire des Autrichiens qui abîment tous ceux qui sont nouvellement sous leur domination. Je vous en ay raporté une infinité d'exemples.

Les nouvelles de Gand, après avoir longtems varié, font que ce Siege a esté formé, & même si on en croit plusieurs Lettres de Dunkerque, les ennemis ont perdu 1200. hommes presque en arrivant devant cette Place, dont huit cens ont esté tuez ou blessez, & quatre cens faits prisonniers. Il est certain que les Alliez avoient des Magasins de Foin proche la Porte du Rivage à Bruxelles, & que ces Foins ont esté consumez, le feu s'y estant mis. On ne dit point de quelle maniere, mais le fait est constant, & que ces foins ayant esté amassez pour le Siege de Gand, cette perte incommode-
ra beaucoup les ennemis. Il y a 14. à 15000. hommes dans la Pla-

390 MERCURE

ce, & les Bourgeois sont bien intentionnez. Du reste, le sort des armes est si douteux que je ne me mêleray jamais d'en deviner les événemens.

Je n'ay jamais réservé tant d'Articles de différentes natures, que je suis obligé d'en garder pour le mois prochain, & dont la Campagne de Flandre qui a déjà duré près de trois mois plus qu'elle ne dure ordinairement, a pris la place. Je suis, Madame, vostre, &c.

A Paris ce 29 Decembre 1708.

A V I S.

Le Mercure de Janvier ne se débitera que le 6. de Fevrier, à cause des deux Fêtes qui se trouvent au commencement du mois.

T A B L E.

- Prelude où il est parlé des Academies
établies par le Roy. 5*
- Discours prononcé par Mr Roy dans
l'Academie Royale des Medail-
les & Inscriptions sur les Jeux de
la Grece , en general , & sur les
Jeux Olympiques en particulier. 13*
- Ode de Mr l'Abbé Buzard, lue
dans la même Academie. 29*
- Discours prononcé par Mr du Ver-
ney , dans l'Academie des Scien-
ces , sur la maniere dont se fait
la generation des Limaçons. 32*
- Seconde suite de l'Ouvrage de Mr
de Voolhouse 46*
- Premier Article des Morts , au
commencement duquel on trouve
des faits curieux qui regardent
Pondichery. 78*
- Sacre de Mr l'Evêque de Lanzau-*

T A B L E T

- ne. 100
*Service fait par Mrs les Comtesse de
 saint Jean de Lyon, pour sa sœur
 Me la Maréchale de Villeroy.*
- 108
*Dissertation sur l'Églogue laë dans
 l'Académie Royale des Médailles
 & Inscriptions, par Mr. l'Abbé
 Fraguier.*
- 112
*Article tres curieux contenant tout
 ce qui a esté fait à Perpignan
 pour honorer la Mémoire de feu
 Mr le Maréchal Duc de Noail-
 les.*
- 118
*Charge remplie dans la même Ville
 le, & Mortuaire faite dans le
 Conseil souverain de Roussillon.*
- 174
*Lotterie de Madame La Princesse
 d'Angleterre.*
- 186
Services faits à Magny, & à Ba-

T A B L E.

<i>Oris, pour feuë Me la Marécbale de Willeroy.</i>	199
<i>Second Article des Merts.</i>	209
<i>Livre Nouveau, touchant le Droit Canon.</i>	221
<i>Mercuriales faites à la Grand' Chambre.</i>	225
<i>Sacre de Mr l'Evêque d'Agatho- polis.</i>	261
<i>Gouvernement de la Bastille donné à Mr de Bernaville & la Liente- nante de Roy du même lieu, don- née à Mr d'Avignon.</i>	264
<i>Mariage.</i>	266
<i>Ce qui s'est passé à l'Academie de Peinture & de Sculpture, le jour que Mr le Marquis d'Antin y a pris sceance</i>	268
<i>Discours prononcé à la Closture des Sorboniques.</i>	278
<i>Entrée publique de Mr le Noyce</i>	

T A B L E.

extraordinaire en cette ville, avec ce qui regarde l'Audience qu'il eust du Roy deux jours ensuite, & de toute la Maison Royale.

281

Transport du corps de Mr le Maréchal de Noailles à Nostre-Dame, avec un détail de ce qui s'est passé à ce sujet

292

Nouvelles Maritimes.

298

Nouvelles de Flandres.

300

Addition à l'Article des Cérémonies observées à l'occasion du transport du Corps de Mr le Maréchal de Noailles à Nostre-Dame.

304

Retour de Messieurs les Princes, de Mr de Vendome, de Monsieur le Chevalier de saint Georges, & de Mr de Boufflers, avec une recapitulation tres-curieuse de tout

T A B L E.

ce qui s'est passé pendant la Campagne de Flandre, & qui fait connoître que tout ce que l'on publie touchant les nouvelles de guerre n'est pas toujours véritable.	309
Affaires du Royaume de Valence, & Conquestes faites en ce Royaume-là.	349
Madame la Duchesse de Lorraine accouche d'un Prince, & la grossesse de la Reine d'Espagne continuë, avec un Portrait au Roy d'Espagne.	367
Détail du Voyage de S. A. R. Monsieur le Duc d'Orleans à Madrid.	372
Articles des Enigmes	380
Départ de Mr le Maréchal de Boufflers pour son Gouvernement de la Flandre Française.	385

T A B L E.

<i>Ce Gouvernement se rétablit tous les jours. Faits curieux sur ce sujet,</i>	386
<i>Suite des Nouvelles de Flandres.</i>	389
<i>Articles réservés.</i>	390

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par Que l'Amour cause de foiblesse doit regarder la page 267

Celuy qui commence par Perfide Amour, doit regarder la page 384



